

ANALYSE DE L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES GRANDS CENTRES
URBAINS EN AMÉRIQUE DU NORD

par

Virginie Gaudreault

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement de l'Université de
Sherbrooke en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Coralie Deny

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Montréal, Québec, Canada, 28 juin 2011

Mots clés : agriculture urbaine, Amérique du Nord, développement durable, planification municipale, planification territoriale, Ville de Montréal

SOMMAIRE

Il est estimé que plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes et qu'en 2050, cette proportion pourrait atteindre 70 %. Au Canada et au Québec, la situation ne fait pas exception; c'est 80 % de la population qui habite en ville. Les besoins alimentaires croissants de la population urbaine ont incité une dépendance de la ville envers le milieu urbain pour les combler. Ce fait n'est pas sans impact; il est évalué que le trajet moyen par un aliment du champ à la table est de 2 400 km. L'agriculture urbaine fait partie de la réponse aux défis posés par le système alimentaire du Québec.

Dans les villes du Nord, elle est perçue comme un outil de contrôle et d'atténuation de plusieurs problématiques environnementales d'origines anthropiques. De plus, elle consiste en un capital social participant à l'optimisation de l'utilisation du territoire, la responsabilisation des individus et des gains tangibles sont également notés pour le développement d'une économie locale. L'agriculture au sein du périmètre de la ville n'est pas un phénomène nouveau ni limité aux pays occidentaux, mais son essor en Amérique du Nord est notable.

Situé dans la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent, l'île de Montréal renferme des sols d'une haute qualité et son climat est très clément avec une longue période de croissance des végétaux. La diversité des légumes, fruits et noix qui peut être cultivée est considérable. Malgré son milieu bâti très dense comprenant près du quart de la population du Québec, plusieurs initiatives d'agriculture urbaine sont recensées.

C'est dans ce contexte que le sujet de cet essai prend forme. L'objectif général est d'évaluer et analyser l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville de Montréal et de certains centres urbains en Amérique du Nord proactifs dans ce domaine. L'analyse des initiatives et des mesures de gestion employées par les villes de Vancouver, Seattle, San Francisco et New York a permis d'élaborer des recommandations destinées à la Ville de Montréal pour améliorer l'organisation des pratiques, favoriser l'essor de l'agriculture urbaine et augmenter le nombre de sites de production sur son territoire.

Les recommandations sont multiples et concernent plusieurs aspects de la planification. Elles visent la mise en place d'un cadre d'intervention efficace en matière d'agriculture urbaine à toutes les étapes de la planification. Plusieurs composantes sont traitées.

En amont du processus, il serait nécessaire que la Ville de Montréal dégage une vision partagée et qu'elle statue ses intentions. Elle devrait notamment s'entourer d'une équipe multidisciplinaire avec un mandat de consultation comme un Conseil de la Politique Alimentaire et mandater l'une de ses directions pour les aspects législatifs. De plus, l'apport des expertises provenant des autres intervenants du domaine devrait être envisagé.

Pour l'organisation des pratiques de l'agriculture urbaine, il est essentiel de les conjuguer au développement urbain. Pour s'assurer d'une intégration dynamique des mesures de gestion choisies, il est judicieux de coordonner et de favoriser la participation de l'ensemble des planificateurs administratifs à son actif. Des outils de gestion du territoire peuvent être utilisés pour préserver la durabilité des activités. Notamment, il serait avantageux de procéder à l'inventaire des terrains et des bâtiments de propriétés publiques afin de favoriser l'accès et de profiter d'un maximum d'opportunités. Ce dernier pourrait être accompagné d'une banque de données mise à jour régulièrement.

Il serait important de mettre en place des mesures de suivi pour évaluer le progrès de l'agriculture urbaine. Finalement, il est essentiel de s'assurer d'avoir du financement suffisant et à long terme.

Avec la volonté d'agir et de s'impliquer sérieusement dans la planification de l'agriculture urbaine, la Ville de Montréal aurait une occasion de plus de se faire reconnaître pour ses actions environnementales et d'en retirer les bénéfices qui en découlent.

REMERCIEMENTS

J'aimerais; d'abord et avant tout, remercier ma directrice d'essai Coralie Deny, sans qui cet essai n'aurait pas été possible. Pour tes commentaires plus pertinents les uns que les autres, ton temps accordé malgré un horaire chargé et pour m'avoir fait découvrir l'agriculture urbaine, je tiens à exprimer toute ma gratitude.

J'aimerais aussi accorder une attention particulière à ma conseillère pédagogique Judith Vien. Merci de m'avoir accompagnée tout au long de ma maîtrise et de cet essai. Tes conseils et encouragements ont toujours été grandement appréciés.

Finalement, je ne peux passer sous silence le support constant de mon entourage qui m'a emmenée à persévérer dans les moments les plus difficiles. Merci à ma mère, Christian, André et spécialement, ma copine Ariane qui a su me prêter une oreille attentive et pour sa compréhension. Merci d'être présents dans ma vie.

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 PRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE URBAINE	4
1.1 Concept et définition	4
1.2 Présentation des types d'interventions et de lieux ciblés actuellement par l'agriculture urbaine	6
1.2.1 Culture hors-sol	6
1.2.2 Culture en sol	7
1.3 Enjeux de l'agriculture urbaine	9
2 IMPACTS DE L'AGRICULTURE URBAINE	12
2.1 Sphère environnementale	12
2.1.1 Conservation de la biodiversité	12
2.1.2 Lutte à la pollution atmosphérique et aux îlots de chaleur	13
2.1.3 Diminution de la consommation d'énergie	14
2.1.4 Réduction des eaux de ruissellement	15
2.2 Sphère sociale	16
2.2.1 Sécurité alimentaire	16
2.2.2 Réseaux sociaux et appartenance	16
2.2.3 Éducation	17
2.2.4 Loisir	17
2.2.5 Qualité de vie et aspect thérapeutique	18
2.3 Sphère économique	18
3 PORTRAIT DE L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL	20
3.1 Situation géographique de la Ville de Montréal	20
3.2 Historique de l'agriculture urbaine à Montréal	21
3.3 Mesures de gestion de l'agriculture urbaine par la ville de Montréal	23
3.3.1 Programme de gestion des jardins communautaires	23
3.3.2 Plans stratégiques de développement durable de la collectivité montréalaise	27
3.4 Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine	28
4 INITIATIVES DE VILLES EN AMÉRIQUE DU NORD	32
4.1 Vancouver (Colombie-Britannique, Canada)	32
4.1.1 Vancouver's Food Policy Council	32
4.1.2 Charte alimentaire	34

4.1.3	Politique des jardins communautaires	35
4.1.4	Règlementation et directives de la Ville de Vancouver	38
4.1.5	Southeast False Creek urban agriculture strategy	40
4.1.6	Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine	42
4.2	Seattle (Washington, États-Unis)	43
4.2.1	Local Food Action Initiative	44
4.2.2	Seattle Comprehensive Plan	46
4.2.3	Programme P-Patch	46
4.2.4	Permis de culture sur les espaces de plates-bandes	53
4.2.5	Règlement de zonage	54
4.3	San Francisco (Californie, États-Unis)	54
4.3.1	Directive exécutive	54
4.3.2	San Francisco Food Policy Council	56
4.3.3	Politique des jardins communautaires	57
4.3.4	General Plan et Code Municipal du Département de la Planification	60
4.3.5	Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine	61
4.4	New York (New York, États-Unis)	62
4.4.1	GreenThumb	62
4.4.2	Foodworks plan	64
4.4.3	Code municipal	66
5	ANALYSE DES INITIATIVES MUNICIPALES	67
5.1	Gestion des types d'interventions et lieux ciblés	67
5.1.1	Jardins communautaires	68
5.1.2	Jardins scolaires	71
5.1.3	Jardins collectifs	73
5.1.4	Jardins sur les toits	73
5.1.5	Jardins privés	74
5.1.6	Arbres fruitiers	75
5.2	Outils de planification	76
5.2.1	Vision du système alimentaire	76
5.2.2	Conseil de la politique alimentaire	78
5.2.3	Outils de gestion de l'aménagement du territoire urbain	79
5.2.4	Mesures pour accroître le nombre de sites de production	81
5.3	Financement des initiatives	82
6	RECOMMANDATIONS	85
6.1	Statuer ses intentions et sa vision	85
6.2	Se doter d'une équipe proactive	86
6.2.1	Piloter un Conseil de la Politique Alimentaire	86
6.2.2	Mandater une direction pour la gestion législative de l'agriculture urbaine	87
6.3	Conjuguer le développement urbain et l'agriculture urbaine	89

6.3.1	Impliquer l'ensemble des planificateurs dans le processus	89
6.3.2	Intégrer l'agriculture urbaine à la planification territoriale	89
6.3.3	Inventorier le territoire	91
6.4	Travailler en collaboration avec d'autres intervenants du milieu	92
6.5	Profiter des opportunités	93
6.5.1	Parcs publics	93
6.5.2	Paysages comestibles et vergers	94
6.5.3	Bordure des rues et des stationnements	95
6.5.4	Corridors d'utilités	96
6.5.5	Cours d'écoles	96
6.5.6	Espaces privés	97
6.5.7	Apiculture urbaine	98
6.6	Faire le suivi des activités d'agriculture urbaine sur le territoire	98
6.7	Mettre en place des mesures portant sur l'éducation et la sensibilisation	99
6.8	Soutenir financièrement les initiatives	100
	CONCLUSION	102
	RÉFÉRENCES	104

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1 Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine.	5
Figure 1.2 Zones de rusticité au Québec.	10
Figure 3.1 Carte de la Ville de Montréal et des municipalités reconstituées.	20
Figure 3.2 Répartition des jardins communautaires et des jardins collectifs pour la Ville de Montréal pour l'année 2008.	23
Figure 3.3 Carte représentant les recommandations de la DSP pour les jardins communautaires.	27
Figure 3.4 Distribution des marchés publics saisonniers de Nourir Montréal en 2011.	30
Figure 4.1 Carte situant les jardins communautaires pour la Ville de Vancouver.	36
Figure 4.2 Carte situant les circuits pour la Ville de Vancouver.	37
Figure 4.3 Carte situant les jardins communautaires pour la Ville de Seattle.	51
Figure 4.4 Carte qui illustre la localisation des jardins communautaires à San Francisco.	59
Figure 6.1 Exemple d'un aménagement en bordure d'une rue.	96
Figure 6.2 Exemple de jardinière sur des balcons et terrasses.	98
Tableau 3.1 Nombre de jardins communautaires par arrondissement de la Ville de Montréal.	25
Tableau 3.2 Organismes et jardins collectifs présents sur le territoire de la Ville de Montréal.	29
Tableau 5.1 Nombre de jardins communautaires des villes étudiées.	68
Tableau 5.2 Jardins scolaires dans les villes étudiées.	72
Tableau 5.3 Montants investis pour la réalisation des initiatives.	83
Tableau 6.1 Exemple de critères pour l'inventaire du territoire.	92

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
CAAAQ	Commission sur l’Avenir de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire québécois
CMM	Communauté Métropolitaine de Montréal
CPA	Conseil de la politique alimentaire
CRAPAUD	Collectif de Recherche sur l’Aménagement Paysager et l’Agriculture Urbaine Durable
CRÉ	Conférence Régionale des Élus de Montréal
CSDM	Commission Scolaire De Montréal
DOHMH	Department Of Health and Mental Hygiene
DSP	Direction de la Santé publique de Montréal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’agriculture
GCAT	Greenest City Action Team
INSPQ	Institut National de la Santé Publique
ISE	Forum de l’Institut des sciences de l’Environnement de l’UQAM
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du Territoire
MCHG	Minimum Cost Housing Group
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation
MQV	Maison de Quartier Villeray
NYCDPR	New York City Department of Parks and Recreation
OMB	Office of Management and Budget
ONU	Organisation des Nations Unies
OQLF	Office Québécois de la Langue Française
RJCQ	Regroupement des Jardins Collectifs du Québec
RNC	Ressources Naturelles Canada
SDON	Seattle Department of Neighborhood
SDOT	Seattle Department of Transportation
SDPD	Seattle Department of Planning and Development
SDPR	Seattle Department of Park and Recreation

SFDE	San Francisco Department of Environment
SFDPH	San Francisco Department of Public Health
SFGSA	San Francisco Green Schoolyard Alliance
SFPD	San Francisco Planning Department
SFRPD	San Francisco Recreation and Park Department
SFUSD	San Francisco Unified School District
VBPR	Vancouver Board of Parks and Recreation
VFPC	Vancouver's Food Policy Council
VSF	Vancouver School Board

INTRODUCTION

Il est estimé que plus de 50 % de la population vit dans les villes à travers le monde et si la tendance se maintient, cette proportion pourrait atteindre 70 % en 2050 (ONU, 2007). Au Canada et au Québec, la situation ne fait pas exception; c'est 80 % de la population qui les habite et elle poursuivra son urbanisation au fil du temps (Statistique Canada, 2006). Les besoins alimentaires des populations sont croissants, ce qui a entraîné une certaine dépendance de la ville envers le milieu rural pour les combler. Cette dépendance n'est pas sans impacts; il est évalué que le trajet moyen par un aliment du lieu de production au consommateur est de 2 400 km (ISE, 2007). La critique du modèle agricole, l'avenir de l'agriculture au Québec et la conscientisation de la population sur la provenance des aliments amorcent une nouvelle tendance des pratiques : l'agriculture urbaine. L'agriculture au sein du périmètre de la ville n'est pas un phénomène nouveau ni limité aux pays occidentaux, mais son essor en Amérique du Nord est notable.

Dans les villes du Nord, l'agriculture urbaine est davantage perçue comme un outil de contrôle et d'atténuation de plusieurs problématiques environnementales d'origines anthropiques. Elle est donc un élément important pour l'écologie urbaine d'une ville. Aussi, elle consiste en un capital social participant à l'optimisation de l'utilisation du territoire et à la responsabilisation des individus. Des gains tangibles sont également notés pour le développement d'une économie locale.

L'île de Montréal est privilégiée d'un point de vue géographique. Elle se situe dans la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent où les sols sont d'une très haute qualité et son climat est l'un des plus cléments au Québec avec une longue période de croissance des végétaux. Une grande diversité de légumes, fruits et noix peut être cultivée sur ce territoire. Or, cette île se caractérise par un milieu bâti dense et comprend environ le quart de la population du Québec. Malgré cela, cette étendue urbaine organisée est tout de même parsemée d'initiatives en matière d'agriculture urbaine. La Ville de Montréal est reconnue pour ses nombreux jardins communautaires qui ont marqué ses débuts en 1936 par des mouvements populaires. Les cours arrière privées sont aussi des lieux appréciés pour le jardinage depuis longtemps. C'est dans les années 1970 que la Ville de Montréal perçoit la nécessité d'organiser les jardins communautaires et développe son programme

faisant d'elle l'une des premières en Amérique du Nord. Dès 1980, les jardins collectifs font leur apparition à Montréal et dernièrement, des technologies et des initiatives de culture sur des surfaces minéralisées se démarquent par des organismes communautaires.

D'autres villes en Amérique du Nord s'investissent aussi et reconnaissent la pertinence de l'agriculture urbaine pour le développement durable. Elles émettent différentes dispositions et proposent de multiples ressources pour innover en la matière. La façon de faire de ces villes peut être une source d'inspiration pour mettre en place de nouvelles mesures de gestion et bonifier celles qui existent déjà à dans la planification de la Ville de Montréal.

L'objectif général de ce travail consiste à évaluer et analyser l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville de Montréal et de certains centres urbains en Amérique du Nord proactifs dans ce domaine. Pour ce faire, cet essai a pour objectif de définir concrètement l'agriculture urbaine et de recenser les différents impacts sur les sphères de l'environnement, du social et de l'économie. Les mesures de gestions et les initiatives des centres urbains présentés font l'objet d'une analyse dans le but d'élaborer des recommandations destinées à la Ville de Montréal pour améliorer l'organisation des pratiques, favoriser l'essor de l'agriculture urbaine et augmenter le nombre de sites de production sur son territoire.

Pour répondre aux objectifs général et spécifiques, une mise en contexte est présentée au premier chapitre. Celle-ci définit le concept d'agriculture urbaine, présente les types d'interventions en sol et hors-sol, ainsi que les différents enjeux. Le deuxième chapitre est consacré aux impacts de l'agriculture urbaine sur les différentes sphères du développement durable. Le troisième chapitre explore la situation actuelle des interventions et des mesures de gestion de la Ville de Montréal. Pour faire suite à ce dernier, les villes de Vancouver, Seattle, San Francisco et New York sont présentées dans cet ordre au quatrième chapitre pour faire état de leur situation et des mesures de gestion privilégiées. Le cinquième chapitre porte sur une réflexion par l'analyse des initiatives et des mesures de gestion employées par ces centres urbains. Enfin, le dernier chapitre propose une série de recommandations à l'instance municipale de Montréal pour développer des mesures de gestion et adapter celles qui existent pour améliorer l'organisation des pratiques, favoriser

l'essor de l'agriculture urbaine et augmenter le nombre de sites de production sur son territoire.

Ce travail a été réalisé à partir d'une recherche documentaire, dont la pertinence et la validité des sources ont été évaluées par certains critères visant à retenir des informations exactes et objectives. Ces critères sont : l'actualité et la date de la publication, la compétence de l'auteur et la crédibilité de ses sources, la provenance et l'objectif de chacune des sources.

1 PRÉSENTATION DE L'AGRICULTURE URBAINE

Les villes sont souvent associées à des espaces où règnent les infrastructures minéralisées. Néanmoins, une place aux espaces verts est de plus en plus accordée pour de multiples raisons d'ordres environnemental, social et économique. Le verdissement d'une ville peut se présenter sous diverses formes, dont l'agriculture urbaine. Cette section a pour but de cibler et de définir le concept de l'agriculture urbaine, de présenter les différents lieux d'intervention ainsi que d'exposer certains enjeux liés à cette pratique.

1.1 Concept et définition

Les termes d'agriculture urbaine soulèvent une dichotomie des fonctions primaires des mots « agriculture » et « urbaine ». En effet, la ville se définit comme étant une « *agglomération plus ou moins importante, caractérisée par un habitat concentré, dont les activités sont axées sur l'industrie, le commerce, les services et l'administration.* » (OQLF, 2010). On peut observer le caractère distinct de la fonction d'agriculture, qui n'est pas incluse dans cette définition. L'agriculture se définit comme étant un « *ensemble des activités développées par l'homme, qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation.* » (OQLF, 2010). Or, au sens traditionnel, cette fonction s'exerce à l'extérieur du territoire urbain, soit en territoire rural ou périurbain (Bhatt et Kongshaug, 2005). Une dépendance de la ville envers le milieu rural est liée à la ségrégation des fonctions. Malgré la séparation nette des fonctions, l'agriculture au sein du périmètre de la ville n'est pas un phénomène nouveau ni limité aux pays occidentaux (Hista, 2007).

La notion d'agriculture urbaine peut être abordée de façon très limitée : « [la] *pratique d'activités agricoles sur le territoire même d'une ville* » (OQLF, 2010). Cependant, il est pertinent d'observer le phénomène de l'agriculture urbaine dans un sens plus large : « *l'ensemble des activités produisant, manufacturant et mettant en marché des aliments et des combustibles pour les besoins des populations métropolitaines* » (ISE, 2007). Cette définition comprend : « *La production de légumes, de fruits, d'herbes, de fleurs, de*

champignons, l'élevage de porcs, de cochons d'inde, de chèvres, de volaille; l'aquiculture, l'apiculture, les activités de production forestière [...] » (Boulianne, 1999).

Les frontières de la ville ne sont pas tranchées de façon précise. C'est pourquoi l'agriculture urbaine implique les activités qui ont lieu à l'intérieur de la ville, soit l'intra-urbain, dans sa périphérie, soit le périurbain, ainsi que les collaborations et les partenariats entre la ville et le milieu rural, soit l'urbain-rural (Bhatt et Kongshaug, 2005).

Le concept de l'agriculture ne s'arrête pas seulement à produire, manufacturer et à mettre en marché des produits. En effet, elle révèle un caractère multifonctionnel à l'intérieur de différentes sphères d'interventions présentées à la figure 1.1 (Wegmuller et Duchemin, 2010). C'est d'ailleurs un style de vie qui favorise le développement social, économique et environnemental.

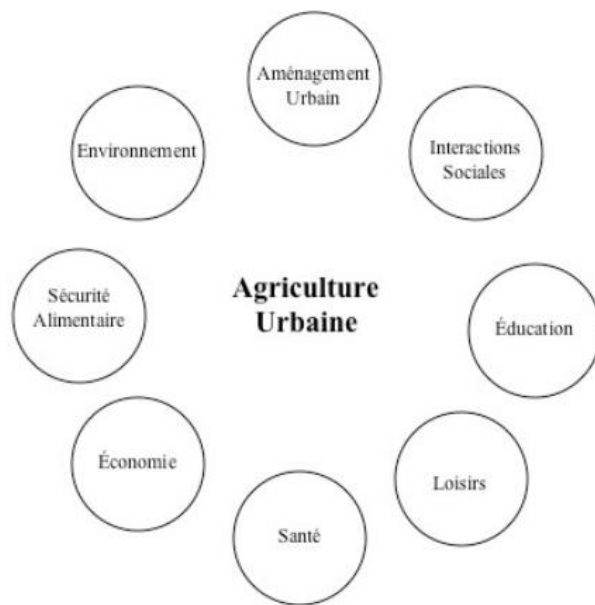


Figure 1.1 Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine. Tirée de Wegmuller et Duchemin, 2010, p. 14.

Dans le cadre de cet essai, la notion de l'agriculture urbaine sera limitée à l'ensemble de la production de légumes, de fruits, d'herbes et l'apiculture, excluant les différents types d'élevage en territoire urbain, soit l'intra-urbain.

1.2 Présentation des types d'interventions et de lieux ciblés actuellement par l'agriculture urbaine

Au Québec, l'agriculture urbaine se présente sous deux formes : la culture en sol et la culture hors-sol. Les cultures hors-sol consistent à produire des végétaux sur des surfaces minéralisées à l'aide de différentes techniques supportant un substrat. Ainsi, les végétaux effectuent leur cycle racinaire sans être en contact direct avec l'environnement naturel du sol; tandis que les cultures en sol, plus traditionnelles, consistent en une culture à même le sol naturel.

1.2.1 Culture hors-sol

Dans les territoires urbains densément peuplés, la disponibilité des terres au sol est une ressource rare et souvent dispendieuse. Les pressions pour l'édification d'immeubles destinés à des occupations résidentielles, commerciales et industrielles sont grandes. Plusieurs techniques se sont développées au fil du temps et ont permis la culture sur des surfaces minéralisées, telles que la culture sur toit, les balcons et les surfaces verticales.

Un avantage considérable de la culture sur des surfaces minéralisées, par exemple, sur les toits, est de rajouter un espace supplémentaire d'utilisation. Le toit est un espace perdu lorsqu'il est inexploité et l'utilisation de celui-ci permet d'offrir des surfaces additionnelles pour l'aménagement de jardins (Jampierre, 2006).

Les toitures végétales se divisent en deux catégories en fonction de l'utilisation souhaitée. Les toits verts extensifs sont conçus pour soutenir une faible épaisseur de substrat et l'accessibilité par la population est plus rare, alors que les toits verts intensifs peuvent supporter un substrat plus épais permettant l'aménagement de terrasses-jardins. De plus, une plus grande variété de végétaux peut être supportée (Laroche *et al.*, 2004). La profondeur du substrat peut varier entre 20 cm et 60 cm, ce qui permet d'obtenir un système racinaire mature et de choisir des essences végétales comprenant des arbustes et des arbres. L'accès à ce genre de toit est plus fréquent, ce qui permet d'utiliser l'espace comme un lieu public et de pratiquer l'agriculture (Laroche *et al.*, 2004). Il est à noter que l'établissement des toits verts est généralement coûteux et qu'il est difficile d'adapter les

toits verts extensifs à partir des rénovations de bâtiments existants. La structure nécessaire peut donc être contraignante.

Une technique utilisée fréquemment dans les milieux urbains densément peuplés est la culture hydroponique (Charland, 2010). Cette technique consiste à développer le système racinaire dans l'eau dans des bacs conçus à cet effet. Ainsi, les nutriments nécessaires à la croissance des plantes sont en solution et le bac n'est pas muni d'un substrat. Certaines conditions doivent être respectées, telles que l'aération des racines, l'obscurité du milieu et le support de la plante. Plusieurs avantages sont attribués à cette technique, comme le faible poids facilitant sa mise en place sur les toits, une fertilisation contrôlée et optimale et une économie d'eau. Cependant, il peut s'avérer que cette technique demande un entretien particulier (Laroche *et al.*, 2004).

L'organisme *Des jardins sur les toits*, situé à Montréal, actif dans le domaine de l'agriculture urbaine sur les toits et les balcons, s'est affairé à analyser les différentes techniques hors-sol pour identifier la plus optimale. Les recherches ont permis à cet organisme de s'arrêter sur le choix de la jardinière à réserve d'eau. Celle-ci consiste en une culture dans un bac où le substrat est en contact avec une réserve d'eau. Elle se caractérise par sa simplicité, son bon rendement, son autonomie et de plus, elle est économique. Cette technique peut être facilement effectuée sur les toits, mais aussi sur les balcons des immeubles d'habitation. De plus, elle est facile à personnaliser en fonction de l'espace disponible (Laroche *et al.*, 2004).

Les murs des bâtiments sont aussi une surface minéralisée avec un potentiel d'exploitation. Cette pratique consiste à faire pousser des végétaux grimpants; cependant, cette technique est encore peu utilisée au Québec. Celle-ci est surtout associée à des fonctions esthétique et énergétique (Charland, 2010).

1.2.2 Culture en sol

Concernant la culture en sol, celle-ci requiert de grandes surfaces au niveau du sol et elle peut se faire sur les terres privées de même que les terres publiques. Plusieurs individus sont actifs dans l'agriculture urbaine chez eux. En effet, les cours arrière des particuliers sont souvent les hôtes de jardins, de même que les plates-bandes entourant un bâtiment.

Bien qu'ils ne soient pas particulièrement la cible des recherches et demeurent en quelque sorte effacés, ils sont présents dans la réalité urbaine depuis longtemps (Kortright, 2007).

Deux formes de jardins encadrés sont bien ancrées dans l'agriculture urbaine pratiquée au Québec. Ce sont les jardins communautaires et les jardins collectifs. Bien que ceux-ci soient parfois confondus, des caractéristiques et des objectifs particuliers les distinguent.

L'espace consacré aux jardins communautaires consiste en une séparation individuelle de parcelles dont la superficie peut varier. Les activités de jardinage se font individuellement dans un espace commun où d'autres jardiniers cultivent chacun sa parcelle attitrée (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001). Il est à noter que, dans la majorité des cas, ce type de jardins se situe sur des terrains publics dont les instances facilitent l'accès, fournissent certains équipements et un accès à un point d'eau. Ceux-ci sont accessibles par la population pour un faible coût (ISE, 2007). La mission sociale et environnementale n'est pas associée clairement et la vocation est plutôt récréative (Massé et Beaudry, 2008).

Les jardins collectifs, quant à eux, correspondent à l'exploitation d'une unique parcelle par plusieurs personnes. L'entretien du jardin se fait de façon collective avec une répartition des tâches où les récoltes sont partagées entre les jardiniers selon les modalités prévues par les participants. Le profil des individus participant aux jardins collectifs est de tout ordre, mais dans bien des cas, ils sont issus de situations socioéconomiques précaires. Aussi, les activités agricoles sont encadrées par des organismes dont le soutien se fait autant aux niveaux technique, matériel et de l'animation par des intervenants spécialisés (Hista, 2007). La mission sociale et environnementale est explicite au sein de ces jardins (Massé et Beaudry, 2008). Plusieurs objectifs sont la base de la structure de l'organisation des jardins collectifs et le coordonnateur d'un jardin collectif, Gilles-Charles Clermont, énonce quelques-uns de ceux-ci :

- «L'autonomie alimentaire et la santé des communautés locales;
- L'intégration et l'épanouissement des citoyens et des familles défavorisées sur le plan social, économique ou culturel;
- La création de réseaux locaux de solidarité dans les quartiers;
- L'appropriation d'espaces verts en milieu urbain;

- La diffusion d'une agriculture respectueuse de l'environnement.» (Clermont, 2004, p. 3).

Également, les jardins collectifs peuvent être accompagnés d'un programme d'insertion où les individus se fixent des objectifs de croissance sur les plans personnel et professionnel (Clermont, 2006). La place faite au volet éducatif et formatif est très importante. Le cadre d'action de chacun des organismes va souvent au-delà de la base des objectifs du concept des jardins collectifs. En effet, ils sont souvent amalgamés à d'autres activités qui relèvent de la sécurité alimentaire telles que les banques alimentaires et les ateliers de cuisine communautaire par exemple (ISE, 2007). Finalement, les formes de jardins collectifs observés au Québec sont financées par diverses subventions et sont développées sur des terrains privés résultant d'ententes avec le propriétaire (*ib*).

La culture dans les cours d'école à l'aide de partenariat entre l'école et les organismes actifs dans le domaine de l'agriculture est aussi une autre avenue. C'est un outil éducatif permettant la familiarisation des élèves avec le cycle de production alimentaire et sur la faisabilité en territoire urbain (CRE, 2009). L'entretien des jardins se fait par les élèves de différents niveaux scolaires de manière encadrée par des animateurs. Les écoles ayant des jeunes vivant des difficultés d'apprentissage ainsi que des handicaps physiques ou intellectuels sont aussi visées (MQV, 2006). Certains projets incluant des jardinières à réserves d'eau ont été conçus par des élèves à l'aide de matériaux de seconde vie (Des jardins sur des toits, 2010).

1.3 Enjeux de l'agriculture urbaine

La condition environnementale des villes soulève un questionnement quant à la qualité des aliments que peut apporter l'agriculture urbaine. Les activités anthropiques et les pressions exercées sur le milieu récepteur ont des conséquences sur l'environnement physique. Or, l'agriculture urbaine et la santé humaine dépendent en partie de la qualité de son biotope.

La contamination des sols est une problématique fréquente, due aux activités antérieures et actuelles de types industriel et commercial (Ville de Montréal, 2010a). Les terrains contaminés sont peu propices à la production alimentaire. Bien que l'agglomération de Montréal soit soumise à la réglementation de la *Protection des sols et réhabilitation des*

terrains contaminés, la réutilisation de certains sites peut être compromise (*ib*). Par exemple, une étude sur la condition des sols des jardins communautaires sur le territoire de la Ville de Montréal a démontré la présence de certains contaminants engendrant soit la fermeture ou la réhabilitation des sites visés. (DSP, 2010).

Le climat peut être un élément limitant à la variété des activités de l'agriculture urbaine possible sur le territoire du Québec. En effet, celui-ci se caractérise par des zones climatiques avec des écarts de température et de précipitations importants. De ce fait, ce n'est pas l'ensemble des régions qui peuvent produire tous les produits alimentaires. Afin de mieux comprendre la situation du Québec, les zones de rusticité du Québec sont représentées à la figure 1.2. Déterminées en fonction des conditions climatiques moyennes et de l'altitude, les zones de rusticité informent sur la capacité de survie des plantes, ainsi que sur les conditions propices à la croissance (AAC, 2010). Ainsi, les conditions les plus clémentes sont situées dans le sud du Québec, alors que la situation devient plus rigoureuse en latitude élevée.

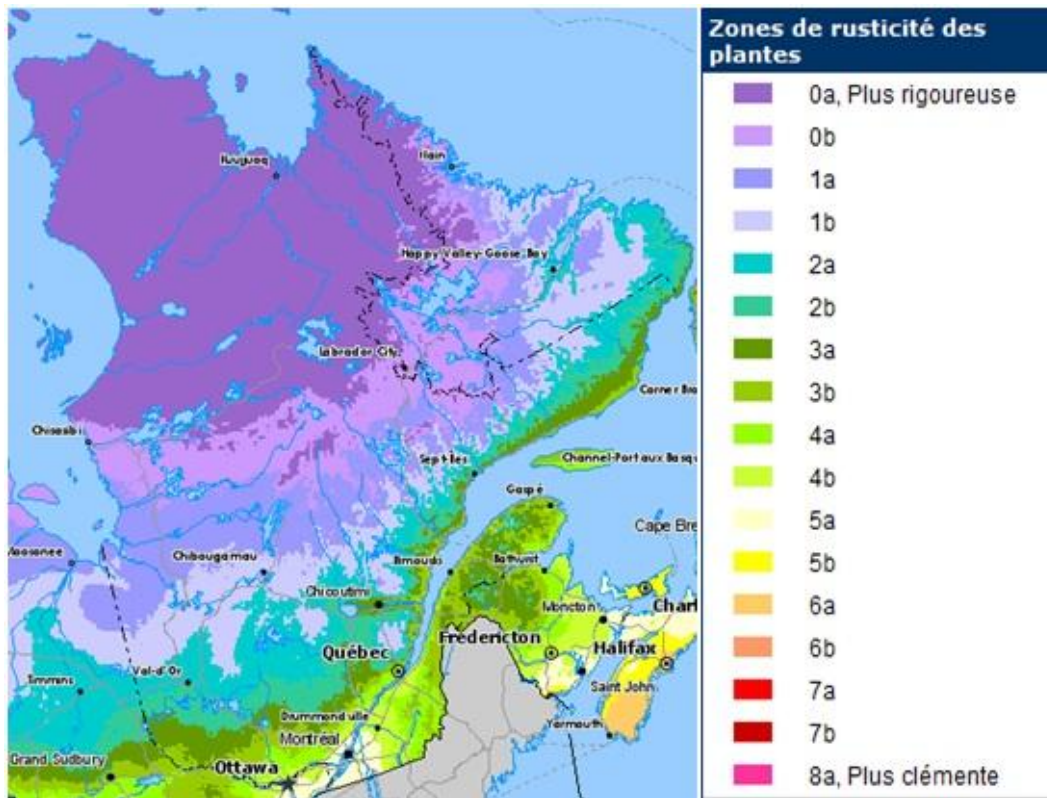


Figure 1.2 Zones de rusticité au Québec. Tirée de Ressources Naturelles Canada (RNC) (2003).

La qualité de l'air est aussi un enjeu. Par exemple, le secteur des transports est un important émetteur de pollution atmosphérique. La qualité des jardins qui se trouvent à proximité des artères routières très achalandées pourrait être altérée (Laroche *et al.*, 2004).

Sur les territoires densément peuplés, les terrains vacants sont peu fréquents et lorsque présents, ceux-ci sont soumis à des pressions de développement urbain. L'acquisition de terrains est un enjeu auquel font face les organismes dédiés à la gestion de jardins collectifs. En effet, ceux-ci doivent identifier eux-mêmes des espaces propices à cette activité et doivent en assumer la négociation avec le propriétaire afin qu'ils puissent s'établir (Hista, 2007).

Également, la pérennité de la fonction des jardins collectifs demeure précaire. En effet, aucun cadre ne gère les ententes entre les propriétaires et les organismes, ce qui rend instable la continuité des activités. Ainsi, une rupture d'une entente peut entraîner le déménagement du jardin collectif, voir même sa fermeture. En raison des ressources financières reposant sur des structures comptables de courte durée, provenant d'un partenariat public-privé, le financement est un enjeu important pour ces organismes. (Boulianne, 2001). De plus, le maintien de plusieurs projets par des organisations de petites envergures représente une difficulté (CRE, 2010).

2 IMPACTS DE L'AGRICULTURE URBAINE

La viabilité des villes peut être améliorée par divers moyens, dont l'agriculture urbaine. Celle-ci, par ses multiples fonctions : esthétique, sanitaire et alimentaire, est un élément important de gestion pour l'écologie urbaine d'une ville au niveau de l'environnement, du social et de l'économie. Cette section présentera les impacts engendrés par la présence de l'agriculture urbaine sur les trois sphères ci-haut mentionnées.

2.1 Sphère environnementale

Les impacts liés aux activités de l'agriculture urbaine recensés sont nombreux. L'agriculture urbaine est un outil de contrôle et d'atténuation de plusieurs problématiques environnementales urbaines d'origines anthropiques. Elle contribue à la conservation de la biodiversité, la lutte à la pollution atmosphérique et aux îlots de chaleur, la diminution de la consommation d'énergie ainsi qu'à la réduction des eaux de ruissellement.

2.1.1 Conservation de la biodiversité

La conservation de la biodiversité est un élément important, puisqu'elle constitue un fondement de la sécurité alimentaire. La perte de la biodiversité peut perturber l'écosystème et rendre instable la production de services nécessaires (CAAAQ, 2007).

Certaines études d'inventaires d'abondance démontrent le potentiel des milieux urbains à soutenir des familles de pollinisateurs, notamment certaines espèces d'abeilles, dans la mesure où une floraison hétérogène est présente. Les butineurs assurent des services écologiques essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes, comme la fécondation de plusieurs espèces végétales et contribue à diminuer les risques de dégénérescence génétique. L'agriculture urbaine favorise la biodiversité des butineurs en milieu urbain en subvenant aux besoins de base, par la plantation d'arbres fruitiers indigènes, notamment le pommier, le poirier et le cerisier, et d'arbustes fruitiers indigènes, particulièrement le bleuetier et le framboisier. Il est à noter qu'une diversité indigène des arbres fruitiers, ainsi que des arbustes fruitiers est nécessaire, puisque les butineurs n'ont pas une affinité équivalente pour toutes les espèces végétales, de même que pour leur capacité de les polliniser (Chagnon, 2008).

La fragmentation et la perte des habitats est une cause connue de la diminution de la biodiversité (Chagnon, 2008). L'agriculture urbaine, sous certaines conditions, peut favoriser la dispersion des espèces animales et végétales et de ce fait, favoriser le maintien d'une diversité biologique en ville. En effet, la présence d'un réseau de jardins urbains peut agir à titre de corridor écologique (ISE, 2007).

La culture sur les toits extensifs ainsi que dans les bacs permet de créer un habitat temporaire de repos lors de l'été pour certaines espèces aviaires. De même que les pollinisateurs peuvent occuper cet espace pour butiner les espèces végétales présentes sur les toits (Godin, 2010).

2.1.2 Lutte à la pollution atmosphérique et aux îlots de chaleur

La première cause d'îlots de chaleur dans les villes est la diminution du couvert végétal en lien avec la densification et le développement urbain. Des températures estivales plus chaudes et plus humides sont conséquemment observées. Ces îlots de chaleur entraînent des impacts néfastes comme la détérioration de la qualité de l'air autant à l'extérieur des bâtiments qu'à l'intérieur, favorise l'augmentation de la demande énergétique pour la climatisation et en eau potable pour se rafraîchir, tout en accentuant les problématiques liées à la santé humaine (INSPQ, 2009).

Un moyen pour contrer cette problématique est d'intégrer la végétation dans les plans de restructuration, de développement et de revalorisation de la ville (*ib*). D'une part, l'ombrage créé par le feuillage de la végétation et sa capacité d'évapotranspiration permettent de réduire les températures au niveau du sol. D'autre part, on note que la végétation a un indice d'albedo, soit la capacité de renvoyer l'énergie solaire, plus élevée que certains matériaux utilisés dans la construction de bâtiments tels que le goudron et le gravier d'une couleur foncée.

Par ailleurs, une équipe de recherche du Japon a mesuré la différence de température entre le feuillage des plants de patates douces cultivés dans des bacs à l'aide de la technique hydroponique et des plaques de béton sur un toit durant l'été. Des températures moins élevées ont été observées au niveau du feuillage des plants et sur la surface de béton recouvert de feuillage, que sur la surface des plaques de béton soumis au rayonnement

solaire. La différence de température entre le béton couvert par le feuillage et le béton soumis directement au rayonnement solaire a atteint 13 °C (Kitaya *et al.*, 2009).

Le feuillage de la végétation joue aussi un rôle important dans l'assainissement de l'air. La qualité de l'air se voit améliorée par les propriétés de séquestration de carbone et de filtration des particules en suspension dans l'air (INSPQ, 2009). Ainsi, l'agriculture urbaine, par son apport en végétation, est un moyen efficace d'atténuation de la pollution atmosphérique et des îlots de chaleur.

2.1.3 Diminution de la consommation d'énergie

Un lien étroit entre la pollution atmosphérique et l'agriculture urbaine existe. La séparation des fonctions au niveau de la production des aliments a créé une dépendance de la ville envers la campagne. En effet, les campagnes sont les sources d'approvisionnement des villes, ce qui implique que de longues distances doivent être parcourues avant d'arriver à son point final. De plus, les pratiques agricoles basées sur la monoculture intensive ne permettent pas d'obtenir une diversité alimentaire satisfaisante pour les consommateurs. Pour cette raison, le marché s'est tourné vers une importation de produits alimentaires afin d'obtenir une diversité plus riche (ISE, 2007).

Incluant les nombreuses étapes de production, de transformation et de distribution, il est estimé que les aliments parcourent en moyenne 2400 km du point initial au point final (*ib*). De plus, la demande croissante en aliments diversifiés oblige le marché à s'adapter et ainsi, à se procurer des biens de régions éloignées (Godin, 2008). La consommation d'énergie pour le transport est donc élevée en plus des énergies nécessaires pour la réfrigération et la conservation des aliments. À cela s'ajoutent les émissions de gaz à effet de serre qui sont produits par le transport.

En favorisant la proximité entre le producteur et le consommateur par des activités d'agriculture urbaine pour des aliments cultivables en fonction de l'emplacement géographique, une diminution marquée de la distance à parcourir, ainsi qu'une baisse de la consommation d'énergie sont observées (ISE, 2007).

Du point de vue de consommation d'énergie, l'application de l'agriculture urbaine sur les toits verts est aussi bénéfique. En effet, le toit vert tend à diminuer la circulation de l'air

chaud au travers de celui-ci et les effets de fluctuations entre la température de l'air extérieur et intérieur du bâtiment (Oberndorfer *et al.*, 2007). Ainsi, les dépenses d'énergie sont moins grandes.

L'insertion du compost dans l'agriculture urbaine est un moyen efficace pour réduire, d'une part, la quantité de matières organiques envoyées aux centres d'enfouissements techniques et d'autre part, le transport qui aurait été nécessaire pour ces matières organiques (Olivier, 2005; ISE, 2007). Notamment, l'agriculture urbaine peut jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs de la valorisation des matières putrescibles des villes.

2.1.4 Réduction des eaux de ruissellement

Lors des fortes pluies, de la fonte des neiges abondantes et des cas d'urgence, l'eau de ruissellement circule librement sur les surfaces minéralisées hautement présentes dans les villes. Une partie des eaux de ruissellement s'infiltrer dans les sols, alors que la plus grande part rejoint normalement le réseau d'égouts et nécessite un traitement coûteux de la part des villes (ISE, 2007).

L'agglomération de Montréal, qui est munie d'un système d'égouts combinés en majeure partie et d'un réseau séparatif, se voit aux prises avec une problématique de surverses (Ville de Montréal, s. d.a). Une part du volume des surverses rejoint directement les eaux naturelles du fleuve Saint-Laurent sans être traitée au préalable et entraînent des polluants. La qualité de l'eau des rives se voit ainsi altérée, tout comme le biotope enchaînant des problématiques environnementales (Garant, 2009). Un apport en surface végétalisée permet de réduire la quantité du volume de l'eau de ruissellement en offrant une plus grande superficie ayant la capacité d'infiltrer l'eau dans le substrat. Par ailleurs, la recharge des nappes phréatiques se voit aussi favorisée (ISE, 2007).

Il en va de même pour les jardins qui sont installés sur les toits. L'eau est partiellement absorbée par les plantes pour, ensuite, être rejetée par évapotranspiration. Une autre part est absorbée par le substrat, tandis que le reste est éventuellement ruisselée vers le réseau d'égout (Oberndorfer *et al.*, 2007).

2.2 Sphère sociale

L'agriculture urbaine, sous ses différentes formes, est un outil de développement important pour nos sociétés. Elle consiste en un capital social participant à l'optimisation de l'utilisation du territoire et à la responsabilisation des individus. Plusieurs impacts bénéfiques sont recensés et présentés dans cette partie : sécurité alimentaire, réseaux sociaux et appartenance, éducation, loisir et la qualité de vie.

2.2.1 Sécurité alimentaire

L'agriculture urbaine est un moyen efficace d'accroître la sécurité alimentaire de la population en raison de son caractère économique et accessible. Sous forme de jardinage collectif, la sécurité alimentaire est un des objectifs principaux qu'il est possible de quantifier (Massé et Beaudry, 2008). Le concept de sécurité alimentaire se définit comme l'accès, pour tous et en tout temps, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif. Le coût doit être également acceptable et la production doit se faire dans le respect de l'environnement et des droits humains (FAO, 2006).

Il s'agit de construire un style de vie ayant pour but de réduire la vulnérabilité économique, tout en augmentant le niveau de consommation en aliments (Massé et Beaudry, 2008). En plus de l'accès aux aliments en quantité suffisante, la qualité de ceux-ci est fondamentale. Les jardins collectifs et communautaires soutiennent des modes de cultures essentiellement biologiques, qui favorisent et préservent la qualité des fruits et légumes ainsi que l'environnement du jardin (Hista, 2007). La sécurité alimentaire se complète par un sentiment de souveraineté alimentaire en donnant l'opportunité aux individus de choisir de consommer des aliments autoproduits et dépourvus de traitements chimiques (Wegmuller et Duchemin, 2010).

2.2.2 Réseaux sociaux et appartenance

Les interactions sociales sont un élément important de l'agriculture urbaine, qui favorise le développement d'un réseau et d'un sentiment d'appartenance envers le groupe et la communauté. Par exemple, les jardins collectifs, dans lesquels toutes ces personnes sont appelées à travailler ensemble, favorisent la mixité sociale, les échanges et la formation de liens sociaux. De plus, elle contribue à pallier à des situations précaires comme l'isolement

social, et ce, particulièrement chez les personnes âgées et celles en provenance des milieux socioéconomiques défavorisés (Wegmuller et Duchemin, 2010).

Le milieu de vie des individus ne se limite pas à l'habitation, mais inclut le quartier et la communauté. La transformation de terrains vagues en lieux de production agricole comme des stationnements, des terrains en friche et des cours d'école par exemple, participe à créer ou renforcer un lien entre le milieu de vie et l'individu (Charland, 2009).

2.2.3 Éducation

L'agriculture urbaine, par ses activités collectives encadrées comme les jardins collectifs par exemple, est un outil important quant à l'enrichissement des connaissances de plusieurs volets. L'éducation passe par les professionnels du milieu où s'opère un échange théorique et pragmatique d'informations (Wegmuller et Duchemin, 2010).

Également, elle permet de créer un lien entre l'environnement et les personnes pratiquant l'agriculture urbaine, tout en éduquant sur la santé humaine et la préservation de l'environnement (ISE, 2007). D'une part, l'éducation peut se faire sur les techniques de culture des aliments et d'autre part, sur le style de vie à adopter. Par exemple, la sensibilisation de la consommation d'aliments diversifiés et frais peut être abordée dans les séances d'informations (*ib*).

2.2.4 Loisir

Dans les pays du Nord, l'agriculture urbaine sous forme de jardinage consiste en un moyen de détente pour les gens qui la pratiquent (*ib*). C'est une activité qui se vit comme un passe-temps peu coûteux et productif à proximité des logis (Wegmuller et Duchemin, 2010). Au sein de l'agglomération de Montréal, cette pratique demeure courante et le temps d'attente pour l'accès à une parcelle dans un jardin communautaire peut être assez longue. De même que plusieurs autres types d'espace sont appropriés par les citoyens, tels que les balcons, les cours-arrière privées et les pourtours d'arbres publics, ce qui démontre l'attachement à l'activité (ISE, 2007).

2.2.5 Qualité de vie et aspect thérapeutique

La recherche d'une meilleure qualité de vie est un des motifs qui incitent les gens à cultiver en ville. L'étude faite par l'anthropologue Julie Paquette (2002) se concentre sur l'aspect du bien-être et révèle que celui-ci est présent de façon intrinsèque dans l'expérience des cultivateurs urbains.

La perception spatiale des jardins communautaires par les individus se veut associée à la nature générant un espace de bien-être :

«Le plaisir d'être dehors, de profiter du grand air et d'être en contact avec tous les éléments évoquant la nature (les végétaux, l'air, le soleil, le vent, etc.) semblent aussi être des sensations aiguillonnées par cet espace et extrêmement valorisées chez les usagers [...]» (Paquette, 2002, p. 56)

Aussi, cette pratique est une occasion d'effectuer un exercice physique en plein air et ainsi, de favoriser la condition physique des personnes âgées par exemple. De plus, un effet thérapeutique est remarqué chez les pratiquants. Un sentiment de valorisation, un ressourcement spirituel par la relaxation et une ambiance de paix et de tranquillité sont relevés et apportent des aspects bénéfiques à la santé mentale (Wegmuller et Duchemin, 2010).

2.3 Sphère économique

Le développement d'une économie locale est un gain tangible relevant des activités de l'agriculture urbaine. L'organisation administrative des jardins collectifs et communautaires est une source d'emploi. En effet, quelques intervenants et professionnels sont nécessaires au bon déroulement des activités, sans compter les travailleurs de l'administration (Hista, 2007).

L'agriculture urbaine est un outil qui permet de développer des habiletés ainsi que des connaissances qui sont utiles pour la réinsertion sociale et économique (Massé et Beaudry, 2008). Elle se concentre donc sur l'acquisition de compétences et l'accomplissement des individus. Ce gain n'est pas nécessairement un gain économique direct. Cependant, elle favorise l'intégration des individus sur le marché du travail et la participation à l'économie globale.

De nombreux partenariats sont créés entre des organismes responsables d'initiatives d'agriculture urbaine et des organismes communautaires qui utilisent les ressources alimentaires comme les marchés locaux et les cuisines collectives, par exemple. Ces partenariats participent au développement local et peuvent favoriser la collaboration multi-niveaux entraînant un décloisonnement du milieu local (Hista, 2007).

Comme il a été mentionné plus haut, les aliments frais et transformés peuvent parcourir de très longues distances avant d'atteindre les points de consommation. Le prix des aliments sains est constamment soumis au marché économique à la hausse, ce qui induit une pression sur les familles à situation précaire. La culture d'aliments à l'intérieur du territoire d'une ville réduit les coûts du transport et favorise l'accessibilité des produits frais à moindre prix (ISE, 2007).

3 PORTRAIT DE L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL

Afin de bien saisir la réalité montréalaise, une présentation générale de la situation géographique et un court historique des activités relevant de l'agriculture urbaine sur son territoire seront réalisés dans ce chapitre, ainsi qu'une description des mesures de gestion mise en œuvre par la ville de Montréal et des autres intervenants.

3.1 Situation géographique de la Ville de Montréal

Située dans la partie sud-ouest du Québec, l'île de Montréal est bordée par le fleuve Saint-Laurent au sud et par les îles Jésus comprenant la Ville de Laval, l'Île-Bizard et la rivière des Prairies au nord. Cette île comprend les instances de la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, ainsi que 15 municipalités de banlieue reconstituées, issues de la réorganisation municipale de 2006 (MAMROT, 2010). L'ensemble de la Ville de Montréal et des municipalités de banlieue est connu sous le terme de l'agglomération de la Ville de Montréal. Les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de banlieue sont représentés à la figure 3.1.



Figure 3.1 Carte de la Ville de Montréal et des municipalités reconstituées. Tirée de Ville de Montréal (s. d.).

Avec une population de 1 887 983 de personnes pour l'année 2010, la région administrative de Montréal est la plus peuplée et représente presque le quart de la population du Québec (*ib*). Cette population se répartit sur l'île de Montréal qui a une superficie de 499,19 km et une densité de population au kilomètre carré relativement élevée, soit 3 800 habitants. Pour ce qui est de la Ville de Montréal, elle occupe la majorité de l'île, soit 364 km² et est occupée par une population de 1 667 700 de personnes pour l'année 2009 (MDEIE, 2010).

L'île de Montréal se situe dans la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent. Cette province repose sur la plate-forme de roches sédimentaires où les dépôts de surface sont en partie dominés par la présence d'argiles et de limons reliés à l'épisode de la Mer de Champlain (MDDEP, 2002). Ce sont des sols qui renferment une très haute qualité en ce qui a trait de la fertilité. En effet, le territoire de la zone agricole de l'agglomération de Montréal se caractérise par la présence de sols ayant une classe 1 à 3, soit des conditions très propices à l'agriculture. De plus, des sols ayant un potentiel modéré de production (classe 4 et 5) sont aussi observés (CMM, 2005).

Également, les conditions climatiques présentes sont favorables à la croissance des végétaux. En effet, le climat est l'un des plus cléments au Québec, avec une longue période de croissance. Le nombre de jours de croissance s'établit entre 199 à 214 environ (MDDEP, 2002). Aussi, l'île de Montréal se situe dans la zone de rusticité des plantes 5a (AAC, 2010). Plusieurs arbres fruitiers et petits fruits ont une bonne croissance dans cette zone, par exemple : pêcher, cerisier, prunier, poirier, pommier, murier, vigne, bleuetier, etc. (Botanix, s. d.). De plus, les abricotiers connaissent une bonne croissance (MQV, 2010).

3.2 Historique de l'agriculture urbaine à Montréal

Le jardinage urbain, sous forme de jardins communautaires, a connu ses débuts par des mouvements populaires constitués de petits groupes de personnes dans des quartiers généralement à faible revenu. Cette pratique aurait débuté dans l'arrondissement de Lasalle, anciennement Ville Lasalle, en 1936 (Ville de Montréal, 2001). Selon les auteurs Bhatt et Kongshaug (2005), trois phases du développement de la coordination des jardins communautaires sont relevées. Durant la première phase (1974-1981), associée à la crise de l'énergie, une croissance rapide de jardins communautaires est observée. À la fin de cette période, 43 jardins communautaires sont dénombrés. Les mouvements écologistes associés

à cette croissance ont eu pour objectifs de créer des espaces de récréation, un rapprochement avec la terre et la recherche d'une saine alimentation (Boulianne, 1999). C'est aussi durant cette période que la coordination des jardins communautaires prend forme par l'entremise du programme municipal des jardins communautaires (Ville de Montréal, s. d.b).

Une deuxième phase s'inscrit durant les années 1982 à 1996 et se caractérise par des préoccupations d'ordres environnemental et de qualité de vie. Le nombre de jardins communautaires croît, mais à un plus faible rythme. Durant cette période, 72 jardins communautaires sont dénombrés. En 1989, la planification et la mise en œuvre sont assurées par la division du service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal (Wegmuller et Duchemin, 2010). C'est aussi lors de cette phase que les jardins collectifs apparaissent s'associant au modèle de l'État-providence (Boulianne, 2001). De plus, ces jardins connaissent une croissance importante (Clermont, 2006).

Enfin, la troisième phase (1997-2002) correspond à une stabilisation du nombre de jardins communautaires. Les pressions urbaines pour le développement résidentiel se font ressentir et la disparition de quelques jardins communautaires est remarquée. Cependant, on note aussi l'ouverture de plusieurs jardins communautaires ramenant la balance à un niveau pratiquement équivalent, soit 4 jardins de plus pour cette période pour un total de 76. Depuis 2002, la gestion et l'opération relèvent de la responsabilité des arrondissements de la Ville de Montréal en collaboration avec la division du service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal (Wegmuller et Duchemin, 2010). Concernant les jardins collectifs, ceux-ci connaissent une expansion. Entre 1997 et 2006, ce sont plus de 40 jardins collectifs qui se sont développés au Québec, dont une partie importante sur le territoire de l'agglomération de Montréal (ISE, 2007). Pour l'année 2010, ce sont 89 jardins collectifs qui sont opérés par 25 organismes comptant plus de 3 000 membres qui participent activement. Pour l'agglomération de la ville de Montréal, 15 organismes gèrent un total de 66 jardins collectifs (Bérubé, 2010). La répartition des jardins communautaires et des jardins collectifs pour l'année 2008 est représentée à la figure 3.2.

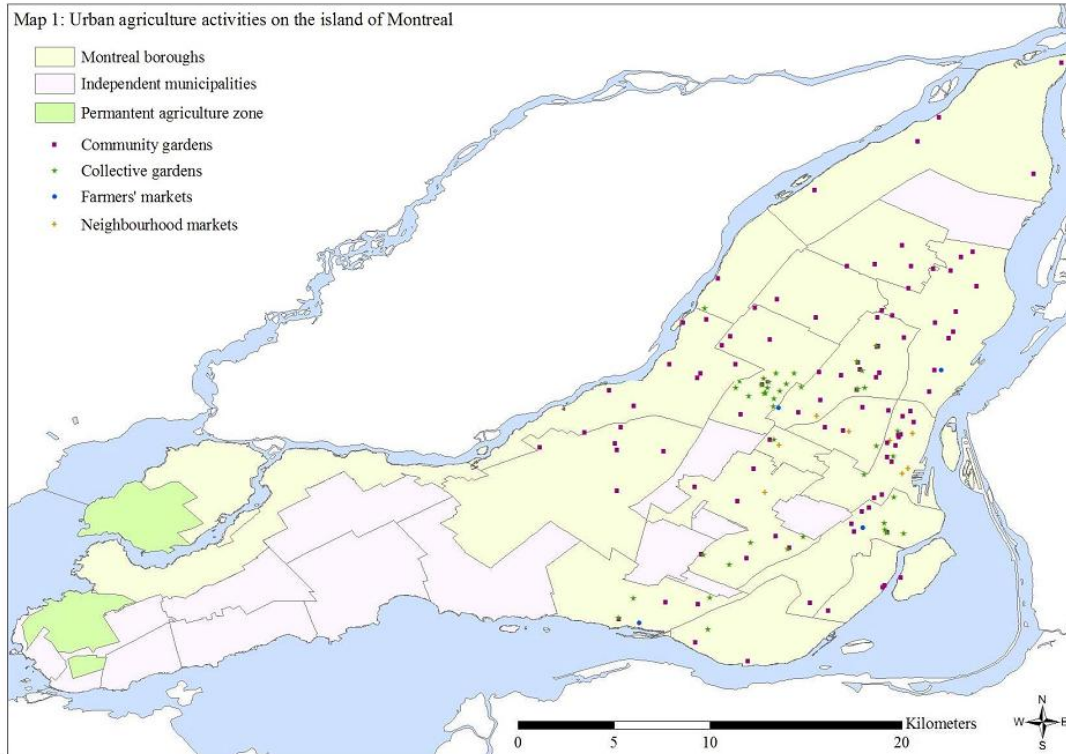


Figure 3.2 Répartition des jardins communautaires et des jardins collectifs pour la Ville de Montréal pour l'année 2008. Tirée de Lebedeva, J., 2008, p. 53.

3.3 Mesures de gestion de l'agriculture urbaine par la ville de Montréal

La Ville de Montréal a mis en place une mesure de gestion de l'agriculture urbaine correspondant au programme de gestion des jardins communautaires. De plus, elle a intégré l'agriculture urbaine dans certaines actions des plans de développement durable de la collectivité montréalaise. Ceux-ci sont présentés dans cette section.

3.3.1 Programme de gestion des jardins communautaires

Tel qu'il est décrit plus haut, la Ville de Montréal s'est dotée d'un vaste programme de gestion des jardins communautaires sur son territoire à partir de 1974. Ce programme est actuellement sous la responsabilité des arrondissements de la ville. De manière générale, celui-ci émet les lignes directrices et les modalités opérationnelles afin d'uniformiser le fonctionnement des jardins communautaires. Il a pour fonction première d'encadrer les activités pour permettre aux résidents d'accéder à un lieu propice à l'agriculture et d'offrir un soutien technique et humain. Les intentions de ce programme dépassent toutefois cette

fonction primaire. En effet, elles visent aussi le développement social en contribuant au bien-être collectif et environnemental.

Ce programme est accompagné d'un cahier de gestion du programme qui sert d'outil pour les intervenants. Ce cahier présente les informations essentielles au bon déroulement des activités comme les rôles clés des différents acteurs, le calendrier des opérations de l'ensemble des étapes, le processus d'inscription et d'attribution des jardinets ainsi que les règles de bonnes conduites à suivre. Les jardins sont soumis à la même réglementation; toutefois, aucun lien ou de réseau existe entre eux.

Le programme relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de chacun des arrondissements. Ses actions se véhiculent principalement par l'agent de développement responsable du dossier des jardins au sein de l'arrondissement. Celui-ci doit coordonner l'ensemble du programme dans son arrondissement. Il doit voir à l'application du programme, soutenir les principaux acteurs et coordonner les inscriptions annuelles, ainsi que la liste d'attente. De plus, il partage plusieurs tâches avec l'animateur horticole : participer aux rencontres avec la Division des parcs et horticultures, participer à la table de concertation inter-arrondissement du programme et faire suite aux demandes d'entretien. Aussi, l'animateur horticole est un acteur important pour ce qui est de l'animation des jardins.

Les jardins communautaires sont semi-autonomes quant à leur fonctionnement. Le principe de base est le même pour chacun; ils sont gérés conjointement par deux représentants locaux de la ville, soit un animateur horticole et un agent de développement, et par un comité de jardin. Les comités sont une corporation légalement formés de bénévoles qui contribuent à la gestion et à l'animation des jardins. Ceux-ci doivent être constitués minimalement par trois personnes élues annuellement. Ils sont responsables de tenir une assemblée générale annuelle et élaborer un bilan financier qui doit être divulgué aux jardiniers. De plus, ils doivent administrer le jardin de manière générale : gérer les équipements, veiller à l'application du cahier de gestion, participer à la communication entre les jardiniers et les représentants locaux de la ville et recenser les travaux d'aménagements à effectuer.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social s'associe avec la Direction des travaux publics. L'acquisition de nouveaux terrains, l'aménagement et l'entretien sont de la responsabilité de cette dernière.

Certaines règles de base sont émises dans le cahier de gestion dont le choix des espèces cultivées : au moins cinq légumes différents doivent être cultivés et la superficie de la culture des fines herbes, des fleurs et de la taille d'un légume ne peut pas être supérieure à 25 % du jardinet. De plus, la culture de certains légumes est interdite : citrouille géante, maïs, pomme de terre, tabac, tournesol géant et datura.

Résultats :

Bien que ce programme existe depuis un certain temps, aucun réseau ne connecte les jardins communautaires entre eux. Pour l'année 2010, 92 jardins communautaires répartis sur 16 arrondissements sont dénombrés (Sherlock, 2010). Les jardins sont généralement divisés en petits jardins d'une superficie de 18 m² et sont cultivés individuellement ou en famille. Il est possible d'obtenir un jardinet par résidence seulement.

Tableau 3.1 Nombre de jardins communautaires par arrondissement de la Ville de Montréal.

Arrondissement	Nombre de jardins (2010)	Nombre de jardinets (2010)	Population (2006)
Ahuntsic-Cartierville	9	1042	126 607
Anjou	6	446	40 891
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	5	296	164 246
Lachine	3	270	41 391
Lasalle	2	307	74 763
Plateau-Mont-Royal	4	282	101 054
Sud-Ouest	6	425	69 860
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10	873	129 110
Montréal-Nord	1	121	83 911
Rivière-Des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles	6	368	105 372
Rosemont-La Petite-Patrie	10	894	133 618
Saint-Léonard	2	102	71 730
Saint-Laurent	6	190	84 833
Verdun	3	568	66 078
Ville-Marie	12	473	78 876
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7	819	142 825

L'acquisition d'un jardinet s'accompagne d'une tarification et d'une contribution minimale acquittées par les jardiniers, dont celles-ci diffèrent dans chaque arrondissement. La tarification des arrondissements a pour but de subvenir aux besoins locaux tels que l'achat d'outils, tandis que la contribution minimale est en place afin de maintenir et de développer le programme des jardins communautaires. En général, la tarification varie entre 10 \$ et 20 \$ pour l'année 2011 et l'accès est sans frais pour les prestataires de la Sécurité du revenu résidant de la Ville de Montréal. Il est aussi possible d'obtenir un demi-jardinet dans quelques arrondissements pour une somme de 5 \$. Quant aux contributions minimales, celles-ci varient entre 5 \$ et 20 \$ selon les arrondissements (*ib*).

La gestion de la qualité des sols des jardins est aussi une préoccupation dans ce programme. Entre les années 2007 et 2009, les concentrations de métaux, d'hydrocarbures pétroliers et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques des sols ont été analysées pour 80 jardins. Cette étude a démontré que certains jardins communautaires présentaient des concentrations trop élevées en termes de contamination et que des travaux de réhabilitation devaient être entrepris avant la reprise des activités agricoles (DSP, 2010). Quatre recommandations possibles ont été émises :

- La culture des légumes peut se poursuivre directement dans les sols des jardins et aucune action de réhabilitation des sols n'est requise (56 jardins);
- La culture des légumes peut se poursuivre directement dans les sols du jardin, mais des interventions de réhabilitation permettraient d'améliorer la qualité des sols à long terme (5 jardins);
- La culture des légumes peut se poursuivre directement dans les sols du jardin sauf dans une section où les sols sont trop contaminés (10 jardins);
- La culture des légumes n'est pas recommandée dans le jardin tant que les sols n'auront pas été réhabilités (9 jardins).

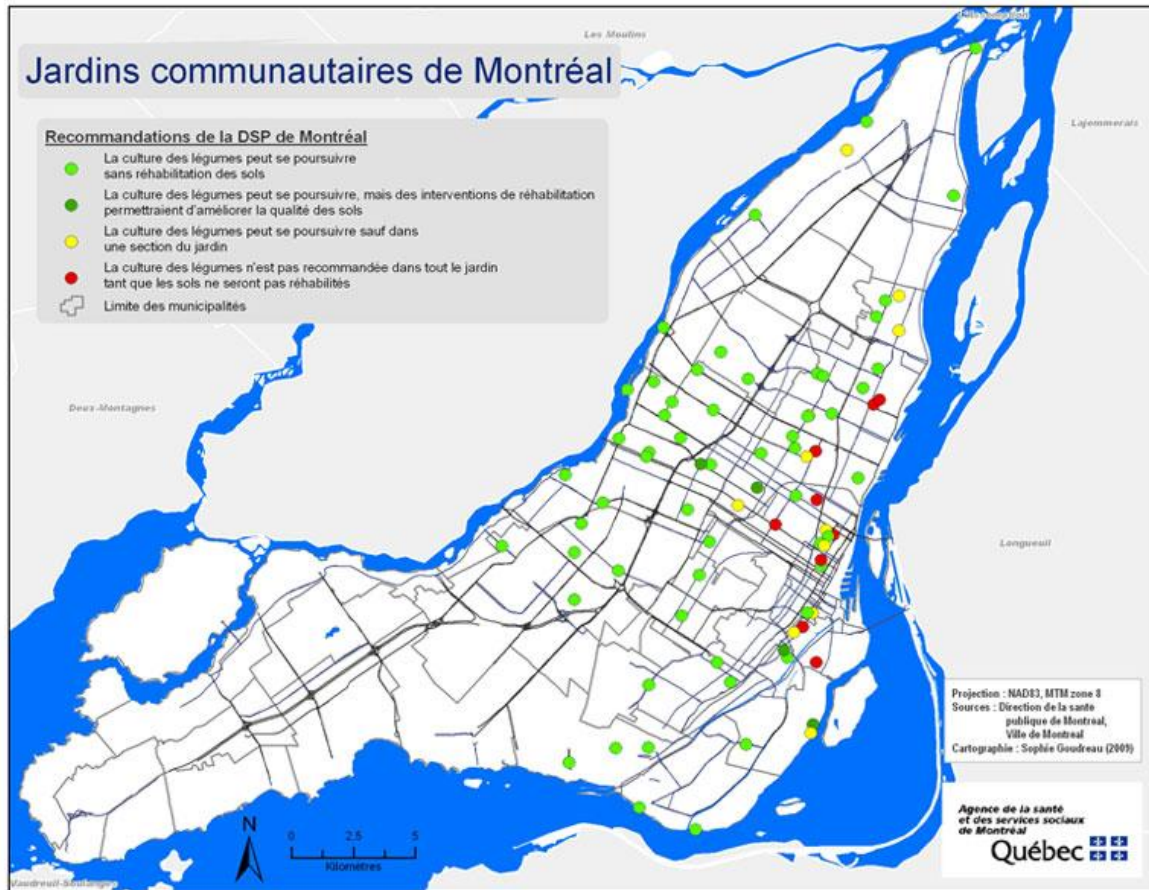


Figure 3.3 Carte représentant les recommandations de la DSP pour les jardins communautaires. Tirée de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) (2009).

3.3.2 Plans stratégiques de développement durable de la collectivité montréalaise

Adopté en 2005, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* comprend dix orientations, dont quatre orientations sont considérées prioritaires. Pour chacune des orientations, des actions sont prévues. En 2007, une nouvelle phase s'amorce avec l'ajout de douze actions afin d'augmenter la portée de ce plan stratégique et se termine à la fin de l'année 2009 (Ville de Montréal, 2007).

C'est dans l'orientation prioritaire « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » que l'agriculture urbaine est abordée à l'action 2.15 : « stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal ». L'engagement de la Ville de Montréal consistait à maintenir l'offre des jardins communautaires dans les milieux défavorisés, à promouvoir

l'agriculture urbaine en offrant une aide aux citoyens et à favoriser l'utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès des grands propriétaires (*ib*).

Pour faire suite à ce plan, le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* a été adopté. Toutefois, l'agriculture urbaine est intégrée sous forme d'engagement à l'intérieur de l'action 15 « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ». L'engagement correspond à développer des approches et des programmes en matière d'agriculture urbaine (Ville de Montréal, 2010b).

Résultats :

Un bilan-synthèse des actions dans le cadre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009* révèle que certaines actions ont été entreprises, alors que d'autres sont en cours de réalisation. Afin de maintenir l'offre des jardins communautaires, la Ville de Montréal a procédé à l'élaboration d'un plan de réhabilitation environnemental des espaces. Selon le bilan de la phase 2007-2009, l'offre des jardins communautaires a été augmentée au sein de trois arrondissements sur un total de 19 arrondissements, soit : Saint-Laurent (13 lots et 23 bacs), Montréal-Nord (48 lots) et Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles (43 lots). Aussi, des marchés saisonniers ont été organisés par la *Conférence Régionale des Élus de Montréal* pour douze arrondissements où l'accès aux aliments locaux, frais et à prix abordable était réduit. Ceux-ci ont été ouverts pour une période de cent jours et fréquentés par 20 000 personnes pour l'année 2009 (Ville de Montréal, 2009).

3.4 Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine

Outre les interventions de la Ville de Montréal, plusieurs organismes œuvrent dans le domaine de l'agriculture urbaine et contribuent à la gestion de celle-ci.

Tout d'abord, de nombreux jardins collectifs sont présents sur le territoire de la Ville de Montréal et sont le fruit d'initiatives de certains organismes. L'organisme *Regroupement des jardins collectifs du Québec* est directement impliqué dans la mise en réseau des jardins collectifs au Québec. Celui-ci a pour mission de favoriser l'émergence et la consolidation des jardins collectifs, de les regrouper, de les soutenir dans leur développement et de favoriser le partage de connaissances (RJQC, s. d.). Bien qu'il existe un réseau qui les

regroupe sur le territoire du Québec, aucun cadre de gestion n'est mis en place par la Ville de Montréal.

À ce jour, 25 membres sont actifs au travers du Québec, dont 15 se situent sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal. Ces organismes ont géré un total de 67 jardins pour l'année 2010 (RJCQ, 2010). Chacune des associations est libre de choisir son fonctionnement et sa structure, mais elles visent souvent les mêmes objectifs. Les organismes et les informations sur leurs jardins collectifs sont présentés au tableau 3.2.

Tableau 3.2 Organismes et jardins collectifs présents sur le territoire de la Ville de Montréal. Tiré de RCJQ, 2010.

Organisme	Nombre de jardins	Superficie totale (m ²)	Nombre de participants	Population touchée directement
Action communiterre	5	4 607	138	822
Alternatives	7	1 500	1150	ND
Bouffe Action Rosemont	5	496	155	225
Maison de Quartier Villeray	16	5 000	752	5 000
Nutri-Centre LaSalle	1	110	40	80
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	1	1 026	30	50
Vrac Environnement	2	325	15	ND
Culture élémentaire Verdun	5	500	26	270
SOCENV	13	527,15	156	1000
Club Populaire des Consommateurs de Pointe Saint Charles	3	750	74	300
GRIP-UQAM	4	ND	25	ND
Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur	3	1200	40	1000
Les Oasis	1	20	ND	ND

ND : Non disponible

En plus des jardins collectifs, la *Maison de Quartier Villeray* organise un programme de parrainage d'arbres fruitiers dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ce programme a pour but de tisser des liens sociaux et permet de récolter un nombre important de fruits variés contribuant à la sécurité alimentaire des participants (MQV, 2010). La plantation s'effectue principalement dans le quartier de Villeray sur les terrains appartenant à la Commission Scolaire de Montréal et à certains organismes à but non lucratif dans les jardins collectifs. Actuellement, il y a une centaine d'arbres et arbustes fruitiers qui sont cultivés. On y retrouve plusieurs espèces fruitières telles que les

pommiers, les poiriers, les abricotiers, les pruniers, les cerisiers et les nashis. Également, des arbustes fruitiers sont plantés comme les groseilliers, les amélanchiers, les aubépinés, les argousiers, les mûriers, les fraisiers, les bleuetiers, les framboisiers, ainsi que les vignes (Djebrani, 2011).

Aussi, certains organismes travaillent dans le volet de la sécurité alimentaire. C'est le cas de la *Conférence Régionale des Élus de Montréal*, qui a mis sur pied une table de concertation nommée *Nourrir Montréal*, regroupant une vingtaine d'acteurs du milieu. Celle-ci a pour but de favoriser l'accès à une alimentation de qualité, de promouvoir de saines habitudes alimentaires et d'améliorer la diversité alimentaire montréalaise. Plusieurs réalisations peuvent être attribuées à leurs interventions telles que la mise en place d'ateliers visant le partage de connaissances ainsi que l'ouverture de marchés publics saisonniers tenus dans des lieux publics (CRÉ, 2007). Les marchés publics saisonniers permettent aux citoyens d'accéder à des aliments sains et frais durant la saison de récoltes québécoises (CRÉ, 2011). À ce jour, on compte 31 marchés publics saisonniers et leur répartition au sein des arrondissements est illustrée à la figure suivante.

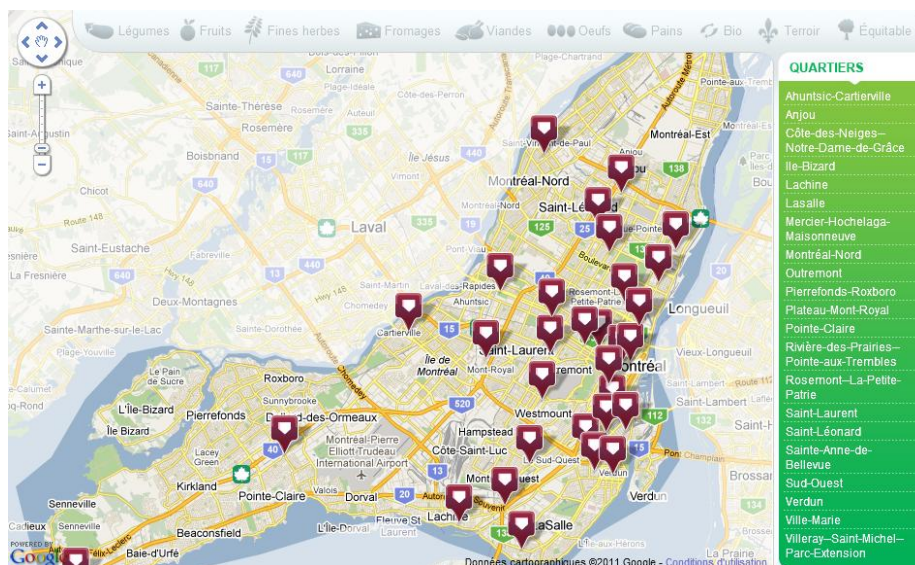


Figure 3.4 Distribution des marchés publics saisonniers de Nourrir Montréal en 2011. Tirée de Conférence Régionale des Élus de Montréal (CRÉ) (2011).

L'organisme *Santropol Roulant* est aussi actif dans le volet de la sécurité alimentaire en collaboration avec le *Groupe pour le logement à prix minimal de la faculté d'architecture de McGill* et l'organisme *Alternatives*. L'initiative du *Jardin du campus comestible*, situé

dans un espace minéral de l'université de McGill, s'étend sur un peu plus 90 m². Le jardin compte environ 275 bacs, ainsi que deux jardins permanents, et a permis de récolter une tonne de légumes frais durant la saison d'été 2010 (MCHG, 2011). À partir des récoltes, des paniers de légumes frais ont été distribués et une part a été destinée au programme de la *Popote roulante* (Santropol Roulant, 2009). Ce programme consiste à préparer et à distribuer des repas aux personnes en perte d'autonomie dans neuf arrondissements (Santropol Roulant, s. d.).

La Commission Scolaire de Montréal agit directement au niveau de l'éducation et de la sécurité alimentaire. Celle-ci soutient les projets d'aménagement impliquant un verdissement des espaces minéralisés par l'agriculture urbaine. Au total, 20 établissements participaient à des activités de jardinage en sol ou hors-sol et à des activités reliées à l'éducation pour l'année 2010 (CSDM, 2010). Toutefois, cet acteur n'offre pas de soutien financier pour les projets de jardins. De plus, les cours d'école de certains bâtiments font l'objet de prêts pour la tenue de marchés saisonniers, en association avec la *Conférence Régionale des Élus de Montréal*. L'organisation des activités potagères se fait en collaboration avec divers organismes de jardins collectifs et des Éco-quartiers sur l'ensemble du territoire.

Finalement, le Jardin Botanique de Montréal est un acteur capital en matière d'horticulture sur le territoire de Montréal. Sa mission est de conserver, de développer et mettre en valeur les collections de plantes, poursuivre des activités de recherche et diffuser des connaissances botaniques et horticoles auprès de la population. Le Jardin Botanique a mis en œuvre un programme de jardinage spécialement prévu pour les jeunes âgés de 7 à 15 ans. Ces jeunes ont la possibilité de cultiver une parcelle d'une superficie de 8 m² dans lequel ils participent activement à toutes les étapes du cycle de jardinage. En effet, les activités commencent dès le printemps avec la production des semis dans les serres et se terminent en automne avec la récolte. Notamment, ces jardins s'accompagnent d'activités éducatives (Ville de Montréal, 2005).

4 INITIATIVES DE VILLES EN AMÉRIQUE DU NORD

Quelques villes en Amérique du Nord, dont les caractéristiques sont comparables à la Ville de Montréal, ont développé et mis en œuvre des initiatives et des mesures de gestion concernant l'agriculture urbaine qui méritent d'être soulignées. Ces dernières peuvent servir d'exemple pour améliorer les mesures de gestion déjà présentes à la Ville de Montréal et être une source d'inspiration par le fait même. Dans cette section, les initiatives des centres urbains de Vancouver, Seattle, San Francisco et New York seront présentées.

4.1 Vancouver (Colombie-Britannique, Canada)

La Ville de Vancouver se situe dans l'extrême-ouest du Canada dans la province de la Colombie-Britannique. Elle se caractérise par une superficie de 114,71 km et la population de cette ville est de plus de 578 041 pour l'année 2006 (Statistique Canada, 2006). La Ville de Vancouver se démarque par le caractère durable de l'agriculture urbaine dans sa planification et l'identifie comme composante centrale de la santé urbaine. Le système alimentaire se base sur six volets orientant les actions et les décisions : production, transformation, commercialisation, consommation et la gestion des matières résiduelles.

Dans cette section, les initiatives de cette ville seront présentées : Conseil de la politique alimentaire de Vancouver, Charte de la nourriture, Politique des jardins communautaires et Stratégie d'agriculture urbaine de Southeast False Creek. De plus, deux autres intervenants dans la planification seront décrits.

4.1.1 Vancouver's Food Policy Council

Un point tournant de la planification a été la création du conseil de *Vancouver's Food Policy Council* (VFPC) en 2004 par les instances municipales. Celui-ci prend forme suite à la création du Plan d'action alimentaire datant de 2003. Ce plan d'action provisoire justifiait les besoins d'un système alimentaire durable et avait pour but d'élaborer un groupe-conseil afin d'appuyer le développement de la planification (Ville de Vancouver, 2003).

Le VFPC est un groupe consultatif du conseil municipal qui a pour fonction d'étudier le système alimentaire en place dans le but de coordonner l'agriculture urbaine durable et de formuler des recommandations pour son développement. Il se compose de 21 membres élus

de formation multidisciplinaire, comprenant deux employés permanents, et se réunit environ dix fois par an. Parmi les membres, 14 doivent être issus des volets de la production, du traitement, de l'accès, de la distribution, de la consommation, de la gestion des matières organiques et du système de gestion alimentaire de la ville en général (VFPC, 2007). Leurs actions s'articulent autour de deux axes prioritaires qui sont d'assurer la sécurité alimentaire et un système viable sur les plans économique, environnemental et social intégrant le cycle de production, de transformation, de commercialisation, de consommation des aliments et la gestion des matières organiques.

Ce groupe conseil doit produire un plan de travail qui précise les objectifs et le budget annuel. Ce dernier s'élevait à 15 000 \$ en 2008 et 15 300 \$ en 2011. De plus, il doit publier un rapport annuel contenant les informations de dépenses encourues par la réalisation concrète d'objectifs préalablement fixés en début d'année.

Résultats :

Depuis sa création, le VFPC contribue activement à la gestion du système alimentaire en général, des jardins communautaires, de l'apiculture urbaine, des marchés publics et a élaboré la charte alimentaire (Ville de Vancouver, 2007).

Notamment, il collabore avec le projet *Advancing Urban Farming in Vancouver* qui tente de mettre en lumière les principaux obstacles, les avantages ainsi que les opportunités de l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville de Vancouver. Ce projet est une initiative d'un des membres du VFPC et regroupe plusieurs organismes et agriculteurs urbains. De plus, il assiste financièrement ce projet et un petit montant de 400 \$ a été alloué pour la première phase (Thoreau *et al.*, 2010).

Ce projet se divise en trois phases, dont la première, achevée, consiste à convoquer une réunion qui rassemble les acteurs, dont l'objectif principal est de partager des connaissances en donnant l'opportunité aux agriculteurs urbains de présenter leurs projets et favoriser les échanges quant aux défis rencontrés. Afin de bien comprendre la situation, des exemples d'éléments lacunaires relatifs à 5 volets rencontrés par les différents acteurs sont cités :

- informations relatives aux terrains telle que la cartographie, les inventaires, la qualité des sols et la gestion;

- support municipal et gouvernemental, dont la reconnaissance et la promotion des projets, le zonage et les règlements;
- coopération, comme les systèmes de communications favorisant le partage des connaissances et les collaborations avec divers établissements;
- développement des affaires, tel que le financement, la commercialisation, l'entrepreneuriat, la certification et les meilleures pratiques pour une économie alternative;
- infrastructures et systèmes dont les ressources liées à l'entretien des jardins et le réseautage formel des organismes.

La deuxième phase, dont le processus est en cours, correspond à la formation de groupes de travail animés par des professionnels, afin de stimuler la recherche de solutions, d'identifier des bailleurs de fonds et de développer des indicateurs de suivi de l'agriculture urbaine. La troisième phase consiste en la création d'un réseau formel qui regrouperait l'ensemble des acteurs et l'élaboration de son mandat. Il est prévu que l'échéance de la deuxième phase sera pour fin mars 2011 et ultimement, la troisième phase débutera par la suite (*ib*).

4.1.2 Charte alimentaire

Établie en 2007, la charte de la nourriture est un document qui présente la vision globale de la ville au sujet du système alimentaire. Ce document énonce l'engagement de la Ville de Vancouver consistant à coordonner et animer le développement de la politique alimentaire. La charte a pour but d'orienter les actions entreprises dans le système alimentaire durable (Ville de Vancouver, 2007a).

La vision de la ville se résume à créer un système alimentaire qui contribue au développement économique, environnemental et social. De plus, elle encourage les pratiques de développement alimentaire des individus, des entreprises et des différents paliers de gouvernement qui favorisent la production, la protection des ressources naturelles, la sécurité alimentaire. La vision reflète les préoccupations de tous les acteurs du système et respecte la pluralité culturelle de la ville.

L'orientation du système alimentaire se base sur cinq principes : le développement économique communautaire, la protection de l'environnement, la justice sociale

comprenant l'accès égalitaire à une alimentation saine, la collaboration et la participation de l'ensemble des acteurs, et finalement le partage des expériences et des produits sous forme de célébration (*ib*).

4.1.3 Politique des jardins communautaires

La politique des jardins communautaires a fait ses débuts en 1995 sous la coordination du département du *Board of Parks and Recreation* de la Ville de Vancouver. Celle-ci a été mise à jour en 2005 par le VFPC qui, depuis, en assure la gestion. La politique s'articule autour de deux articles qui émettent les grandes lignes directrices des activités et uniformisent les pratiques au sein de la ville (VBPR, 2005).

Le premier article correspond à l'engagement des instances municipales en ce qui a trait à son support aux jardins communautaires. Ainsi, la Ville de Vancouver s'engage à promouvoir le développement, en étant un élément-clé pour la distribution de l'information quant au développement et au fonctionnement des jardins communautaires. Elle s'engage notamment à soutenir les groupes qui recherchent de nouveaux terrains pour créer des jardins, les assister dans l'élaboration des accords d'utilisation de terrains privés entre les propriétaires et soutenir la conception d'un programme d'éducation environnemental mené par la communauté (*ib*).

Le second article traite des formalités quant à l'établissement des jardins. Le *Board of Parks and Recreation* de la ville soutient financièrement l'installation des jardins pour la première saison et par la suite, les frais sont défrayés par l'organisme responsable. Normalement, les jardins communautaires ne sont pas financés par la ville et de ce fait, les organismes doivent identifier leurs sources de revenus (Burholder *et al.*, 2007). Les jardins communautaires situés sur les terrains publics doivent, avant tout, se conformer aux politiques et aux règlements émis par le département responsable (Ville de Vancouver, 2005a).

Les jardins communautaires sont gérés par des organismes à but non lucratif qui sont responsables de les développer et de les exploiter conformément à un accord d'utilisation. Cet accord précise les conditions d'utilisation du terrain, les responsabilités de gestion, les frais d'utilisation, ainsi que les procédures d'accès. De plus, ces procédures d'accès doivent tenir compte des conditions spécifiques énumérées à l'article 2 de cette politique. Aussi,

pour sa création, un plan du site comprenant des informations d'aménagement telles que l'agencement des parcelles doit être approuvé par le responsable du programme.

Résultats :

Depuis le renouvellement de cette politique, une forte croissance du nombre de jardins communautaires est observée. En 2005, le nombre de jardins situés sur les terrains publics s'élevait à 18 correspondant à 950 lots, alors qu'en 2010, 55 jardins sont dénombrés comprenant un peu moins de 2 500 lots (Ville de Vancouver, 2010a). À ce nombre s'ajoute une vingtaine de jardins communautaires situés sur des terrains privés. Notamment, quatre jardins sont en conception pour l'année 2011 (Food Secure Vancouver, 2011a). Une carte situant les jardins communautaires est présentée à la figure 4.1.

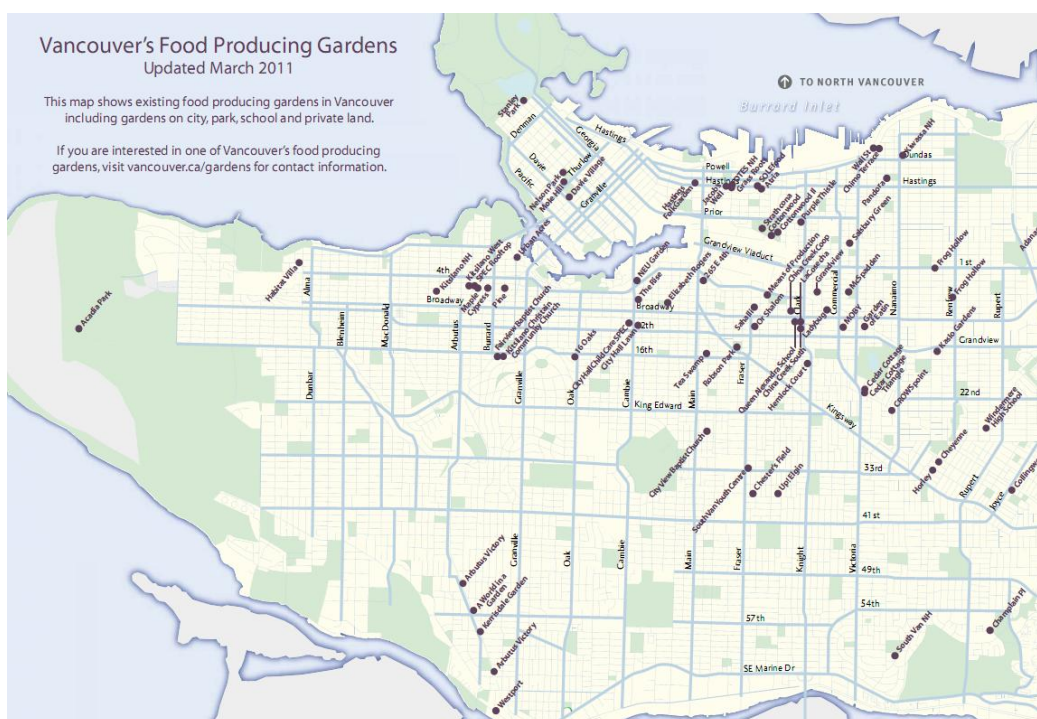


Figure 4.1 Carte situant les jardins communautaires pour la Ville de Vancouver. Tirée de Ville de Vancouver (2011a).

De manière générale, la superficie des lots varie entre 2 m² et 18 m² selon les caractéristiques des jardins, ainsi que de leurs objectifs (VCAN, 2008). Les coûts pour l'acquisition d'une parcelle pour une saison fluctuent entre 15 \$ et 40 \$ et des frais pour une carte de membre peuvent aussi être demandés pour certains jardins. Ces cartes de membres peuvent être obtenues pour une somme de 5 \$ à 10 \$. Les sommes amassées servent au

maintien du jardin, à la location du terrain s'il y a lieu, à l'accès à l'eau et à l'achat de matériaux et de services (Burholder *et al.*, 2007).

L'augmentation prononcée des jardins peut être aussi associée au Défi 2010, établi en 2006 par le conseil de la Ville de Vancouver. Ce défi consistait à motiver les acteurs dans le but de favoriser une plus grande production alimentaire. Pour ce faire, le conseil avait fixé l'objectif de créer 2 010 lots cultivables d'ici la fin de l'année 2010. Ce défi a eu un impact important sur la création de jardins communautaires et a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de lots au-delà de l'objectif fixé, soit, un peu plus de 2 180 lots pour l'année 2010 (Ville de Vancouver, 2010b).

Dans le but de concrétiser son engagement, la Ville de Vancouver a instauré un jardin communautaire composé d'une trentaine de lots sur le terrain de l'Hôtel de Ville en 2009 (Ville de Vancouver, 2009). La conception a été faite en collaboration avec deux organismes à but non lucratif. Également, huit circuits permettant de faire le tour de certains jardins communautaires ont été élaborés afin d'accroître la visibilité. Les circuits sont représentés à la figure 4.2.



Figure 4.2 Carte situant les circuits pour la Ville de Vancouver. Tirée de Ville de Vancouver (2009).

4.1.4 Règlementation et directives de la Ville de Vancouver

Apiculture urbaine

Depuis 2006, l'apiculture urbaine est une pratique autorisée dans certains secteurs résidentiels de la ville en réponse à la recommandation du VFPC quant à l'abrogation d'un article du règlement *Health By-Law no.6580*. Cet article interdisait l'exploitation d'une ruche et la possession d'abeilles dans le zonage résidentiel et dans les jardins communautaires. Pour faire suite à la modification législative, une directive a été soumise au conseil de la ville et adoptée en 2006. Celle-ci impose des restrictions quant au nombre de ruches, à l'emplacement et au type d'aménagement permis. Elle mentionne que les apiculteurs urbains doivent s'inscrire à un registre tenu par le Ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique; il émet les grandes lignes de bonnes pratiques à respecter (Ville de Vancouver, 2006). Au printemps 2010, la Ville de Vancouver a installé deux ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville dans le but d'augmenter la visibilité et de favoriser l'implantation de cette pratique dans le domaine privé (Ville de Vancouver, 2010c). Aussi, l'apiculture s'étend à d'autres bâtiments comme le centre de convention de la Ville de Vancouver. Celui-ci possède quatre ruches habitées par 60 000 abeilles approximativement et situées sur le toit vert couvrant une superficie de plus de 24 000 m². Pour l'année 2010, c'est un peu plus de 300 livres de miel qui a été récolté, dont 50 livres qui ont servi pour la restauration du centre (Vancouver Convention Center, 2010).

Agriculture urbaine dans le domaine privé

La Ville de Vancouver a adopté en 2009 une directive, nommée *Urban agriculture guidelines for the private realm*, qui met l'accent sur le développement de l'agriculture urbaine dans le domaine privé. Celle-ci concerne les nouveaux développements résidentiels et, plus précisément, les bâtiments de quatre étages et plus (Ville de Vancouver, 2009b). Elle a été élaborée en réponse à la recommandation introduite dans le rapport du *Green Building Strategy* à l'intérieur de la catégorie « Landscape Standards and Open Space Design ». Cette dernière énonce l'engagement de la ville consistant à contribuer au système alimentaire durable en mettant à la disposition des parties concernées les informations nécessaires pour l'installation de l'agriculture au niveau des toits, des balcons, ainsi que des

aménagement au niveau du sol tels, par exemple, les cours arrière privées (Ville de Vancouver, 2007b).

La directive informe les promoteurs sur la conception adéquate des installations d'agriculture urbaine. De plus, c'est un outil important pour le personnel de la ville, qui évalue les propositions faites par le promoteur. La directive clarifie que les jardins partagés et les paysages comestibles sont les formes d'agriculture urbaine les plus appropriées pour le développement résidentiel à logements multiples. Les dispositions fournies pour les jardins partagés sont essentiellement d'ordre technique : l'emplacement, l'accès, le nombre et la grandeur des lots cultivables, la conception des lots, les équipements et les installations communes. Les dispositions ne se rapportent pas seulement à l'aménagement au sol des jardins partagés, mais aussi au toit des bâtiments. En effet, la directive mentionne que, lorsque possible, l'aménagement de lots sur les toits devrait être considéré dans le but de maximiser l'apport de lumière naturelle. La directive mentionne que les jardins sur le toit devraient être accessibles par un ascenseur donnant sur les zones de chargement, dans le but de faciliter le transport de matériaux et d'équipements (Ville de Vancouver, 2009b).

Les paysages comestibles correspondent à l'utilisation de plantes paysagères comestibles pour des fins d'aménagement paysager. La ville favorise la création de paysages comestibles au sein de l'ensemble des espaces verts dans la mesure où ceux-ci sont facilement accessibles et protégés contre une contamination éventuelle. Il est recommandé que ces plantes, particulièrement celles qui produisent des fruits et des baies, soient situées à l'intérieur des espaces à forte circulation piétonnière pour s'assurer une récolte complète. Également, une liste des plantes paysagères comestibles recommandée est présentée (*ib*).

Essentiellement, elle énonce des lignes de conduite appropriées et son application reste facultative. Il est notamment difficile d'évaluer les résultats vu le manque d'objectifs, d'indicateurs et de moyens pour recenser les avancées dans le domaine privé.

Arbres fruitiers

La Ville de Vancouver fait des efforts pour inclure les arbres fruitiers dans son domaine public. Bien que les arbres fruitiers ne sont toujours pas permis dans certains lieux, comme en bordure des rues, des projets pilotes incluant des arbres fruitiers qui nécessitent un faible entretien ont été faits dans les parcs publics.

La ville, avec le *Greenest City Action Team*, responsable de faire des recommandations sur la gestion environnementale, s'est dotée de l'objectif d'ajouter 15 000 arbres en ville d'ici 2020. Pour ce faire, le *Greenest City Action Team* a recommandé d'intégrer des vergers d'arbres fruitiers et producteurs de fruits à coques dans certains parcs publics (GCAT, 2009). C'est à la fin de l'année 2010 que le *Board of Parks and Recreation* a planté le premier verger en collaboration avec des écoles qui participeront aux activités de plantation et d'entretien. Il s'agit de la première action concrète pour favoriser la plantation des essences fruitières dans son domaine public. Il totalise 25 arbres, dont des pommiers, des cerisiers, des poiriers, des pruniers et des pêchers. Jusqu'à présent, la majorité des arbres fruitiers se situe dans les jardins communautaires (The Vancouver Sun, 2010).

Dans le domaine privé, le règlement sur la protection des arbres, applicable lorsque le remplacement d'un arbre est demandé, s'accompagne d'une liste d'espèces ligneuses. Un remplacement est exigé lorsqu'un individu retire un arbre d'une propriété. Celui-ci a la possibilité de planter un arbre de la partie A de la liste contenant deux espèces qui produisent des noix, soit le noyer et le châtaignier. Ou bien, il plante deux arbres contenus dans la liste B contenant un certain nombre d'arbres fruitiers : le pommier, le cerisier, le poirier et le prunier (Ville de Vancouver, 2011b). Toutefois, il importe de noter que le choix est tributaire de l'individu.

4.1.5 Southeast False Creek urban agriculture strategy

Situé en périphérie du centre-ville de Vancouver, le quartier de Southeast False Creek sert de banc d'essai concernant l'implantation d'un système alimentaire durable depuis une dizaine d'années. Il est en quelque sorte un laboratoire pour étudier comment une agriculture urbaine peut être intégrée au développement d'un nouveau quartier. La stratégie d'agriculture urbaine, datant de 2002, a été développée conjointement à trois autres études, afin de concevoir un plan d'aménagement durable complété en 2006. Le projet de Southeast False Creek consiste à développer une communauté durable respectant l'environnement et est en cours de construction. La phase finale de construction est estimée pour 2020.

La stratégie se divise en deux phases, dont la première consistait à explorer les avenues d'agriculture urbaine comprenant la production, la transformation et la distribution dans un contexte de durabilité. Chacune des avenues a été largement analysée sur les plans

économique, social et environnemental. Sur le plan de la production alimentaire, quelques options ont été retenues lors de l'analyse :

- jardins communautaires dans les parcs publics, les terrains qui entourent les bâtiments publics et certains droits de passages sélectionnés;
- jardins du domaine privé dans les espaces au pourtour des bâtiments résidentiels;
- jardins sur les toits, les balcons et les rebords de fenêtre pour les bâtiments résidentiels;
- paysages comestibles dans les parcs publics et certaines rues sélectionnées;
- jardins scolaires dans les écoles primaires et les garderies.

Le contexte de ce quartier, la réglementation en place et les options ont été analysées afin de mettre en œuvre la deuxième phase, soit l'élaboration des objectifs stratégiques accompagnés d'actions pour la planification. Cependant, ces objectifs ne sont pas quantitatifs et ne s'accompagnent pas d'indicateurs pour évaluer les avancées dans ce domaine. Ils correspondent à :

- augmenter la capacité physique du quartier pour soutenir l'agriculture urbaine;
- augmenter la quantité d'aliments cultivés pour les domaines commercial et privé;
- augmenter la quantité d'aliments consommés produite biologiquement et localement;
- augmenter les initiatives de développement économique liées à l'agriculture urbaine, notamment en favorisant le processus de consommation local;
- augmenter la capacité et le soutien des initiatives en matière de sécurité alimentaire;
- encourager les pratiques d'agriculture urbaine comme étant une approche stratégique de gestion des matières résiduelles;
- augmenter le niveau de connaissances et de compétences des acteurs à tous les niveaux;
- encourager les avenues de célébration communautaire;
- encourager la consommation de produits alimentaires provenant d'autres lieux basés sur une production éthique et écologiquement durable (*ib*).

Résultats :

Puisque ce projet est inachevé à ce jour, il est difficile d'obtenir une vision globale des résultats de cette stratégie. S'appuyant sur les recommandations et les objectifs de la stratégie, un plan de développement du quartier, nommé *Southeast False Creek Official Development Plan*, a été élaboré en 2007 et présente un cadre pour le cheminement du projet.

Le projet vise l'ouverture d'un jardin communautaire de démonstration couvrant une superficie de 2 415 m² à proximité d'une école primaire et d'un marché public. Il cible notamment la promotion d'établissement de plates-formes et de structures de basses et moyennes hauteurs pour favoriser l'implantation de jardins sur les toits sans toutefois se doter d'objectif concret. De plus, il est mentionné que la conception de bâtiments qui sont en mesure d'accueillir les toits verts pour l'agriculture urbaine et des installations pour le compostage et la collecte des eaux de pluie est encouragée. (Ville de Vancouver, 2007c).

Afin de faire le suivi de l'agriculture urbaine dans ce quartier en développement, des indicateurs accompagnés de cibles ont été élaborés :

- superficie du jardin communautaire de démonstration. La cible est de 2 415 m²;
- inclusion de marchés publics. La cible est l'établissement d'un marché public;
- pourcentage des bâtiments avec un toit vert. La cible est de 50 % des bâtiments dont la propriété n'est pas spécifiée.

À ce jour, il n'y a pas eu de rapport présentant les avancées en lien avec les objectifs et les cibles.

4.1.6 Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine

Le *Vancouver School Board* (VSB) participe à la gestion de l'agriculture urbaine dans les écoles avec l'adoption de la politique des jardins scolaires depuis 2010. Ce conseil reconnaît le potentiel et le rôle des jardins dans l'éducation et dans la sécurité alimentaire. Ainsi, le VSB encourage et soutient le développement des jardins et a pour objectif d'aider la communauté scolaire dans la réalisation de projets. La politique propose une méthodologie plus ou moins technique dans le but de concevoir et mettre en œuvre un projet de jardin scolaire. Un plan comprenant les propriétés physiques du jardin doit être

préparé et accepté par un superviseur désigné. De plus, les jardins potagers doivent répondre à une série de critères émis par la politique de l'utilisation des installations et des terrains par le VSB (VSB, 1996). Aucun financement n'est prévu par le VSB et les projets soumis doivent être munis d'un plan de financement fondé sur d'autres sources de revenus. En outre, le VSB peut refuser un projet si le plan de financement est jugé inadéquat (VSB, 2010).

Puisque cette politique est nouvellement en fonction, il est difficile d'en percevoir les retombées. Cependant, la présence des jardins scolaires n'est pas un phénomène nouveau. En 2006, il y avait 26 écoles, principalement des écoles primaires, qui cultivaient des fines herbes et des petits fruits. Également, huit écoles avaient en place un programme d'apprentissage sur la culture potagère où les étudiants prenaient part aux activités d'agriculture (Kurbis *et al.*, 2006) En 2010, il y avait 30 écoles primaires qui avaient des jardins scolaires opérationnels et une avec un jardin en conception. De plus, six écoles secondaires se sont dotées d'un jardin scolaire et trois supplémentaires sont en phase de réalisation (Food Secure Vancouver, 2011b).

L'organisme à but non lucratif *City Farmer* participe à l'éducation et fait la promotion de l'agriculture urbaine dans les cours arrière depuis 1978. En 1991, il a établi un partenariat avec la Ville de Vancouver afin de mettre en place une démonstration d'un jardin communautaire et d'un site de compostage. Également, il est un acteur-clé en ce qui a trait au partage de l'information avec la mise au point d'un site Internet. Cet organisme est responsable du programme *Sharing Backyards* qui consiste à mettre en réseau des individus désirant partager des espaces privés de culture, principalement des cours arrière, et des individus n'ayant pas accès à un espace cultivable (Hayes, 2007). Le programme s'accompagne d'un outil cartographique qui permet d'identifier les espaces offerts et les demandes.

4.2 Seattle (Washington, États-Unis)

La Ville de Seattle fait partie de l'État de Washington, aux États-Unis. Son territoire se caractérise par une population de plus de 617 000 habitants et d'une superficie de 214 km² (U.S. Census Bureau, 2009a; U.S. Census Bureau, 2009b). Seattle a un intérêt grandissant pour l'agriculture urbaine et l'accès à une nourriture produite localement, particulièrement

depuis 2008 avec la mise en place de la résolution du *Local Food Action Initiative*. De plus, la Ville de Seattle a proclamé l'année de l'agriculture urbaine en 2010. Au cours de cette section, cinq initiatives seront présentées : *Local Food Action Initiative*, *Seattle Comprehensive Plan*, le programme P-Patch, le permis de culture sur les espaces de plates-bandes et le règlement de zonage du code municipal.

4.2.1 Local Food Action Initiative

Le *Local Food Action Initiative* a pris naissance à partir de la résolution 31019 adoptée en 2008. C'est un des éléments qui a participé à l'édification du système alimentaire de la ville et a été mis en place afin d'apporter des modifications, ainsi que renforcer le système politique (Erickson, 2009).

La résolution 31019 se compose d'une série d'objectifs et a pour but de créer un cadre politique, de mener à une analyse du système alimentaire et d'identifier la planification idéale. Les objectifs sont :

- renforcer le système alimentaire en reliant la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles et favoriser le recours à des ressources alimentaires régionales;
- évaluer et atténuer les impacts négatifs du système sur l'environnement;
- orienter le système pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques locales, une réduction de la consommation d'énergie et de déchets;
- stimuler la demande pour des aliments sains à l'aide de partenariats avec des organismes communautaires et des institutions;
- augmenter l'accès à des aliments sains et produits localement;
- intégrer les politiques et la planification du système alimentaire dans la gestion de l'utilisation territoriale, les transports et les activités urbaines;
- développer et soutenir des partenariats locaux et régionaux qui sont destinés à la recherche et à la promotion des solutions à des problématiques alimentaires locales;
- établir une bonne concertation interdépartementale à l'intérieur de l'organisation municipale concernant les programmes et les politiques qui affectent la sécurité et durabilité du système alimentaire;

- soutenir des politiques d'achats qui favorisent l'approvisionnement local;
- améliorer les plans d'urgences pour l'accès et la distribution alimentaire dans le but de nourrir la population avec des produits régionaux pour une période de 2 à 3 mois en cas d'urgence.

Une série d'actions a été ciblée, consistant essentiellement à demander à ses départements d'élaborer des rapports portant sur des recommandations concernant divers volets ayant comme date butoir janvier 2010. C'est aussi dans cette résolution que la recommandation de la formation d'un conseil régional de la politique alimentaire est formulé (Ville de Seattle, 2008a).

Résultats :

À partir des recommandations, des modifications au système alimentaire en place ont été apportées. Par exemple, les recommandations faites par le *Department of Planning and Development* (SDPD) concernant le règlement de zonage ont mené à des pratiques liées à l'agriculture urbaine de nature officielle (*ib*). Cependant, plusieurs des rapports attendus n'ont pas encore été déposés.

Le *Department of Neighborhoods* (SDON) est responsable de fournir le rapport *Food Policy Action Plan* qui identifiera les moyens quant à la meilleure structuration globale du système alimentaire et de la sécurité alimentaire, comprenant des recommandations sur l'ensemble des objectifs de la résolution. De plus, celles-ci doivent aussi porter sur divers aspects : promouvoir un réseau entre les producteurs locaux et régionaux et les consommateurs, augmenter l'accès à des produits locaux et régionaux, augmenter la diversité des aliments produits localement, identifier des opportunités visant une participation citoyenne, identifier des partenariats et des collaborations avec des organismes locaux, identifier des stratégies pour encourager la consommation de produits locaux, réduire les impacts négatifs du système alimentaire sur l'environnement et finalement, développer des politiques d'approvisionnement local.

Bien que ce rapport ambitieux était prévu pour le début de l'année 2010, celui-ci n'est pas encore terminé (*ib*). Un budget de 50 000 \$ a été alloué pour sa création (Ville de Seattle, 2009).

En ce qui concerne le conseil régional de la politique alimentaire, sa formation a eu lieu à la fin de l'année 2010. Ce conseil englobe quatre régions de l'État de Washington et regroupe des acteurs diversifiés provenant des secteurs entrepreneuriaux, communautaires, agricoles et des membres du palier municipal, dont un représentant de la Ville de Seattle, et du palier régional (Ville de Seattle, 2010a).

4.2.2 Seattle Comprehensive Plan

Le *Seattle Comprehensive Plan* est le document qui décrit la vision de la ville concernant son développement couvrant une période de 20 ans, soit de 1994 à 2014. Ce plan n'intègre pas directement les termes d'agriculture urbaine; toutefois, le programme P-Patch, sous les termes de jardins communautaires, est visé (Erickson, 2009).

Le programme P-Patch est présent dans deux sections de ce plan : *Urban Villages Element* et le *Neighborhood Planning Element*. Pour le *Urban Villages Element*, c'est au niveau des espaces ouverts que les termes de jardins communautaires apparaissent. La vision consiste en un engagement à promouvoir la coopération intergouvernementale pour élargir les opportunités des jardins communautaires. De plus, l'insertion du P-Patch est l'une de ses priorités pour ce qui est de l'utilisation des espaces libres sur son territoire. La ville se dote de l'objectif de favoriser l'accessibilité et l'acquisition d'espaces pour les jardins communautaires. Un autre objectif est visé : implanter un jardin communautaire pour chaque 2 500 ménages (Ville de Seattle, 2010b).

La section du *Neighborhood Planning Element* présente la vision de la planification de chacun des quartiers de la Ville de Seattle. Les références aux termes : jardins communautaires et P-Patch sont essentiellement les mêmes pour ceux qui les abordent. Il s'agit d'une opportunité d'augmenter le nombre d'espaces ouverts destinés à l'utilisation sous forme de parc ou d'espace récréatif. Dans ce cas, ces espaces font référence aux jardins communautaires (*ib*).

4.2.3 Programme P-Patch

Le programme du P-Patch a commencé vers 1970 lorsqu'un morceau de terre a été alloué à une école primaire pour intégrer l'agriculture dans l'éducation. C'est en 1973 que la Ville de Seattle achète le jardin et lance son programme de jardins communautaires l'année suivante.

Présentement, il est sous la gérance de la division du SDON de la ville en collaboration avec l'organisme sans but lucratif nommé P-Patch Trust.

Le P-Patch a pour but d'intégrer les jardins communautaires dans le tissu urbain en maximisant la participation des citoyens, notamment, les personnes à faibles revenus, les réfugiés et les communautés de réfugiés (Ville de Seattle, 2009). L'établissement des jardins communautaires est permis dans l'ensemble des zones de la ville : résidentielle, commerciale et industrielle. Cependant, cette pratique est restreinte au niveau des toits et des structures verticales pour certaines zones industrielles et manufacturières désignées par le règlement de zonage de la ville.

Le programme est fonctionnel à partir du financement de la Ville de Seattle. Le budget du programme, qui est d'au moins 420 000 \$ par année depuis l'an 2002, représente une part importante des dépenses du SDON. En effet, en 2008, le budget s'élevait à 650 000 \$, ce qui représentait 20 % des dépenses de ce département. Pour les années 2009 et 2010, celui-ci s'élevait à plus de 670 000 \$ et 705 000 \$ (Ville de Seattle, 2010). De ce montant, 85 % des coûts du budget étaient destinés à l'emploi du personnel du programme. Tandis que le reste a servi pour les frais d'opération, dont l'accès à l'eau, les matériaux, les services professionnels, ainsi que la location de véhicules comprenant l'essence. Entre les années 2009 et 2012, un montant de 2 millions, provenant du *Parks and Green Spaces Levy* du département de *Seattle Parks and Recreation* (SDPR) est investi afin de créer de nouveaux jardins communautaires dans des secteurs prioritaires identifiés (Ville de Seattle, s. d.a).

Une partie des revenus de ce financement provient de l'allocation des jardiniers, ce qui représente 12 % du budget total. Pour l'année 2011, les frais annuels de location d'une parcelle de jardin s'élèvent à 25 \$, en plus des frais du permis qui sont de l'ordre de 12 \$ pour chaque 9,3 m² (Ville de Seattle, S. d.b). Les jardins collectifs sont accessibles pour une somme de 10 \$ annuellement. Pour les familles à faibles revenus, l'organisme P-Patch Trust aide financièrement celles-ci dans l'intention d'offrir la possibilité d'accéder à un coût de base équivalent à 10 \$ pour un jardinet.

Le programme P-Patch se divise en trois classes de jardins, soit les jardins communautaires, les jardins de marché et les jardins jeunesse et un volet de développement de jardins.

Jardins communautaires

La section des jardins communautaires est la partie dominante du P-Patch. La gestion de ceux-ci accapare 50 % du temps des employés. Au total, cinq employés à temps plein, quatre employés à temps partiel et un poste stagiaire coordonnent celui-ci. Le personnel fournit le soutien administratif, assure l'équité, distribue les ressources à l'échelle de la ville et est responsable de développer de nouveaux jardins, en plus d'offrir un soutien technique. Quant aux nombreux bénévoles, ils participent à la coordination des jardins et à l'élaboration d'activités communautaires (Ville de Seattle, 2009).

L'organisme *P-Patch Trust* agit à titre d'agent financier pour les jardiniers, participe à l'identification de sources de financement pour les groupes communautaires et organise les collectes de fonds pour appuyer les activités liées aux jardins. Il est également un organe de liaison fondamental entre le personnel de la ville, les groupes communautaires et les jardiniers. Il est aussi propriétaire de plusieurs terrains sur lesquels des jardins communautaires et des activités y sont organisées. Notamment, il publie un journal trimestriel qui participe à l'éducation des jardiniers (*ib*).

Dans les cas où les jardins s'établissent sur des terrains privés, le programme développe une entente de location entre le propriétaire et les utilisateurs qui doit être d'une durée minimale de 5 ans. Le propriétaire peut participer à l'élaboration du design lorsqu'il s'associe avec un membre du personnel du P-Patch (*ib*).

Des directives quant à l'assignation des jardinets et des lignes de conduite à observer ont été élaborées. Elles abordent les règles d'entretien des jardinets et les conditions à observer pour l'obtention d'une parcelle. De ces conditions, le bénévolat par les jardiniers en fait partie. En effet, un minimum de huit heures de bénévolat doit être fait pour la collectivité du jardin afin d'obtenir ou conserver une parcelle (Ville de Seattle, S. d.b). Pour l'année 2008, le nombre d'heures de bénévolat s'élevait à plus de 15 500, alors que pour l'année 2010, il s'élevait à plus de 18 500 (Ville de Seattle, 2009; SDON, 2010).

Jardins de marché

La section des jardins de marché permet à quelques familles, issues de conditions économiques précaires, de jardiner et de bénéficier économiquement de cette activité. Ce programme a fait ses débuts en 1995 dans le but d'aider les familles à conserver et

améliorer leurs compétences de jardinage traditionnel, d'offrir un revenu supplémentaire et de favoriser la création de liens communautaires. Également, il brise les obstacles liés à la langue et au revenu, tout en visant un accès équitable aux jardins. Il est le résultat d'une collaboration du P-Patch Trust et du SDON (Ville de Seattle, 2009)

Les produits récoltés sont, en partie, conservés pour la famille, tandis que le reste est commercialisé sous forme de paniers hebdomadaires. Ces paniers sont vendus sur une période de 22 semaines et son contenu varie selon le moment de la saison. Les prix varient en fonction en fonction de leur format : 500 \$ (25 \$/semaine) pour les familles de quatre à six adultes et 300 \$ (15 \$/semaine) pour les familles constituées de deux à trois adultes. Les profits de la vente servent de financement pour ce programme et de revenu pour les jardiniers (*ib*).

Jardins jeunesse

Ce type de jardins s'adresse aux jeunes, particulièrement ceux qui vivent une situation économique difficile. Ce programme a pour objectif de permettre aux jeunes de participer dans le cycle complet du jardinage incluant des ateliers de cuisines et d'éducation à une saine alimentation. Le programme se concentre principalement sur l'intégration des jeunes au sein des jardins communautaires du P-Patch (*ib*).

Ceux-ci sont accompagnés par un superviseur formé par le programme. L'accompagnateur doit faire partie d'une organisation ou d'une école ayant des étudiants âgés de moins de 19 ans, ou bien être un membre de la communauté. En plus des règles de bases des jardins communautaires, quelques-unes se rajoutent : l'entretien du jardin par les jeunes doit être stable, les activités doivent couvrir l'ensemble de la période estivale, combler le huit heures de bénévolat communautaire obligatoire et finalement, il est interdit de vendre les produits récoltés. Toutefois, ils peuvent être donnés à des banques alimentaires ou à des familles (*ib*).

Développement de jardins

Cette partie du programme consiste à acquérir de nouveaux terrains, à développer de nouveaux jardins, ainsi qu'à effectuer des travaux de réaménagement pour ceux qui en nécessitent. De manière générale, le développement des jardins dépend de la présence de

certains éléments, comme la dimension du terrain, la présence d'un organisme bien implanté et le design du jardin souhaité, par exemple.

Le plan stratégique du P-Patch 2000-2005 avait pour objectif de créer un minimum de trois jardins par an dans les zones où la densité de la population est élevée ou desservie incorrectement. Cependant, il a été observé que la création de jardins était surtout dépendante du financement et que l'objectif n'était pas atteint (*ib*).

La source la plus commune pour ce type de projet est le *Neighborhood Matching Fund* offert par le SDON de la ville. Il est important de noter que ce type de financement est destiné à des projets ponctuels uniquement. De manière générale, le *Neighborhood Matching Fund* contribue en donnant un soutien économique, une main-d'œuvre bénévole, des matériaux et des services professionnels aux divers projets des communautés (Ville de Seattle, s. d.c). Jusqu'à l'adoption du *Park and Green Spaces Levy* de 2008 offrant un financement de 2 millions de dollars, cette partie du programme ne disposait pas de financement stable pour l'acquisition de terrains et le développement (Ville de Seattle, 2009).

Dans le cadre du *Park and Green Spaces Levy*, un cadre stratégique a été mis en place par le personnel du P-Patch dans le but de prioriser les zones dans le besoin. La première étape est l'identification et l'analyse des secteurs prioritaires en fonction de sept critères pondérés : secteur mal desservi (2 pts), secteur ciblé par le SDPR (2 pts), présence d'une population à faibles revenus, composée d'ânés, d'immigrés et de réfugiés (2 pts), présence d'un organisme communautaire et d'un terrain accessible (2 pts), désigné comme étant un village urbain dans le *Seattle Comprehensive Plan* (1 pt), s'inscrit dans un mandat de revitalisation (1 pt) et finalement, accès limité à des aliments et documenté par un rapport (1pt) (Ville de Seattle, 2008b). Plus le score obtenu est élevé, plus les chances de retenir le site sont meilleures.

La deuxième étape est l'analyse des sites identifiés à l'intérieur des zones prioritaires ciblées. Dix critères pondérés d'une valeur équivalente ont été sélectionnés : l'exposition au soleil, l'accès au terrain, la dimension, l'accès à l'eau, l'existence d'un programme innovateur en place ou en conception, l'expansion d'un jardin P-Patch existant, la propriété

foncière essentiellement publique, la sécurité du site, la capacité du site à desservir le quartier et finalement, l'ambiance en général (*ib*).

Résultats :

Le nombre de jardins communautaires est en croissance dans la Ville de Seattle. En effet, le compte des jardins opérationnels était de 67, 73 et 74 pour les années 2008, 2010 et 2011 respectivement (Ville de Seattle, 2009; SDON, 2010; Ville de Seattle, 2011a). De plus, 3 jardins collectifs sont dénombrés en 2011 et ceux-ci sont soumis aux mêmes règles que les jardins communautaires. L'emplacement géographique des jardins ainsi que ceux qui sont projetés et en conception pour l'année 2011 est illustré à la figure 4.3.

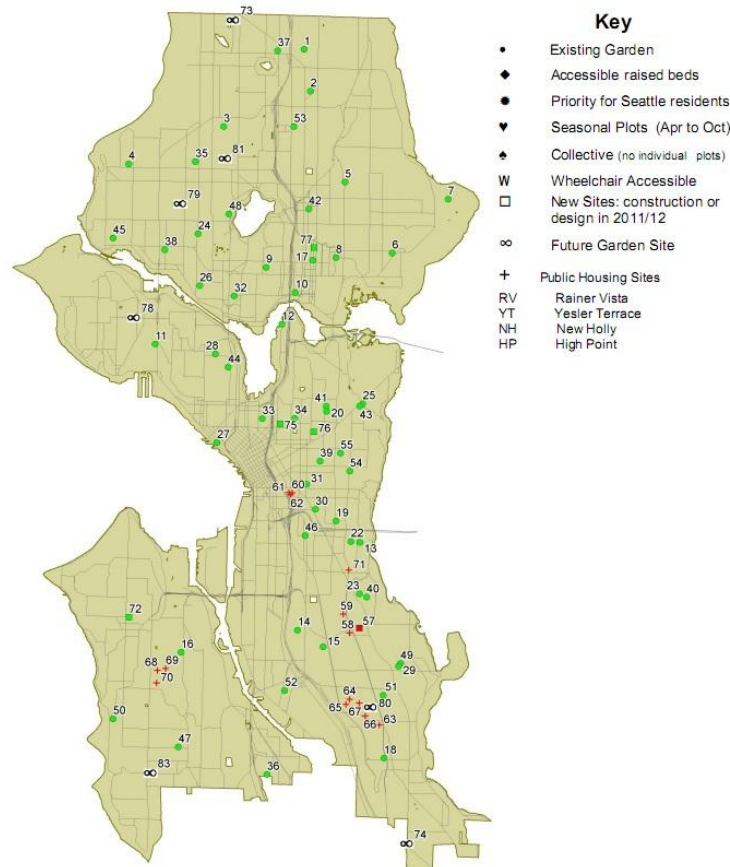


Figure 4.3 Carte situant les jardins communautaires pour la Ville de Seattle. Tirée de Ville de Seattle (2011a).

De manière générale, la superficie des jardins et le nombre de lots varient grandement; leurs moyennes correspondent à 800 m² et 30 respectivement. À titre de comparaison, le plus grand jardin se caractérise par une superficie de plus de 12 000 m² et se divise en 160

lots de 37 m², tandis que le plus petit est de 139 m² et se compose de 15 lots (Ville de Seattle, 2011a). La superficie est déterminée en fonction de la taille du jardin communautaire, du nombre de jardiniers, de la liste d'attente, de l'expérience du jardinier, de la densité de la population du quartier, ainsi que des objectifs fixés par les programmes.

Des jardinets surélevés sont aussi disponibles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Depuis 2008, il en existe 18 et l'entretien se fait en collaboration avec des bénévoles (Ville de Seattle, 2009).

Dans le cadre du *Park and Green Spaces Levy*, il est prévu de développer au moins 300 jardinets supplémentaires, ce qui correspond à un peu plus de 8 000 m² pour la fin de l'année 2012. L'analyse a permis d'identifier 17 quartiers prioritaires avec des projets identifiés ou potentiels (Ville de Seattle, 2008b). Entre les années 2011 et 2013, quatre jardins seront créés à partir de ce fonds et 15 seront réaménagés pour accueillir un plus grand nombre de lots. De plus, le programme P-Patch a planifié la création de 5 jardins supplémentaires entre les années 2011 et 2013 et 9 sont présentement en conception (SDON, 2011). Il est à noter que le coût des terrains en ville est un facteur limitant important et c'est pour cette raison que la création de jardins sur des terrains publics est priorisée par rapport à l'achat de terrains.

La demande pour un jardinet est très grande et correspond à une limite de ce programme. À la fin de l'année 2008, la liste d'attente comprenait plus de 1 200 personnes et celle-ci a augmenté pour l'année 2009, atteignant plus de 1 900 personnes (Ville de Seattle, 2009; SDON, 2010). Puisque la demande n'est pas la même dans les quartiers, le temps d'attente varie. Il peut s'avérer très long, soit trois ans, et parfois, très court comme trois mois (Ville de Seattle, 2009).

Actuellement, il existe trois jardins de marché situés à l'intérieur de deux quartiers défavorisés. Au total, 90 familles ont pu profiter d'un accès à des aliments à un prix abordable et ce sont 79 paniers qui ont été vendus (66 petits paniers et 13 gros paniers). La vente des paniers a permis d'amasser un peu plus de 16 000 \$ pour l'année 2007 et un peu plus de 25 000 \$ pour l'année 2008. À cette somme sont soustraites les dépenses nécessaires au fonctionnement du programme, ce qui donne un revenu d'environ 1 300 \$ par jardinier. Bien que les jardins de marché connaissent de bons résultats, la charge de

travail est grande pour le personnel. Celui-ci doit gérer les jardins, mais aussi participer à l'éducation des jardiniers en offrant une formation, superviser la commercialisation et veiller à la distribution des revenus (Ville de Seattle, 2009).

Pour ce qui est des jardins de jeunesse, le programme a connu des difficultés concernant l'atteinte de son objectif principal. En effet, l'orientation du programme consistait principalement à offrir des opportunités d'éducation quant à la nutrition dans une école spécifique. Donc, en 2008, une réorganisation a eu lieu afin d'intégrer les jeunes à l'activité de jardinage de manière concrète (*ib*). Pour l'année 2010, ce sont 40 jardinets qui étaient destinés aux jeunes. Les prix pour les jardinets sont les mêmes que ceux des jardins communautaires (SDON, 2010).

4.2.4 Permis de culture sur les espaces de plates-bandes

La culture de plantes horticoles comestibles sur l'espace de la plate-bande par les résidents est une pratique possible à Seattle et encouragée par le *Seattle Department of Transportation* (SDOT) de la ville. Celui-ci gère cette pratique et émet les règles générales. L'espace plate-bande correspond à la partie de terre qui sépare la rue du trottoir.

Les activités de jardinage sur les plates-bandes ne nécessitent pas de permis par la ville et aucuns frais ne s'appliquent de la part du cultivateur. Néanmoins, l'obtention d'un permis gratuit est obligatoire pour l'aménagement de structures comme les jardins surélevés par exemple (Ville de Seattle, 2011b). Pour l'année 2009, ce sont 52 permis qui ont été délivrés.

Durant la saison hivernale, l'espace jardin doit être entretenu par le jardinier selon le code municipal. Aussi, la ville se dit non responsable de la qualité des produits comestibles et ne fournit pas de service d'analyse des sols; cependant, elle encourage cette pratique.

Il est à noter que le SDOT interdit certaines espèces fruitières pour des raisons de sécurité pour les piétonniers, particulièrement en cas de chute de fruits, comme les pommiers, les pruniers et les poiriers (Ville de Seattle, S. d.e). De plus, d'autres règles d'aménagements sont émises concernant les types de végétaux recommandés, la hauteur et les types d'aménagements. Par exemple, le jardin ne doit pas empiéter sur l'espace piétonnier et de stationnement (Ville de Seattle, 2011b).

4.2.5 Règlement de zonage

Le règlement de zonage du code municipal comprend plusieurs définitions reliées à l'agriculture urbaine afin d'officialiser les pratiques. On y retrouve notamment : jardins communautaires incluant le programme P-Patch, ferme urbaine, aquaculture, horticulture, élevage, solarium et serre. De plus, ce règlement officialise la possibilité d'établir des jardins communautaires à l'intérieur des zones résidentielle, commerciale et industrielle (Ville de Seattle, 2010c).

Il est spécifié que les structures des jardins communautaires sont restreintes à une superficie de 93 m² et limitées à une hauteur de 3,5 mètres pour l'ensemble des zones. De plus, elles sont soumises aux normes de développement de la zone d'aménagement et celles qui ont une superficie de plus de 11 m² nécessitent un permis de construction (*ib*).

Le règlement de zonage permet l'apiculture dans toutes les zones d'aménagement depuis 2010. Certaines conditions s'appliquent, comme l'obligation de s'inscrire au registre du département d'agriculture de l'État. De plus, il est permis d'exploiter quatre ruches pour une superficie de 930 m² et moins. Celles-ci doivent être situées à une hauteur approximative de 7,5 m. Dans un même ordre d'idée, il est permis dans le règlement de zonage de garder des petits animaux comme les lapins, les petites chèvres et les poulets par exemple. Certaines règles sont présentées comme le nombre d'animaux permis en fonction de la zone d'aménagement et la superficie du terrain (*ib*).

4.3 San Francisco (Californie, États-Unis)

San Francisco est une ville de l'État de la Californie, aux États-Unis. Sa superficie couvre 119 km² environ et plus de 815 000 habitants y vivent (U.S. Census Bureau, 2009c; U.S. Census Bureau, 2009d). La planification de cette ville s'est particulièrement développée avec l'adoption d'une directive exécutive émise par le maire. Dans cette section, les initiatives de cette ville seront présentées : directive exécutive, *San Francisco Food Policy Council*, politique des jardins communautaires, *General Plan* et le code municipal.

4.3.1 Directive exécutive

La directive exécutive *Healthy and Sustainable Food For San Francisco*, établie en 2009, est le point central des changements de la planification pour les aspects de l'agriculture

urbaine suivants : production, distribution, consommation et recyclage. Ce document met en évidence l'engagement de la ville et sa vision à long terme du système alimentaire.

Cette directive s'articule autour de trois axes, soit, les principes qui guident et structurent la directive, ainsi que le système alimentaire en général, la création d'un conseil de la politique alimentaire et une série d'actions pour l'ensemble des départements de la ville.

Les onze principes sont diversifiés, mais leur but est le même : promouvoir un système alimentaire qui contribue au développement économique, environnemental, social et qui encourage les pratiques alimentaires saines des individus. Les thèmes de sécurité alimentaire sont largement abordés, ainsi que l'importance des programmes d'éducation, autant au niveau d'une saine alimentation, des pratiques écologiques de production à adopter que sur le système alimentaire en général. Aussi, la promotion d'opportunités économiques pour la création d'emplois, l'entrepreneuriat et la commercialisation des aliments produits localement est également l'objet des principes. La ville entend encourager la production pour l'ensemble de son territoire par l'entremise des jardins communautaires, des jardins des cours arrière, des jardins sur les toits, des jardins scolaires, des paysages comestibles et finalement, des projets de production en incubation. Le développement de politiques favorables à la conservation des terres fertiles et toutes autres politiques fédérales qui vont dans le même sens que cette politique sont encouragés par la ville (Ville de San Francisco, 2009).

Afin de mettre en œuvre la directive, les départements de la ville ont le devoir d'accomplir plusieurs actions compatibles aux principes. Au niveau de la production alimentaire, deux actions sont ciblées. La première action demande à tous les départements de procéder à l'inventaire des terrains vacants adéquats pour l'agriculture. Un rapport était notamment exigé dans un délai de 180 jours. Les résultats de l'inventaire sont présentés à la section 4.3.3 Politique des jardins communautaires. La deuxième action consiste à coordonner, promouvoir et augmenter la production locale dans la ville sous la responsabilité du *Recreation and Park Department* (SFRPD), avec l'aide de *San Francisco Department of the Environment* (SFDE). De manière générale, l'implication de ces derniers consiste à faciliter l'accès à des outils et matériels nécessaires pour jardiner, organiser des activités communautaires et de sensibilisation, rechercher des sources de financement possibles et

favoriser la visibilité des programmes d'éducation. En lien avec la production, une des actions vise l'achat de produits locaux ou certifiés pour les événements et les réunions gouvernementales organisés par les départements favorisant, ainsi, la production locale d'aliments (*ib*).

4.3.2 San Francisco Food Policy Council

La mise sur pied du conseil de la politique alimentaire par la ville découle directement de la directive exécutive émise par le maire en 2009. D'ailleurs, la raison d'être de ce groupe consultatif du conseil municipal est étroitement liée à cette directive. Il s'agit de surveiller de près sa progression et de réviser les moyens pour l'intégrer dans le code municipal et dans l'ensemble des politiques de la ville. Il est aussi de sa responsabilité de produire un rapport annuel présentant les avancées de l'intégration et des recommandations faites par les autres comités consultatifs. De plus, des recommandations quant à des politiques, des recherches et des initiatives qui permettraient l'évolution de la directive doivent être contenues dans celui-ci (SFDPH, 2009).

Ce groupe est constitué de 17 membres, dont huit sont des représentants des départements de la ville. Les autres membres sont issus de comités ciblés par la directive et de la communauté représentant des domaines particuliers : agriculture urbaine, nutrition, vente, restauration et distribution. Normalement, la durée de vie de ce conseil aurait été d'un an, mais la charge de travail importante a impliqué un prolongement temporel d'une durée indéterminée (*ib*).

Résultats :

Vers la fin de l'année 2010, un rapport sommaire a été produit pour présenter les différentes activités reliées à l'agriculture urbaine dans l'ensemble des départements de la ville. Concernant la production alimentaire, la politique des jardins communautaires et l'audit foncier sont les deux aspects qui ont été traités. Bien que le rapport devait présenter des recommandations quant à l'amélioration des politiques et de la directive, aucune n'a été proposée.

Au cours de son mandat, le conseil a revu certaines politiques, dont celle des jardins communautaires et son programme. De plus, des changements au code municipal ont récemment été apportés (*ib*).

4.3.3 Politique des jardins communautaires

La politique des jardins communautaires de la Ville de San Francisco, établie en 2006, découle d'un sondage fait en 2004 par le SFRPD. Les résultats du sondage ont permis de mettre en lumière le besoin croissant des ménages quant à l'accès aux jardins communautaires, d'où l'intérêt de mieux les gérer par les instances municipales (SFRPD, 2006).

La structure de la politique se divise en quatre volets, soit, les informations techniques, l'organisation et les rôles, les codes et les services municipaux concernés, ainsi que la coordination interdépartementale (*ib*).

Le SFRPD est le principal acteur de gestion en ce qui a trait au programme de jardins communautaires et veille au respect de la politique avec l'aide des coordonnateurs des jardins. De plus, il assure l'entretien et l'aménagement des structures en place et fournit quelques outils. Ce département coordonne les jardins communautaires qui sont sous la juridiction d'autres départements, notamment, le *Department of Public Works* et *Public Utilities Commission*. Ce rôle est important puisqu'il sécurise légitimement l'utilisation continue des terres à des fins de jardinage communautaires. Également, il s'assure que les services de soutien de la ville sont respectés pour ces jardins (*ib*).

De manière générale, la gestion du jardin est directement liée au coordonnateur qui est élu annuellement par les jardiniers. Plusieurs tâches lui sont confiées pour s'assurer du bon déroulement, notamment la gestion de la liste d'attente et l'attribution des lots par exemple. Deux fois par année, le coordonnateur planifie une rencontre avec les jardiniers dans le but de favoriser la communication et le partage d'expériences. Il participe activement à la communication entre les différents acteurs. Également, lorsque des besoins d'aménagement et d'entretien se présentent, il communique avec le responsable du programme et fait le suivi (*ib*).

Les règles générales sont émises dans la politique; toutefois, les membres du jardin communautaire sont responsables d'élire un règlement spécifique à leur jardin. Quant à l'attribution des rôles et de l'organisation du comité, celle-ci varie en fonction des membres qui les choisissent. De plus, ces membres doivent entretenir les aires communes et les accès, décider de la façon dont les fonds seront gérés au cours de l'année, administrer les parcelles vacantes s'il y a lieu et participer à la distribution de l'information (*ib*).

Certaines règles sont émises par la ville. Les codes municipaux qui s'appliquent concernent le droit d'accès aux animaux, l'utilisation strictement d'amendement biologique, l'utilisation durable de l'eau et l'émondage des arbres (*ib*).

Le programme est fonctionnel à partir d'un financement annuel d'un montant de 150 000 \$ alloué par le *Park, Recreation and Open Space Fund*. Depuis l'an 2000, cette source de revenu est constante pour une période de 30 ans et est appliquée aux jardins communautaires situés sur des propriétés publiques. De façon générale, cette somme permet de couvrir les coûts d'opération du programme, de maintenir l'aménagement des jardins et de fournir des matériaux comme les bacs à compost par exemple. Une autre source de financement est disponible depuis 2008, soit le *Community Opportunities Fund* pour un montant de 250 000 \$ au plus haut. Elle offre un soutien financier pour des projets ponctuels d'agrandissement ou de création de jardins situés sur les propriétés du SFRPD (*ib*). Avant son instauration, il n'y avait pas de financement spécifique au développement de jardins.

Résultats :

À ce jour, il existe 35 jardins communautaires sur les terres publiques pour un nombre total de 981 lots environ (SFRPD, 2011a). Il est à noter que 20 jardins possèdent des jardinet surélevés accessibles aux personnes à mobilité réduite. La superficie des lots varie de 3 m² à 11 m², dont cette dernière représente la superficie maximale permise. Chacun des jardins est libre d'attribuer un coût annuel. L'attente pour l'obtention d'un jardinet peut être assez longue et varie selon les jardins, allant de quelques mois à 3 ans environ (SFRPD, 2006). Une carte illustrant la localisation des jardins communautaires est présentée à la figure 4.4.

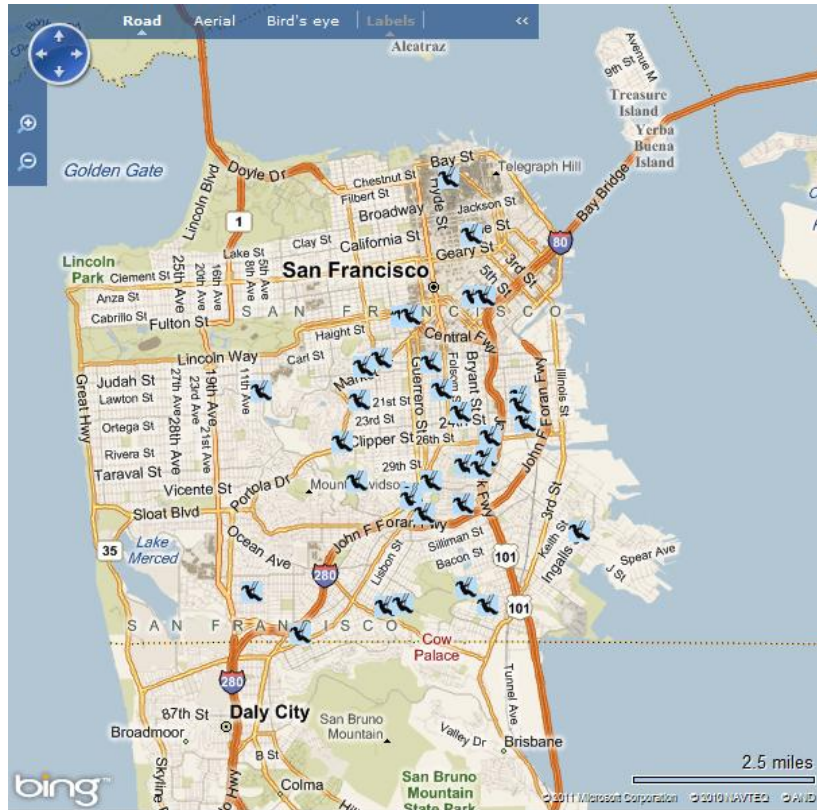


Figure 4.4 Carte qui illustre la localisation des jardins communautaires à San Francisco. Tirée de Recreation and Park Department (SFRPD) (2011b).

Le nombre de jardins a peu augmenté durant les dernières années en raison du soutien financier insuffisant. En effet, seulement un ajout de 148 lots a été recensé depuis l'année 2004. Néanmoins, le développement de trois jardins a été planifié à la fin de l'année 2010 et l'agrandissement d'un jardin est présentement en évaluation. Aussi, grâce au financement *Community Opportunities Fund*, un jardin bénéficie d'un montant de 234 764\$ pour sa première phase de construction (SFDPH, 2009).

Pour accroître le nombre de jardins et en lien avec la directive exécutive, l'ensemble des départements de la ville a procédé à un inventaire de leurs terrains vacants pouvant être cultivés au cours de l'année 2010. Pour ce faire, les espaces ciblés ont été évalués à partir d'une liste de critères qui sont : superficie totale, période de disponibilité du site, topographie, présence de surface imperméable, ensoleillement quotidien, accès à l'eau, accès à un espace de stationnement et au service de transport en commun et, finalement, présence d'une zone riveraine. Les opportunités pour l'agriculture sur les toits et les

structures verticales étaient également visées. Les résultats préliminaires, publiés à la fin de l'année 2010, démontrent que douze terrains répondent à l'ensemble des critères et que d'autres répondent à une majorité des critères. Bien qu'aucune confirmation regardant la conception de jardins sur ces terrains n'a été faite à ce jour, le coordonnateur du *Urban Forestry Council*, ainsi que le *Department of Public Work*, en lien avec le *Street Parks Program*, se sont engagés à participer à la gestion de ces sites (SFDPH, 2009).

4.3.4 General Plan et Code Municipal du Département de la Planification

Le *General plan* est le document qui décrit la vision de la ville et sert de base aux décisions pour l'ensemble des aspects de son développement. Ce plan comprend dix éléments où des objectifs sont rattachés.

Depuis 2009, les termes d'agriculture urbaine sont visés à l'intérieur de la section du *Recreation and Open Space*. La ville reconnaît l'importance du support de la communauté dans la gestion des espaces ouverts et c'est à ce niveau qu'elle s'engage à soutenir l'agriculture urbaine. Ce soutien consiste principalement à créer des jardins communautaires au sol et sur les toits, des jardins potagers dans les écoles, ainsi qu'à participer à leur entretien. Pour ce faire, elle prévoit d'identifier et de modifier les composantes de la planification municipale qui pourraient être dissuasives et présenter des obstacles à la production de l'agriculture urbaine communautaire (SFPD, 2009).

Au début de l'année 2011, la section de la planification du code municipal a été modifiée en faveur de l'agriculture urbaine. D'une part, les modifications ont eu pour but de clarifier et définir l'usage de l'agriculture urbaine en deux composantes : le *Neighborhood Agriculture* et le *Urban Industrial Agriculture*. D'autre part, les modifications permettent de favoriser la croissance de petites entreprises œuvrant dans ce domaine et de cerner les activités incompatibles en fonction de l'usage du territoire permis.

Le *Neighborhood Agriculture* se définit comme l'usage d'un espace d'une superficie de moins d'un acre destiné à la culture, à la vente et à la donation de produits alimentaires et horticoles. Cet usage du territoire comprend les jardins des cours arrière, les jardins communautaires, l'agriculture soutenue par la communauté, les jardins de marchés, ainsi que les fermes privées. Certaines restrictions s'appliquent quant à la vente permise dans le code. D'une part, la vente des produits alimentaires et horticoles récoltés sur le site peut se

faire sur d'autres sites vacants, mais ne peut pas s'effectuer sur un terrain résidentiel. D'autre part, il est possible de vendre uniquement des produits alimentaires et horticoles qui ne sont pas transformés. Quelques normes d'aménagement et d'opération sont présentées, notamment l'interdiction d'utiliser des équipements mécanisés dans la zone résidentielle, sauf lors de la préparation du site. Aussi, cet usage est permis dans toutes les zones municipales (SFPD, 2011).

Le *Urban Industrial Agriculture* consiste à l'usage d'un espace d'une superficie de plus d'un acre, ou bien, à des lots d'une superficie moindre, mais qui ne répondent pas aux exigences du *Neighborhood Agriculture*. Cet usage est principalement permis dans les zones industrielles et nécessite l'autorisation d'utilisation conditionnelle incluant les raisons sur sa nécessité, sa désirabilité, ainsi que sa compatibilité dans la globalité des autres zones (*ib*).

4.3.5 Autres intervenants en gestion de l'agriculture urbaine

Plusieurs écoles à San Francisco possèdent des jardins scolaires, dont la forte majorité est située sur les terrains des écoles primaires. Bien que le *San Francisco Unified School District* (SFUSD) reconnaisse l'importance de ceux-ci dans le système d'éducation, aucun programme de gestion n'existe. Néanmoins, il collabore avec l'organisme à but non lucratif *San Francisco Green Schoolyard Alliance* qui fournit du support pour la conception, la mise en œuvre et le réseautage des jardins scolaires (SFUSD, 2009). Le SFUSD, avec l'aide de *San Francisco Department of the Environment*, a mis sur pied un poste à temps plein avec pour objectif de promouvoir l'agriculture urbaine dans les écoles, d'encourager la plantation d'arbres et d'offrir un support pour l'installation de matériels comme les bacs pour la collecte des eaux de pluie par exemple (SFGSA, S. d.).

Aucun financement continu n'est planifié, toutefois, en 2003 et 2006, il y a eu un apport monétaire à partir du *Proposition A Bond Program* du SFUSD. Ce financement avait pour but d'améliorer les installations scolaires, dont une partie des ressources était destinée au verdissement des écoles incluant l'établissement de jardins potagers. Deux montants d'argent ont été alloués pour les années 2003 et 2006, soit, deux millions et sept millions. Chacune des écoles a obtenu une somme entre 100 000 \$ et 150 000 \$. Ainsi, le nombre de jardins scolaires est passé de 30 en 2003 à 64 en 2006. Actuellement, il y aurait un peu plus de 70 écoles qui auraient un jardin scolaires (*ib*).

4.4 New York (New York, États-Unis)

La Ville de New York fait partie de l'État de New York, aux États-Unis, et a une superficie près de 800 km², ainsi qu'une population de plus de 8 391 800 d'habitants (U.S. Census Bureau, 2009e; U.S. Census Bureau, 2009f). Cette ville connaît un intérêt grandissant sur le plan de la gestion de la production de l'agriculture urbaine. Elle a mis en place un programme de jardins communautaires, nommé *GreenThumb*, un plan présentant sa vision du système alimentaire accompagné de recommandations et autorise l'apiculture urbaine dans son code municipal.

4.4.1 GreenThumb

Géré par le *New York City Department of Parks and Recreation* (NYCDPR), le programme du *GreenThumb* est le principal outil municipal de gestion des jardins communautaires, instauré en 1978. Ce programme a permis de revitaliser un nombre important de terrains en friche, conséquence de la période économique difficile des années 1970.

Le rôle du NYCDPR dans ce programme consiste principalement à fournir matériaux et soutien technique, ainsi qu'à veiller au fonctionnement du programme et de son règlement. Une de ses tâches consiste à gérer les licences de jardins permettant aux associations d'exploiter ces espaces, dans la mesure où les exigences d'inscription sont respectées. Dans le cas contraire, le NYCDPR peut renoncer à la gestion du jardin fautif, entraînant la perte de l'étiquette *GreenThumb*. De même, le service peut émettre un avis concernant des comportements, des activités et des événements occasionnés par l'association s'ils sont contraires à la loi, constituent une nuisance publique ou une menace pour la santé et la sécurité publique. Suite à cet avis, l'association doit corriger la situation dans un délai variable selon le type d'infraction. Lorsque la situation n'est pas rectifiée, ce département tentera de sélectionner un successeur et, par la suite, émettra une nouvelle licence (NYCDPR, 2010).

Également, il est spécifié, dans le règlement, que les espaces utilisés à des fins de jardinage sous la juridiction municipale et qui sont enregistrés avec le *GreenThumb* sont conservés pour cette utilisation. Cependant, on note que l'aspect conservation n'est pas permanent puisqu'il est tout de même possible que le terrain doive être cédé pour un autre usage

relevant de la compétence municipale. Dans un cas de transfert, il est prévu que cet acteur fournit un site alternatif dans la mesure du possible et procède au déplacement avec l'association du jardin (*ib*).

Le programme fonctionne grâce au financement des paliers fédéral et municipal. Le premier est un acteur-clé subventionnant une partie du programme. Durant l'année 2009, un montant de plus de 3,8 millions a été accordé pour financer les jardins situés sur des terrains publics. Durant 2010, un montant moindre a été alloué, soit, un peu plus de 2,8 millions (New York State, 2010). La contribution du palier municipal, importante également, était de plus de 706 000 en 2008, 749 000 en 2010 et 728 000 en 2011 (OMB, 2009; OMB, 2010; OMB, 2011). Plus de la moitié de ce financement est destiné à l'emploi d'une dizaine de personnes afin de maintenir ce programme. La différence est répartie en vue de l'achat de matériel et de services professionnels (OMB, 2011).

En collaboration avec l'organisme à but non lucratif *Grow NYC* et le *New York City Department of Education*, *GreenThumb* participe à la gestion des jardins scolaires dans le programme *Grow to learn NYC*. Ce dernier a pour but de faciliter l'installation et l'entretien des jardins en milieux scolaires en réduisant les contraintes techniques, financières et administratives. *GreenThumb* intervient à deux niveaux : il favorise la collaboration entre les écoles et les associations de jardins communautaires existants, permet aux jardins scolaires d'obtenir une licence et ainsi de bénéficier du support matériel et monétaire (Grown NYC, S. d.) La ville a aussi débloqué un petit fonds pour financer les écoles : un montant oscillant entre 500 \$ et 1 000 \$ est attribué à chacune pour l'installation du jardin, en plus de fournir un support éducatif pour les différents acteurs (Ville de New York, 2010).

Résultats :

En 2009, un peu moins de 500 jardins communautaires étaient recensés et actuellement, il y en aurait environ 600, dont la majorité se situe sur des terrains publics (*GreenThumb*, S. d.). Il est difficile de connaître le nombre de jardins et de lots de façon exacte et c'est pourquoi la ville procède actuellement à un inventaire. Il est important de noter que les jardins communautaires ne sont pas réglementés quant au choix de production végétale. Ainsi, le pourcentage d'attribution de l'espace destiné à la production alimentaire varie d'un jardin à

l'autre. Un sondage, effectué en fin 2009 et début 2010 auprès de 239 jardins, a permis d'identifier qu'il y avait autour de 80 % des jardins qui produisent des fruits et des légumes. Dans 63 d'entre eux, les plantes comestibles occupent moins de 25 % de l'espace; 49 leur accordent entre 26 % et 50 %; 43 leur cèdent entre 51 % et 75 %; finalement, 44 vont jusqu'à 76 % et 100 % (Gittleman *et al.*, 2010). Chacun des jardins est libre d'établir des règles, telles que la grandeur des lots, le choix des plantes cultivées et, s'il y a lieu, les frais annuels par exemple.

Il est difficile de connaître la situation exacte des jardins scolaires, en raison de la nouveauté du programme. Approximativement, il y aurait une centaine de jardins scolaires sur un total de 1 600 écoles et plus de 200 partenariats avec des jardins communautaires en 2010 (*ib*; City of New York, 2010).

4.4.2 Foodworks plan

Ce plan, issu du conseil municipal à la fin de l'année 2010, propose une série d'initiatives et de modifications législatives dans le but d'améliorer le système alimentaire de la ville. Les propositions émises concernent les aspects de la production locale et régionale, la transformation, la distribution, la consommation et la post-consommation. Chacun des aspects abordés s'accompagne d'objectifs, de stratégies et de recommandations.

Un des buts du *Foodworks plan* vise particulièrement l'augmentation de la production alimentaire. Deux stratégies sont présentées pour atteindre ce but : utiliser davantage les espaces et soutenir l'éducation horticole et technologique.

Sept propositions concernant l'utilisation des espaces y sont émises. La première consiste à fournir une protection à long terme aux jardins communautaires. Bien que le programme *GreenThumb* soit en mesure de les protéger partiellement des développements urbains, la modification de ce règlement est à la discrétion des instances municipales et ne procure en rien cette sécurité. La ville entend identifier d'autres politiques qui permettraient d'offrir une plus grande protection à long terme.

La deuxième proposition veut s'assurer que les fermes urbaines et les jardins communautaires qui produisent des aliments d'une valeur estimée à 1 000 \$ par année au moins, soient comptés dans le recensement du palier fédéral. La ville prévoit, d'une part,

éduquer les organisations sur les bénéfices du recensement et, d'autre part, accompagner les organisations dans le processus.

La troisième suggère de créer une base de données qui rassemblerait les informations concernant les terres publiques, les propriétés louées et les espaces vacants. Cet outil aurait pour but de maximiser l'usage des terrains et de faciliter la localisation des espaces libres pour la production, mais aussi, pour d'autres services, comme la vente de produits alimentaires.

Les cinq dernières propositions concernent l'agriculture urbaine sur les toits. La première consiste à conduire une étude sur les propriétés publiques, dans le but d'identifier celles qui présentent des caractéristiques propices à l'agriculture urbaine. La ville vise aussi la modification de la définition des termes toit vert du palier fédéral, afin d'inclure ceux qui cultivent des produits comestibles. Ainsi, ces toits pourront bénéficier d'un crédit d'impôt fédéral. Dans le but de favoriser l'établissement des toits verts, le conseil municipal vise la création d'une redevance pour les eaux pluviales qui rejoignent le réseau d'égouts en fonction de la surface imperméable du bâtiment. Cette proposition ne vise pas directement l'agriculture urbaine; toutefois, la ville espère que cette pratique sera incluse lors de l'établissement des toits verts. Aussi, elle prévoit d'examiner le processus actuel de demande de permis et d'inspection et de développer une méthode allégée pour favoriser la pratique.

Finalement, la dernière recommandation concerne les serres sur les toits. Dans le but de modérer la densification des développements dans les quartiers, un coefficient d'occupation des sols, ainsi qu'une restriction de la hauteur des structures existent dans la législation municipale et constituent un obstacle à leur implantation. Pour les favoriser, elle recommande qu'elles soient exemptées de ces éléments législatifs.

La stratégie ciblant le soutien de l'éducation horticole et technologique, quant à elle, contient deux recommandations d'un intérêt notable. La Ville de New York reconnaît le travail fait par les différents organismes sur son territoire et entend développer ses services et son support, avec leur collaboration. De plus, les efforts se concentrent au niveau des jardins scolaires, par l'affectation d'un coordinateur assistant les écoles dans les programmes éducationnels et d'un poste dont la fonction vise à faciliter leur

développement. La ville cible le développement de nouvelles stratégies incluant les nouvelles technologies, dans le but d'encourager l'innovation et la diffusion de l'information. Pour ce faire, on recommande un partenariat avec des établissements universitaires afin de favoriser l'apparition d'opportunités. Également, elle vise à commercialiser les technologies développées dans le but d'intégrer formellement l'agriculture urbaine dans ses activités économiques.

4.4.3 Code municipal

Depuis 2010, l'apiculture est une pratique permise par le *Department of Health and Mental Hygiene*. Cette pratique est ciblée dans le code municipal et fournit certaines informations et conditions. Aucun permis n'est requis pour l'apiculture urbaine; cependant, ce département exige d'être avisé avant l'installation d'une ruche. Il est spécifié que les abeilles doivent être contenues dans des cadres mobiles en bon état. De plus, la localisation ne doit pas faire de la circulation des abeilles une nuisance publique; par exemple, un comportement qui interfère avec la circulation piétonnière et des résidents situés à proximité ne serait pas autorisé. L'apiculteur doit être en mesure de contrôler les essaims d'abeilles dans les cas de ruches surpeuplées et remédier aux ruches mortes et abandonnées (DOHMH, 2010). Ce département encourage les apiculteurs à s'informer sur les bonnes pratiques, sans toutefois fournir de support éducationnel.

5 ANALYSE DES INITIATIVES MUNICIPALES

Dans ce chapitre, les initiatives des instances municipales présentées dans les chapitres précédents seront analysées. Les préoccupations et les intérêts concernant une bonne planification du système alimentaire municipal sont croissants, de même que pour la place de la production alimentaire en milieu urbain. Bien que les villes ont choisi des interventions différentes et que, dans certains cas, des données quantitatives sont manquantes, il est intéressant de soulever les caractéristiques partagées, ainsi que celles qui les rendent uniques. Également, il est possible de déceler les éléments de réussite à considérer pour augmenter la production d'aliments en ville et afin de conserver et protéger les pratiques. L'analyse porte sur trois éléments, soit, la gestion des types d'interventions et les lieux ciblés, les outils de planification utilisés et le financement.

5.1 Gestion des types d'interventions et lieux ciblés

La production d'aliments en milieu urbain se présente sous diverses formes, tout comme les mesures de gestion qui les encadre. Puisque les actions concrètes des villes ne ciblent pas les mêmes lieux de production, il est pertinent de faire ressortir les aspects favorisés, de même que de recenser les points similaires et distincts. Il y a lieu de noter un changement des types de projets en territoire urbain. Depuis quelques années, de nombreux projets de jardins communautaires et de jardins de cours arrière privées sont dénombrés en territoire urbain. Ces espaces restent d'actualité, mais l'essor grandissant de l'agriculture urbaine apporte de nouvelles initiatives comme les jardins sur les toits et les vergers dans le domaine public par exemple. Depuis peu, les villes présentées tentent d'intégrer des interventions innovatrices dans leur planification.

Le leadership nécessaire pour un bon déroulement des initiatives municipales ne découle pas d'un modèle unique. Mais de manière générale, la présence d'organismes dans la planification de la majorité des villes est incontournable et dans bien des cas, plusieurs tâches leur sont déléguées.

5.1.1 Jardins communautaires

La forme de production la plus courante dans la planification des entités est sans doute les jardins communautaires. Chacune des villes étudiées a mis sur pied une mesure de gestion qui s'apparente à une politique ou un programme. En outre, les cas présentés ont un point en commun : les jardins communautaires font l'objet d'une bonne documentation et leur situation est relativement bien connue. Le tableau 5.1 résume le nombre de jardins au sein des villes étudiées.

Tableau 5.1 Nombre de jardins communautaires des villes étudiées.

Ville	Nombre de jardins	Nombre de jardinets
Montréal	92	7 191
New York	600	-
San Francisco	35	981
Seattle	74	2 490
Vancouver	74	2 244

Nombre de jardins et lots : Montréal, New York et Vancouver (2010); San Francisco et Seattle (2011)

En terme de quantité, Montréal est l'une des villes les plus proactives, suivie de Seattle, Vancouver et San Francisco, tandis qu'en matière de croissance, Vancouver est la plus performante. En effet, cette dernière est passée de 18 jardins en 2005 à 35 en 2010. Suivi de Montréal qui, depuis le début des années 2000, s'est dotée d'un supplément de 16 jardins. Seattle se compare à Montréal avec une croissance moins élevée pour les dernières années, soit, 4 jardins entre 2008 et 2011. Toutefois, celle-ci remonte la pente en planifiant d'instaurer 9 jardins entre les années 2011 et 2013 et actuellement, 9 sont en conception. San Francisco présente une croissance très limitée du nombre de jardins, n'ayant ajouté que 148 lots depuis 2004.

La situation des jardins communautaires à New York est particulière, puisque son programme permet aussi la conception de jardins strictement ornementaux. Selon les autorités de la ville, il existe plus ou moins 600 jardins communautaires avec un nombre inconnu de parcelles, mais on peut se questionner sur le nombre réel qui cultive des produits comestibles. Le sondage effectué en 2009 a mis en lumière le fait qu'il y aurait environ 200 jardins qui cultivent des légumes. Il importe de noter que ce n'est pas

nécessairement la totalité de la superficie du jardin qui y est destinée. Les données manquantes ne permettent pas d'analyser la situation avec justesse, cependant, New York a pris conscience de cette faiblesse et procède à un inventaire exhaustif.

À Montréal, Vancouver et New York, il n'est pas permis de vendre les produits récoltés. Cependant, la Ville de Seattle s'est munie d'une forme de jardin communautaire dans son programme P-Patch qui rejoint les objectifs des jardins collectifs. Les jardins de marchés permettent la vente des produits et les profits servent au financement du programme et de revenu pour les jardiniers. San Francisco permet la vente de produits comestibles non transformés dans son code municipal.

Bien que les jardins communautaires soient présents en nombre important en territoire urbain, on peut noter une carence en lien avec l'accessibilité. L'offre d'espace est déficiente par rapport aux besoins de la population et de ce fait, un délai d'attente en découle, variant de quelques mois à 2 ans et même 3 ans dans certains jardins.

Également, la répartition des jardins peut être inégale sur un territoire. Par exemple, à Montréal, on remarque que ce ne sont pas tous les arrondissements qui desservent ce service : 3 arrondissements sur un total de 19 ne possèdent pas d'espace potager communautaire. En outre, le nombre de jardins au sein des arrondissements n'est pas régulier. On remarque que certains ont une population élevée et se caractérisent par un faible nombre de jardins. Tel est le cas de Montréal-Nord qui possède un seul jardin comprenant une centaine de parcelles pour plus de 80 000 habitants. Alors que d'autres sont bien garnis en espace potager et offrent un nombre intéressant de parcelles : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie et Ahuntsic-Cartierville.

L'organisation des jardins communautaires se caractérise par une structure regroupant quelques points communs. D'une part, l'intérêt et l'implication des villes dans la gestion de ce type d'espace productif sont observables. Même s'il arrive que les organismes communautaires soient instigateurs de projets, on peut observer une omniprésence des instances municipales, de même qu'il y a une reprise de ces jardins pour créer un cadre de gestion officielle dans le passé.

D'autre part, les villes présentées utilisent une structure organisationnelle de deux niveaux : une perspective de la ville vers les jardiniers. Dans tous les cas, les instances municipales

ont mis en place un acteur de premier ordre qui assure les soutiens administratif et technique. Trois des villes, soit Vancouver, San Francisco et New York, ont placé la gestion des jardins communautaires sous la juridiction des départements des parcs et de la récréation.

Montréal et Seattle ont opté pour un acteur différent. Les jardins communautaires situés à Montréal relèvent directement de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et cette dernière s'associe avec la direction des travaux publics en ce qui a trait à l'organisation physique du terrain. Également, elle se distingue par un cadre de gestion globalisé qui émet des règles à l'échelle de son territoire, alors que l'application est particularisée à chacun des arrondissements.

La Ville de Seattle aborde les jardins communautaires comme étant un volet de son vaste programme d'agriculture urbaine nommé P-Patch. Ce programme est sous la direction du *Department of Neighborhoods* et comparativement aux autres entités, celui-ci partage la gestion du premier niveau avec l'organisme à but non lucratif P-Patch Trust. Cette façon de faire permet au programme P-Patch de résoudre une problématique importante : le financement. En effet, le principal rôle de P-Patch Trust consiste à être un agent financier et participer grandement à l'identification de sources de financement.

Le deuxième niveau de l'organisation correspond aux jardiniers. Chez les villes présentées, excluant la Ville de Seattle, les jardiniers sont consolidés par un comité de nature officielle ou officieuse. De manière officielle, les jardiniers sont regroupés au sein d'une corporation légale comme un organisme à but non lucratif. C'est le cas des villes de Montréal et de Vancouver. Un simple regroupement de jardiniers suffit à l'organisation des jardins au sein des villes de San Francisco et de New York et dans le cas de Seattle, aucune structure n'est spécifiée.

Aussi, ces organisations ont un niveau d'autonomie qui diffère. Ce fait peut être associé à l'intérêt de laisser une place plus importante au champ d'action des organismes, ou bien, à un manque de structure organisationnelle mise en place par les instances.

L'administration des jardins à Montréal s'accompagne d'un cahier de gestion qui incorpore un cadre réglementaire portant sur la sécurité publique et la production et, de ce fait, l'autonomie se voit ainsi diminuée. De même, la ville attend des jardiniers qu'ils respectent

les politiques, les procédures et les règles en vigueur. De ces règles, on note la culture d'un minimum de cinq espèces potagères différentes et la superficie des fleurs et fines herbes ne peut pas être supérieure à 25 %, par exemple. Notamment, les coûts d'accès sont fixés par les arrondissements. Il en va de même avec la Ville de Seattle où les jardiniers sont assujettis à une liste de règlements; toutefois, celle-ci est moins contraignante quant à la production. La ville dicte les bonnes pratiques et établit les prix de location des jardinets, ce qui permet une semi-autonomie.

Les comités de jardins de San Francisco sont caractérisés par une plus grande liberté que les précédents. Bien qu'une politique émise par la ville présente les règles de sécurité et techniques, chacun des comités élit un règlement qui inclut les spécificités du jardin. La situation est similaire pour la Ville de Vancouver qui guide les organismes avec une courte politique. C'est à l'intérieur de l'accord d'utilisation, dont les modalités sont choisies par les jardiniers, que les règles sont émises.

Finalement, la Ville de New York offre la plus grande indépendance aux comités. Mis à part de l'obtention obligatoire d'une licence, dont certaines exigences doivent être remplies, les comités sont libres de façonner leurs jardins. Peu d'indications sont fournies quant à la production et c'est pourquoi les jardins sont présents sous des formes très variées.

5.1.2 Jardins scolaires

Les jardins scolaires sont aussi présents sur les territoires urbains présentés et leur forme de gestion diffère. Ce type de jardin est particulièrement abordé par les villes pour son potentiel éducatif sous divers thèmes, comme établir un lien entre l'écolier et les techniques d'agriculture, la provenance des aliments et les problématiques environnementales.

L'intégration des concepts de l'agriculture urbaine dans les programmes d'études est un phénomène relativement récent et les jardins scolaires sont encore peu nombreux. Le tableau 5.2 résume la situation des jardins scolaires pour les villes étudiées. Il est possible de constater que les projets initiés en terrains scolaires sont variés, ainsi que la forme physique des jardins et le choix des produits cultivés. Il n'y a pas de modèle uniforme quant à leur gestion et les partenariats avec des organismes et des écoles sont présents en grand nombre.

Tableau 5.2 Jardins scolaires dans les villes étudiées.

Ville	Nombre de jardins scolaires (2010)	Nombre de jardinets scolaires (2010)	Nombre d'établissements scolaires (2011)
Montréal	20	-	191
New York	± 100	-	1 600
San Francisco	± 75	-	139
Seattle	-	40	97
Vancouver	36	-	119

La Ville de Vancouver est la seule qui a émis une politique quant à la méthodologie à utiliser pour l'établissement des jardins et qui énumère des critères plus ou moins techniques. Ce sont les organismes responsables des jardins qui doivent financer les activités potagères. Il existe à ce jour 36 jardins scolaires et une croissance du nombre de jardins est perceptible avec 4 jardins en conception pour l'année 2011.

Il y a lieu de remarquer que les partenariats entre les écoles et les organismes sont très nombreux et que ceux-ci sont souvent les initiateurs de projets. C'est le cas de Montréal où les collaborations entre les organismes et les écoles assurent les rôles de soutien économique, technique et administratif. Bien que la Commission scolaire de Montréal encourage le développement d'espace potager, elle n'offre pas de soutien. Sur son territoire, il y a seulement 20 établissements scolaires sur 191 qui ont des projets de potagers en sol ou hors-sol.

À San Francisco et New York, c'est la commission scolaire qui se lie à un organisme. Ces collaborations sont responsables d'offrir un support pour la conception des jardins, la mise en œuvre et le réseautage des jardins scolaires. Notamment, les instances de San Francisco s'investissent en offrant un poste à temps plein qui a pour tâche de faire la promotion de l'agriculture urbaine dans les écoles.

Finalement, deux villes, soit, New York et Seattle, intègrent ce type de jardin dans leurs programmes des jardins communautaires. À New York, ces jardins doivent obtenir une licence pour être inclus dans le programme et doivent répondre à un certain nombre des critères. Il en résulte une plus grande uniformisation en vue de la gestion générale, mais

aussi, une certaine lourdeur administrative en relation avec l'émission et l'administration des licences, ainsi que la surveillance des jardins licenciés.

L'approche de Seattle diffère des autres villes. Elle consiste à intégrer des jeunes au sein des jardins communautaires au lieu de concentrer ses efforts sur la création de jardins en milieu scolaire. C'est un nombre de 40 jardinets qui sont consacrés aux jeunes en 2010. Cette façon de faire permet de centraliser les activités, ce qui facilite l'administration. Néanmoins, on peut s'interroger sur le potentiel éducatif limité de cette approche, puisque l'absence d'un programme situé en terrain scolaire ne rejoint qu'une portion des jeunes. De plus, lorsque ce sont des professeurs qui s'impliquent, leurs tâches sont considérablement augmentées, ce qui peut s'avérer contraignant.

5.1.3 Jardins collectifs

La présence de jardins collectifs semble être un phénomène particulier à la Ville de Montréal. Cette dernière n'a pas de rôle quant à leur organisation sur son territoire; ce sont plutôt les organismes œuvrant dans ce domaine qui sont les initiateurs. Ces jardins sont au cœur de plusieurs problématiques contemporaines des sphères de l'environnement, du social et de l'économie. On leur attribue une mission sociale plus marquée que dans les jardins communautaires. On remarque aussi que ces jardins s'avèrent parfois instables sur le plan de la propriété des terrains et des ententes de location ou de prêt. Notamment, les organismes reposent sur des recettes financières faibles, ce qui peut compliquer les activités de jardinages.

Seule la Ville de Seattle reconnaît cette pratique à l'intérieur de son programme P-Patch. Ce type de jardins est soumis aux mêmes règles que les jardins communautaires et reste une pratique peu répandue. En effet, il y aurait 3 jardins collectifs comparativement à Montréal où son nombre s'élève à 67.

5.1.4 Jardins sur les toits

Plusieurs villes, en Amérique du Nord, reconnaissent le potentiel des toits verts et leur implantation est déjà en branle. Cependant, il y a peu de villes qui intègrent les concepts de l'agriculture urbaine dans leur planification des toits verts. De même que pour les cas étudiés, on remarque une faible présence de toits verts destinés à l'agriculture urbaine.

Trois des villes étudiées, soit Vancouver, San Francisco et New York, encouragent ouvertement leur implantation. Cependant, aucun outil, ni mesure concrète du palier municipal favorisant l'établissement de jardins sur les toits, n'a pu être recensé. Néanmoins, la Ville de New York entend aider les jardins sur les toits à obtenir un crédit d'impôt du fédéral. En outre, elle prévoit mettre en place une redevance pour les eaux pluviales qui rejoignent le réseau d'égouts en fonction de la surface imperméable du bâtiment, ainsi que d'examiner le processus actuel de demande de permis et d'inspection et de développer une méthode allégée pour en favoriser la pratique. Bien que celle-ci espère que les pratiques de production alimentaire sur les toits seront intégrées, elle ne se dote pas de moyens, ni d'objectifs concrets pour favoriser leur implantation. Il en reste que c'est une bonne intention, mais les véritables répercussions pourront être mesurées une fois que la ville aura mis en fonction ces derniers.

Malgré que les mesures de gestion liées à l'agriculture urbaine sur les toits soient pratiquement inexistantes à ce jour, il n'empêche pas moins que ce type de jardins est présent en milieu urbain. À Montréal, des organismes participent à l'émergence de cette pratique dont l'Alternative, le CRAPAUD et l'Université McGill; ils contribuent grandement à l'avancement des connaissances. Cela dit, le rôle que jouent ces derniers est primordial pour l'ouverture de nouvelles avenues et pour la promotion de cette pratique. Notamment, ils servent d'exemple quant aux choix des techniques disponibles et de la méthodologie utilisée pour leurs édifications.

5.1.5 Jardins privés

Les jardins situés dans les cours privées font indéniablement partie du paysage urbain, mais leur situation est relativement peu connue. On peut noter aussi qu'ils ne font pas souvent l'objet de la gestion municipale. Ils sont généralement visés comme étant un élément à favoriser dans le but d'augmenter la production alimentaire dans le milieu urbain, mais les mesures de gestion concrètes sont quasi absentes.

De tous les cas présentés, seule la Ville de Vancouver s'implique concrètement dans ce domaine. Elle oriente le développement de son quartier laboratoire *Southeast False Creek* de manière à encourager ouvertement ce type de production à l'intérieur de sa stratégie. De plus, elle s'équipe d'un outil d'information, ainsi que de promotion pour les formes de

productions à prioriser avec la directive *Urban agriculture guidelines for the private realm*. Cependant, l'action de cette mesure permet seulement d'orienter les aménagements, puisque l'application de la directive reste facultative. En outre, le manque de moyens pour connaître les avancées, les apports financiers, ainsi que la portée limitée des lignes directrices, soit, une application pour les bâtiments résidentiels de 4 étages et plus, représente une faiblesse.

On peut noter aussi l'initiative intéressante de l'organisme *CityFarmer* de Vancouver qui consiste à la mise sur pied d'un réseau de partage d'espaces privés. C'est un moyen pour contrer la problématique d'accès à un domaine cultivable et des listes d'attentes des jardins communautaires qui peuvent être longues.

5.1.6 Arbres fruitiers

Malgré leur potentiel, les arbres fruitiers sont peu présents dans l'organisation de la production d'aliments en ville. Lorsqu'ils le sont, comme pour Seattle, leur plantation est nettement interdite en bordure des rues pour des raisons de sécurité. On observe qu'ils sont généralement permis dans les aires communes des jardins communautaires.

À Montréal, l'organisme *Maison de Quartier Villeray* a démontré leur potentiel et possède un réseau d'une centaine d'arbres et arbustes de plus d'une dizaine d'espèces à l'intérieur de ses jardins collectifs. Cependant, l'organisation municipale n'offre pas de mesure de gestion pour favoriser leur implantation.

Il y a lieu de noter l'initiative de la Ville de Vancouver qui, en 2010, a planté son premier verger dans un parc public. Son objectif général est de planter 15 000 arbres pour 2020 et vise notamment les espèces fruitières. Il totalise 25 arbres, dont des pommiers, des cerisiers, des poiriers, des pruniers et des pêchers.

Également, les arbres fruitiers sont inclus dans la liste des espèces permises du règlement sur la protection des arbres. Conséquemment, l'espèce à planter demeurant tributaire de l'individu, la collectivité n'a aucune garantie d'obtenir les arbres fruitiers espérés.

Puisqu'un lien existe entre l'agriculture urbaine, notamment, par la plantation d'arbres et arbustes fruitiers, et les butineurs, il est pertinent de soulever les initiatives liées à l'apiculture. Trois des villes autorisent cette pratique dans leur code municipal : Vancouver, Seattle et New York. Ces villes exigent que les apiculteurs s'inscrivent à un registre sans

nécessiter l'obtention d'un permis. Quant aux zones d'aménagement permises pour l'installation d'une ruche, la zone résidentielle est ciblée par Vancouver et Seattle. Les zones commerciales, ainsi qu'industrielles, sont seulement visées par Seattle. Quant à New York, elle ne mentionne pas les zones concernées. Également, des restrictions sont émises quant au nombre de ruches, à l'emplacement et au type d'aménagement permis par Vancouver et Seattle.

5.2 Outils de planification

Pour bien mener leurs projets, les villes ont développé et utilisent des outils d'aide à la planification et il importe de souligner les différentes initiatives concernées. Malgré qu'ils soient grandement variés, le but de ces projets est le même : organiser logiquement la production alimentaire en milieu urbain. Il est judicieux de porter attention à la façon dont les différentes instances procèdent pour planifier les activités potagères et les types d'outils qu'elles utilisent. Ceux-ci sont regroupés en quatre volets : vision du système alimentaire, conseil de la politique alimentaire, outils de gestion de l'aménagement du territoire urbain et mesures pour accroître le nombre de sites de production.

5.2.1 Vision du système alimentaire

L'une des premières actions que l'on peut observer dans les villes étudiées est l'officialisation des intentions en matière d'agriculture urbaine. Le lancement du processus de gestion pour en arriver à des réalisations concrètes est indissociable de l'engagement formel des instances du premier niveau. Celui-ci est, en réalité, le point de départ pour se créer une structure de travail et permet de déterminer les enjeux et les valeurs d'importance pour les parties prenantes. De même, l'établissement d'une vision commune et partagée est une condition de succès pour des expertises de long terme, ainsi que l'institutionnalisation de cette dernière. On remarque que celles qui s'investissent à tous les niveaux sont les plus proactives en termes de production alimentaire en milieu urbain.

Les engagements et l'adoption d'une vision peuvent prendre diverses formes. La Ville de Vancouver s'est dotée d'une charte alimentaire qui met en lumière sa vision et celle-ci s'accompagne de 5 principes directeurs. La vision s'est développée en partie par la volonté de l'entité municipale, mais relève principalement du CPA et accessoirement, de la

population. Il est intéressant de noter qu'elle ne se concentre pas sur un aspect, mais cible plutôt la création d'un système alimentaire complexe qui contribue au développement économique, environnemental et social. À cette étape, Vancouver a déjà déterminé des enjeux sur lesquels elle veut agir comme la sécurité alimentaire, la protection des ressources naturelles et la collaboration des acteurs de tous les paliers, par exemple. Aussi, sa démarche s'emboîte dans une vision globale et fait partie d'une image intégrante de la ville qui se veut exemplaire. Ce fait est observable avec la planification du quartier *Southeast False Creek* où l'agriculture urbaine est un élément omniprésent.

La Ville de Seattle a choisi une approche différente et c'est sous la forme d'une résolution adoptée par le conseil municipal que la vision est exposée. Cette résolution diffère d'un engagement moral, puisqu'elle est légitime. Ce sont des objectifs non quantifiés qui guident l'élaboration des programmes, des politiques et des actions. Comme Vancouver, l'étendue des objectifs est variée et contribue à l'élaboration d'un système alimentaire global qui intègre les aspects de la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles. Également, son processus s'amorce avec une série d'actions consistant essentiellement à demander à ses départements d'élaborer des recommandations pour améliorer et intégrer de nouvelles politiques au système alimentaire. Ainsi, elle a pour intérêt de s'investir au niveau de son organisation interne en plus d'offrir de nouvelles opportunités de production pour les citoyens.

San Francisco s'inscrit dans une démarche très semblable à celle de Seattle. Sa vision se dévoile à l'intérieur de la directive exécutive *Healthy and Sustainable Food For San Francisco* et a une portée légitime. Les principes sur lesquels se base son système alimentaire sont variés et regroupent les cycles de production, de distribution, de consommation et de recyclage. Notamment, elle amorce sa planification avec des actions qui ciblent l'ensemble de ses départements, comme inventorier les terres disponibles et propices à la culture. Contrairement à Vancouver, la volonté d'agir dans ce domaine découle principalement d'un engagement municipal et la place aux autres acteurs est limitée.

Comparativement aux autres villes, Montréal accorde une vision plutôt limitée de l'agriculture urbaine et ne possède pas de document spécifique qui statue son engagement et

sa vision globale. Elle l'aborde principalement dans son plan de développement durable et ce concept est vu comme un outil de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur.

5.2.2 Conseil de la politique alimentaire

Le Conseil de la politique alimentaire (CPA) est un groupe conseil qui se compose de représentants et d'intervenants de différents secteurs, soit, la production, la consommation, la transformation, la distribution et la mise en valeur des matières organiques. Un CPA s'avère un outil de premier ordre quant au partage des expériences et d'expertises, ainsi qu'à la conception d'une vision intégrant une variété d'enjeux du système alimentaire. On lui attribue plusieurs fonctions : évaluer et influencer les politiques alimentaires en place, favoriser la coordination entre les secteurs et les acteurs, servir de forum de discussion et d'information, ainsi que lancer et soutenir des programmes et des services qui répondent aux besoins locaux. Il importe de noter que les CPA n'ont pas la capacité de mettre en place de nouvelles mesures comme des règlements et de ce fait, il importe qu'ils soient soutenus par des décideurs du palier municipal.

Deux des villes étudiées se sont dotées d'un tel organe pour gérer leur système alimentaire, soit, Vancouver et San Francisco. Le CPA de Vancouver provient d'un long cheminement de réflexion autour de la nécessité d'une politique alimentaire. On note une relation formelle avec l'organisation municipale, puisque deux de ses employés lui sont rattachés. De même que la présence de divers acteurs de multiples expertises est observable, ce qui démontre son intérêt de travailler sur la globalité du système alimentaire. Ce CPA s'inscrit dans une démarche transparente. En effet, plusieurs documents informatifs comme les minutes de leurs rencontres sont disponibles et les réunions sont officiellement annoncées et ouvertes au public. Notamment, un site Internet et un blogue sont utilisés pour diffuser les informations.

Quant au CPA de San Francisco, celui-ci est issu lui aussi d'une motivation liée à la nécessité d'instaurer une politique alimentaire. Toutefois, la naissance même de ce groupe est étroitement liée à la directive exécutive *Healthy and Sustainable Food For San Francisco*. Cette directive est le document de référence pour l'implantation du système alimentaire et le CPA est chargé de surveiller et de faire progresser celle-ci. Avec un tel objectif, on peut estimer que l'espace propice à l'apport de nouvelles idées est limité. En

quelque sorte, ce CPA devient l'outil de la directive exécutive, puisqu'aucune démarche initiale de sa part n'est nécessaire. On remarque aussi une forte présence de la ville dans la composition de celui-ci, soit, la moitié des membres sont issus des différents départements. Contrairement à Vancouver, sa démarche n'est pas entièrement transparente, puisque les réunions sont fermées au public et à l'exception du rapport annuel, peu d'information à son sujet est facile d'accès. Finalement, ce dernier a une vie de courte durée, ce qui ouvre la porte à une stagnation de l'évolution du système alimentaire lorsqu'il ne sera plus en fonction, ou dans la mesure où il n'est pas remplacé par un autre organe. Malgré ses limites, San Francisco s'est doté d'un outil pour implanter rapidement sa vision du système alimentaire, et ce, particulièrement au sein de ses départements.

Un point commun de ces CPA apparaît : leurs actions s'articulent autour de l'ensemble des ramifications du système alimentaire, soit la production, la distribution, la consommation et la gestion des matières organiques. Aussi, celui de Vancouver intègre la transformation et la commercialisation.

5.2.3 Outils de gestion de l'aménagement du territoire urbain

Les villes présentées reconnaissent officiellement le potentiel de l'agriculture urbaine et tentent d'organiser les pratiques de production sur leurs territoires. Deux outils d'aménagement sont utilisés par les cas présentés : les plans détaillés et le règlement de zonage du code municipal.

Deux des villes, soit, Seattle et San Francisco, intègrent la production alimentaire en milieu urbain dans leur plan détaillé. Ce plan est un document qui fournit le cadre et les orientations des politiques pour les décisions concernant l'aménagement des terres. Ces dernières guident l'aménagement du territoire en vue de favoriser les sites de production et d'en augmenter le nombre. Une tendance se dessine chez ces villes : l'orientation de l'aménagement concerne plusieurs types de lieux de production. En effet, le plan détaillé de Seattle concerne l'ensemble des sites de son programme P-Patch et celui de San Francisco vise les jardins communautaires, les jardins sur les toits et les jardins scolaires. Deux initiatives intéressantes sont notées : la première consiste à prioriser l'utilisation des espaces libres sur son territoire en faveur du programme P-Patch dans le plan de Seattle; la deuxième concerne le plan de San Francisco qui prévoit d'identifier et de modifier les

composantes de la planification municipale qui pourraient être dissuasives et présenter des obstacles à la production de l'agriculture urbaine communautaire.

Contrairement au plan détaillé et des programmes, le règlement de zonage est un mécanisme de régulation plutôt restrictif. Il permet de découper le territoire en autant de zones désirées par la ville et d'associer des usages permis ou prohibés aux zones concernées. On constate que l'utilisation d'un tel outil pour gérer la culture d'aliments en milieu urbain est peu fréquente dans les cas étudiés. La Ville de Seattle intègre l'agriculture urbaine par l'entremise du programme P-Patch dans son règlement de zonage. Ce règlement autorise l'établissement des jardins du P-Patch dans les zones résidentielles, commerciales et industrielles et émet des restrictions pour les structures contenues dans ces espaces.

La Ville de San Francisco aborde l'agriculture urbaine sous forme de deux usages dans son code municipal. Les éléments apportés dans son code ne cherchent pas à favoriser ou gérer les aliments cultivés à des fins personnelles, mais ont pour objectif la légalisation de la vente des produits cultivés non transformés. Ainsi, San Francisco vise l'essor de l'entrepreneuriat lié à l'agriculture urbaine et offre une nouvelle opportunité économique aux organismes communautaires. Également, il est permis de cultiver des aliments dans l'ensemble des zones d'aménagement et deux formes de production sont présentées. Les paramètres réglementaires se basent sur la superficie des espaces pour distinguer les deux composantes de l'usage de l'agriculture urbaine, soit, le *Neighborhood Agriculture* et le *Urban Industrial Agriculture*.

De l'ensemble des villes présentées, un manque de protection assurant la pérennité des activités de production est observable. Les espaces de production en milieu urbain peuvent être la proie du développement urbain. Seule la Ville de New York tente de protéger ses jardins communautaires avec des licences. Toutefois, elle se réserve le droit de déplacer les jardins sous sa juridiction pour accorder un autre usage au terrain public, ce qui représente une lacune importante au niveau de la conservation de la pratique. Pour l'établissement de jardins sur des terrains privés, Seattle oblige qu'une entente de location soit signée pour une durée minimale de 5 ans. Une fois que l'entente est terminée, il est possible que les activités de jardinages soient arrêtées, ce qui n'assure pas de conservation à long terme des pratiques.

Notamment, on observe que l'implantation des mesures de gestion du territoire s'est faite dans la dernière année à Seattle et San Francisco. Puisque l'intérêt des villes pour l'agriculture urbaine est en croissance, il est possible que de plus en plus d'entre elles l'intègrent dans les plans détaillés et les outils d'aménagements du territoire.

5.2.4 Mesures pour accroître le nombre de sites de production

Afin d'augmenter le nombre de sites destinés à la production, les villes ont mis au point des éléments favorables. On peut noter ceux qui se sont fixé des objectifs concrets et motivateurs. Par exemple, Vancouver a eu comme objectif en 2006 de créer 2010 lots pour l'année 2010. La participation de la population était un élément central et elle était appelée à inscrire leurs nouveaux lots au défi. Cet événement a connu de bons résultats et l'atteinte de l'objectif s'est faite avant la date butoir. En plus des parcelles de jardins communautaires, les lots éligibles au défi pouvaient aussi être des bacs sur des balcons, des jardins sur les toits et en milieu privé. Seattle s'est doté de deux objectifs pour accroître le nombre de lots du programme P-Patch. Le premier objectif, présenté dans le plan stratégique du programme P-Patch entre les années 2000-2005, était de créer au moins 3 jardins chaque année pour les secteurs de haute densité. Le deuxième visait la présence d'un jardin pour chaque 2 500 ménages et celui-ci a été conservé pour certains secteurs dans son plan de développement. L'expérience de Seattle démontre que les résultats attendus ne sont pas atteints lorsque des moyens réalistes ne sont pas mis en œuvre. Dans ce cas-ci, le financement était insuffisant pour conserver un tel rythme.

Une initiative intéressante de Seattle consiste en l'intégration du concept de développement de jardins à l'intérieur de son programme P-Patch. Ainsi, la ville participe activement à la recherche et la création de nouveaux espaces. Pour ce faire, l'inventaire des terrains favorables à la culture est un outil efficace et utilisé aussi par les villes de Vancouver et San Francisco. La recherche se fait autant sur les terrains publics que sur les terrains privés et s'accompagne d'une liste de critères qui diffère légèrement d'une ville à l'autre. La liste de critères utilisée par Seattle se caractérise par deux axes : les critères sociaux tels que la densité de la population du secteur, ainsi que le revenu et les critères physiques du terrain comme la superficie et la topographie. Notamment, ceux-ci sont pondérés, ce qui permet de prioriser les critères. San Francisco a opté pour une liste non pondérée et essentiellement

technique. Pour faire face à la problématique de la valeur foncière des terrains, Seattle et San Francisco priorisent l'instauration de nouveaux jardins sur les terrains publics plutôt que d'acheter des terrains.

La visibilité est également un facteur sur lequel les villes de Vancouver et Seattle misent pour favoriser les pratiques de production et se traduit en partie par un engagement formel. Vancouver, pour sa part, a introduit un jardin communautaire sur le terrain de l'Hôtel de Ville, alors que Seattle a proclamé l'année de l'agriculture urbaine en 2010. En outre, Vancouver a un jardin communautaire de démonstration administré avec un organisme à but non lucratif et un autre en conception dans son quartier laboratoire. De plus, elle a organisé un circuit autour des jardins communautaires.

Finalement, le financement est un aspect crucial en matière de développement de lieux de production. Au sein des villes étudiées, on remarque que seule la Ville de Seattle prévoit une contribution stable, mais pour un nombre d'années limitées, soit, le *Park and Green Spaces Levy*. Autrement, le financement courant est de type ponctuel et concerne des projets spécifiques. L'ensemble des villes fournit des matériaux pour aider à la construction de nouveaux jardins.

5.3 Financement des initiatives

Au niveau du financement des initiatives, il y a lieu de remarquer que les villes le prévoit principalement pour les jardins communautaires et à l'occasion, pour les jardins scolaires. Les jardins communautaires sont en fonction depuis plusieurs années et conséquemment, ils se caractérisent par une certaine stabilité financière. La plupart des villes ont débloqué un montant annuel destiné à la gestion des programmes variant de 150 000 \$ à un peu plus de 700 000 \$. Ces montants servent principalement à l'opération des jardins comme l'entretien, l'achat de matériaux et les services professionnels. Outre les investissements annuels, on note que des financements ponctuels sont également présents pour Seattle et San Francisco. Ce sont des montants qui sont alloués pour des projets spécifiques et destinés pour l'établissement de nouveaux jardins. Les investissements des villes sont présentés au tableau 5.3.

Tableau 5.3 Montants investis pour la réalisation des initiatives.

Ville	Initiative	Montant investi	Précisions
Montréal	Jardins communautaires	Non disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Coût des parcelles : 10 \$ à 20 \$ pour 18 m² • Cotisation (contribution minimale fixée par les arrondissements) : 5\$ à 20\$
Vancouver	Jardins communautaires	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Coût des parcelles : 15 à 40\$ • Coût de la carte de membres : 5 à 10\$
Seattle	P-Patch	705 674\$	<ul style="list-style-type: none"> • + Financement ponctuel : <i>Parks and Green Spaces Levy</i> : 2 millions de dollars • Coût des parcelles : 12\$ par 9,3 m² • Coût d'accès général : 25\$ • Coût d'accès des jardins collectifs : 10\$
San Francisco	Jardins communautaires	150 000\$ / année	<ul style="list-style-type: none"> • + Financement ponctuel : <i>Community Opportunities Fund</i> : 250 000\$
	Jardins scolaires	100 000\$ à 150 000\$	<ul style="list-style-type: none"> • Financement ponctuel
New York	GreenThumb	728 000\$	<ul style="list-style-type: none"> • État : 2,8 million de dollars (2010)
	Jardins scolaires	500\$ à 1000\$	<ul style="list-style-type: none"> • Financement ponctuel

Il est évident qu'un faible montant investi ne peut pas subvenir aux besoins primaires des activités de culture et à l'acquisition de terrains pour l'édification de nouveaux jardins. En effet, la valeur foncière très élevée en milieu dense est une problématique connue. C'est pourquoi, les villes étudiées se concentrent sur les terrains publics et les ententes de collaborations pour ceux qui sont privés. Du point de vue financier, il est tout de même préférable de se procurer des terrains, s'il y a lieu, avant que ces derniers prennent de la valeur d'année en année.

Les programmes de jardinage communautaire sont aussi alimentés financièrement par une contribution des participants. L'accès aux espaces est payante pour Montréal, Vancouver et Seattle et varie selon les dispositions des jardins. Le prix d'accès est de 15\$ à 40\$ à Montréal et de 20 à 50\$ à Vancouver. Alors que, Seattle a choisi de tarifier l'accès en fonction de la superficie des lots, soit, 12\$ par 9,3 m², en plus d'un montant de 25\$ de base, ce qui représente un peu plus de 10% de l'ensemble du budget du P-Patch. Ces montants

amassés par les comités de jardins ou les organismes servent à la maintenance physique des jardins.

Seulement deux villes étudiées soutiennent économiquement les jardins scolaires et utilisent la formule de financements ponctuels. New York concède une petite somme allant de 500 \$ à 1 000 \$ par école qui désire se construire un espace potager. Tandis que San Francisco alloue un plus grand montant par école qui se situe entre 100 000 \$ et 150 000 \$ pour verdir leurs cours. L'école est libre de séparer ce montant pour chacune des composantes du verdissement de la cour et la partie attribuée pour la conception d'un jardin varie d'un établissement scolaire à l'autre. Un lien direct entre le financement datant de 2003 et 2006 à San Francisco et le nombre de jardins scolaires est observable. En effet, le décompte d'espaces potager en terrain scolaire était de 30 en 2003 et 64 en 2006.

En ce qui a trait aux jardins sur les toits, les jardins dans les domaines privés, les jardins collectifs à Montréal et les espaces destinés à la culture des arbres fruitiers, ceux-ci ne sont pas financés par les villes présentées. Ainsi, les initiatives doivent se fonder sur des ressources financières externes qui peuvent être instables et de courte durée.

En constat, les projets, pour être bien menés, nécessitent des fondements financiers de la part des instances. Cependant, il importe de mettre en lumière que ces projets apportent ensuite de nombreux bénéfices sur les plans économique, environnemental et social. Par exemple, à Seattle, avec ses jardins de marchés, il a été possible d'amasser un peu plus de 25 000 \$, dont un montant de 1 300 \$ a été redistribué à chacun des jardiniers en 2008. La Ville de San Francisco reconnaît le potentiel économique des activités d'agriculture urbaine et lève la barrière des droits de vente des produits récoltés pour faciliter l'établissement des compagnies locales et la croissance d'emplois. Aussi, certaines propriétés de l'agriculture urbaine permettent de faire des économies. À titre d'exemple, le volume des eaux rejoignant le système d'égout peut être réduit par les propriétés de rétention des surfaces végétalisées, ce qui diminue les coûts de service. Aussi, les eaux de pluie peuvent être récupérées et utilisées pour alimenter les jardins. Le manque de données ne permet pas d'établir réellement combien d'argent les villes peuvent encaisser ou économiser avec des projets d'agriculture urbaine, cependant des corrélations permettent de les considérer probables.

6 RECOMMANDATIONS

L'agriculture urbaine est omniprésente en terrain montréalais depuis plusieurs années avec les jardins en cours privées, les jardins communautaires et plus récemment, avec les jardins collectifs et les jardins sur les toits. Or, les initiatives très variées et la dynamique des entités municipales en Amérique du Nord présentées permettent de constater une certaine stagnation de l'évolution des mesures de gestion. Les quatre villes présentées, soit, Vancouver, Seattle, San Francisco et New York, ont mis sur pied des méthodes et des mesures de gestion ayant un but commun : organiser de façon logique les activités d'agriculture urbaine sur leur territoire. Suite à la présentation des exemples et à leur analyse, il est possible d'émettre des recommandations à l'égard de la planification de l'agriculture urbaine sur le territoire de la Ville de Montréal.

6.1 Statuer ses intentions et sa vision

Le rôle municipal dans la planification de l'agriculture urbaine est un facteur incontournable. Certes, des activités relevant des partenariats avec des organismes communautaires sont présentes et à plusieurs occurrences, elles fonctionnent bien. Tel est le cas des jardins collectifs dont un réseau a réussi à s'implanter au Québec. Néanmoins, certaines barrières à l'agriculture urbaine, comme la contamination des sols et les pressions du développement urbain, ne peuvent être surmontées que par une implication officielle des instances municipales, ainsi que par la mise en place d'un contexte politique favorable.

Les cas présentés partagent un aspect de leur planification : le processus s'est amorcé avec la déclaration de leurs intentions et d'une vision commune. Elle consiste à être la première étape dans l'expression d'un changement souhaité et du développement de la planification, situé à l'amont du processus. En se prononçant formellement sur ses intentions et son engagement, la Ville de Montréal deviendrait un chef de file qui stimulerait les initiatives d'agriculture urbaine.

De manière englobante, prospective et à la fois rationnelle et intuitive, la vision devrait refléter le futur souhaité en ce qui a trait au système alimentaire, incluant l'agriculture urbaine. La vision exprime des aspirations, des valeurs et des enjeux prioritaires pour la communauté. Ainsi, il est essentiel que cette dernière soit impliqué afin d'instaurer un

cadre d'intervention cohérent qui, à son tour, sera mis en œuvre par des ambitions communes.

Il n'existe pas de modèle unique pour l'élaboration d'une vision commune, mais certaines caractéristiques sont décelées : elle doit être concise, positive, mobilisatrice, se porter sur les sphères du développement durable et comprendre l'ensemble des ramifications du système alimentaire. De plus, la vision devrait représenter la communauté de manière à ce qu'elle puisse s'identifier et se l'approprier.

6.2 Se doter d'une équipe proactive

En considérant l'aspect multifonctionnel de l'agriculture urbaine, il y a lieu d'affirmer que les équipes multidisciplinaires sont les mieux placées pour assurer la planification du système alimentaire et par le fait même, l'agriculture urbaine. À cet effet, la Ville de Montréal pourrait se doter d'un Conseil de la Politique Alimentaire et mandater une de ses directions pour assurer la gestion législative de l'agriculture urbaine.

6.2.1 Piloter un Conseil de la Politique Alimentaire

Comme il a été mentionné au cours de l'analyse, un Conseil de la Politique Alimentaire est un outil efficace d'aide pour les décisions et l'orientation du système alimentaire local. La Ville de Montréal devrait avant tout se munir d'un CPA pour initier le processus de la planification du système alimentaire local et pour l'élaboration d'un plan d'action. Celui-ci aurait un rôle consultatif auprès du conseil municipal concernant la coordination du système alimentaire.

Les exemples des cas présentés ne démontrent pas de modèle spécifique quant à sa formation. Néanmoins, il est impératif que ce dernier comprenne des expertises de l'ensemble des ramifications du système alimentaire, soit, la production, la consommation, la transformation, la distribution, la commercialisation et la gestion des matières résiduelles, afin d'adopter une approche globale. Quant au nombre de participants, il doit être adéquat pour assurer une représentativité de l'ensemble des intervenants. Notamment, un CPA proactif se base sur une formule hybride correspondant à la présence d'une relation étroite avec les instances municipales et des intervenants issus du milieu communautaire.

Ainsi, la Ville de Montréal pourrait s'impliquer formellement en lui rattachant des membres de son personnel.

Le CPA de Montréal devrait intervenir comme étant un forum discursif et informatif tout en engageant la participation des citoyens. La participation pourrait prendre forme à l'intérieur de consultations publiques où des propositions pour un cadre d'intervention seraient présentées. Les intérêts et les préoccupations de la population seront recueillis à ce moment et pourront être pris en compte pour bonifier le cadre d'intervention. De plus, il devrait s'inscrire dans une démarche transparente, favorisant ainsi le sentiment d'inclusion et d'acceptation.

Le champ d'action d'un CPA est vaste et son mandat devrait être bien établi dès le départ. Ce mandat devrait être planifié pour une longue durée, afin de s'assurer d'une progression continue du système alimentaire. Plusieurs rôles et responsabilités pourraient lui être attribués :

- évaluer, améliorer et influencer les politiques du système alimentaire;
- surveiller et évaluer les progrès du système alimentaire;
- orienter les stratégies du système alimentaire en développant des consensus sur les objectifs et les actions prioritaires;
- agir comme groupe ressource pour le personnel de la ville et des arrondissements concernant les initiatives, les projets et les politiques du système alimentaire;
- sensibiliser et éduquer les parties prenantes;
- soutenir les groupes qui tentent d'initier et développer des projets visant à améliorer le système alimentaire en général;
- promouvoir et soutenir les initiatives reliées à l'agriculture urbaine;
- produire un plan de travail annuel avec des objectifs précis et soumettre un rapport annuel sur ses activités, ses avancées et son budget.

6.2.2 Mandater une direction pour la gestion législative de l'agriculture urbaine

Le mandat consultatif du CPA ne lui permet pas de mettre en place un cadre législatif pour gérer l'agriculture urbaine. Le pouvoir de prise de décisions revient à l'instance municipale. Ainsi, la Ville de Montréal devrait mandater officiellement une de ses directions pour créer,

mettre en pratique et faire appliquer des politiques, des stratégies et des règlements en matière d'agriculture urbaine. Une approche globale devrait être priorisée et considérant la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine comme étant une partie intégrante du développement durable, sa gestion devrait s'inscrire auprès de ces mêmes finalités.

Également, chacun des arrondissements devrait être inclus dans la démarche d'élaboration de mesures de gestions pour favoriser l'acceptation et aussi, l'application sur le territoire.

Plusieurs rôles et responsabilités pourraient lui être attribués :

- développer avec la collaboration des parties prenantes la vision commune du système alimentaire local incluant l'agriculture urbaine;
- produire avec la collaboration des parties prenantes un plan d'action qui traite des problématiques et des obstacles de l'agriculture urbaine, qui répond aux besoins de la collectivité et reflète les enjeux prioritaires;
- communiquer et faire le pont entre les instances municipales, les groupes communautaires, les citoyens et les entreprises locales œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine;
- favoriser l'implication de la population et tenir des consultations publiques pour recueillir les commentaires, les intérêts et les préoccupations;
- coordonner un inventaire des terrains et des immeubles publics qui présentent des caractéristiques favorables à la culture d'aliments;
- créer et mettre à jour une banque de données pour les terrains et les immeubles qui présentent des caractéristiques favorables à la culture d'aliments;
- rencontrer les différents départements de la ville pour s'assurer de l'intégration des politiques du système alimentaire à celles qui sont déjà en application;
- reconnaître le rôle consultatif du CPA et prendre en considération ses recommandations;
- développer des objectifs motivateurs pour augmenter le nombre de sites de production d'aliments;
- développer des indicateurs afin d'évaluer les progrès de l'intégration des mesures de gestion et en faire le suivi.

6.3 Conjuguer le développement urbain et l'agriculture urbaine

Il est possible de remarquer une montée croissante de l'intérêt à créer un espace urbain en harmonie avec l'environnement, l'économie et le social. Trois éléments sont présentés dans cette section, soit, l'implication de l'ensemble des planificateurs de l'instance municipale dans le processus, l'intégration de l'agriculture urbaine à la planification territoriale et la réalisation d'un inventaire du territoire.

6.3.1 Impliquer l'ensemble des planificateurs dans le processus

L'organisation municipale de Montréal est complexe : elle relève de plusieurs instances politiques, des services municipaux et des arrondissements. Il y a donc une multitude d'acteurs qui prend part aux prises de décisions. Pour s'assurer d'une intégration dynamique des mesures de gestions, il est d'une grande importance de coordonner et de favoriser la participation de l'ensemble des planificateurs administratifs de son actif, puisque leurs actions auront un impact significatif sur la capacité de mettre en œuvre avec succès les stratégies et l'atteinte des objectifs.

La diversité des aspects liée à l'agriculture urbaine a pour conséquence de la faire chevaucher sur les mandats de différents services de la ville. C'est pourquoi, à l'interne, il est important dans ce dossier d'intégrer le principe de transversalité. Pour ce faire, des efforts concernant la sensibilisation et l'éducation des planificateurs urbains et le personnel de la ville devront être déployés.

Il en va de même pour l'organisation de chacun des arrondissements : leur implication devrait se faire dès le début, puisqu'ils auront un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Notamment, ces derniers ont une connaissance aiguisée de leur territoire et sont donc une source d'informations en ce qui a trait aux besoins et aux enjeux locaux.

6.3.2 Intégrer l'agriculture urbaine à la planification territoriale

Avant même de concevoir et de préconiser des mesures de gestion reliées à l'agriculture urbaine, il importe d'effectuer une analyse exhaustive du contexte politique en place. Les meilleures opportunités ne peuvent être ciblées que lorsque les décideurs et les planificateurs en ont une compréhension globale.

Ensuite, il serait judicieux de relever les barrières et les restrictions qui devraient être levées dans la réglementation existante. Un des buts de cette action est de favoriser l'accès des jardiniers urbains à des espaces cultivables. Il y a lieu de noter que les espaces à favoriser peuvent autant être au niveau du sol, comme les jardins en cours arrière privées et les jardins communautaires, qu'hors-sol, tels que les jardins sur les toits et sur les structures verticales.

Comme il a été spécifié, la Ville de Montréal ne cède actuellement qu'une mince place à l'agriculture urbaine dans ses documents officiels de développement urbain. Ainsi, une reconnaissance, par les instances municipales, des pratiques de production en ville en tant que forme légitime d'utilisation des terres est primordiale. Il s'agit de considérer l'agriculture urbaine comme une composante permanente du système municipal. Pour ce faire, l'intégration des concepts d'agriculture urbaine dans les outils de planification territoriale et les pouvoirs réglementaires devrait être envisagée.

Quelques options s'offrent pour gérer l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais, dont le plan d'urbanisme qui est un outil de planification. Ce document établit les grandes lignes directrices qui orientent l'organisation spatiale et physique du territoire, ainsi qu'il représente la vision commune de l'aménagement urbain et naturel. Les différentes affectations du sol sont déterminées dans ce plan, ce qui permet de cibler les zones pour le développement résidentiel, commercial et industriel. Ce plan doit être pensé avec soin et promu par les instances municipales, puisque les projets urbains s'y adapteront.

L'intégration des concepts de l'agriculture urbaine pourrait porter sur une vocation et des interventions spécifiques à l'intérieur des parties ciblées du territoire. À titre d'exemple, le plan d'urbanisme permet d'élaborer la planification du milieu résidentiel. Dans son plan d'urbanisme, Montréal oriente l'organisation de son territoire en agissant sur l'ensemble des composantes d'un milieu de vie : « 2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets ». Une relation cohérente peut être établie avec la fonction de la qualité de vie de l'agriculture urbaine.

Bien que le plan d'urbanisme regroupe les orientations du développement du territoire, son pouvoir légal est limité. C'est plutôt par la réglementation de zonage qu'une ville peut régir l'occupation du sol et s'assurer du respect des orientations du plan d'urbanisme dans les

projets urbains. Le règlement de zonage permet de découper le territoire en zones, d'attribuer une vocation à chacune d'elles et de prescrire des normes pour les usages et l'implantation de bâtiments.

Un zonage favorable à l'agriculture urbaine permettrait de rendre légitime la pratique, de s'assurer de la pérennité des terres destinées à la culture et de favoriser son essor. Un raffinement de la classification des usages par la création d'une classe spécifique à l'agriculture urbaine serait à prévoir. L'exemple de San Francisco démontre qu'il est possible de favoriser l'essor d'entreprises locales en permettant la vente des produits non transformés. En raison de la nouveauté de ce changement du code municipal, il n'a pas été possible d'évaluer avec justesse les retombées. Ainsi, la Ville de Montréal pourrait se renseigner sur les résultats pour évaluer la faisabilité d'une application semblable à ses outils de planification.

6.3.3 Inventorier le territoire

Comme il a été mentionné au cours des chapitres précédents, l'accessibilité à une terre propice à l'agriculture en milieu urbain est une problématique fréquente. Afin de favoriser l'accès et de profiter d'un maximum d'opportunités, il serait avantageux de procéder à l'inventaire des terrains de propriétés publiques et disponibles qui sont favorables à la culture. En premier lieu, il serait pertinent de cibler les secteurs qui sont mal desservis et où la demande est élevée dans le but de prioriser les actions. En deuxième lieu, une identification et une analyse des sites dans les secteurs prioritaires seraient à effectuer. Pour ce faire, il importe d'utiliser des outils cartographiques et des critères pondérés pour sélectionner ceux de première classe. Ces critères pourraient prendre en compte les caractéristiques physiques des terrains et les caractéristiques sociales des quartiers. Également, ceux-ci pourraient être élaborés en fonction des orientations des enjeux politiques choisis préalablement. Quelques critères utilisés par les villes étudiées sont présentés au tableau 6.1.

Tableau 6.1 Exemple de critères pour l’inventaire du territoire.

Physique	Social
Superficie	Sécurité du site
Exposition au soleil	Capacité à desservir le secteur
Topographie	Occupation du sol
Occupation antérieure / qualité des sols	Près d’une variété de réseau de transport (stationnement, autobus et piste cyclable)
Présence de surface imperméable	Proximité d’un bassin résidentiel
Propriété publique	À la vue de tous

De plus, l’inventaire du territoire ne devrait pas se limiter aux espaces situés au sol, mais aussi au niveau hors-sol. L’utilisation des toits permet d’offrir des surfaces additionnelles pour l’aménagement de jardins. Deux obstacles sont notés, soit, l’accès à ces derniers et le poids supplémentaire selon le type de technologies utilisées. Ces obstacles sont principalement associés aux petits bâtiments des zones résidentielles et il est probable que de nombreuses bâtisses des propriétés publiques ne soient pas concernées par ces contraintes. Les propriétés publiques pourraient être l’assise d’initiatives d’agriculture urbaine et serviraient d’exemple à suivre pour le domaine privé.

Les sites ciblés qui ne correspondent pas à l’ensemble des critères peuvent être regroupés au sein d’une banque de données et utilisés pour de futures occasions. Pour favoriser l’évolution de la recherche, il serait judicieux de mettre à jour régulièrement cette banque et de la rendre disponible aux parties prenantes.

6.4 Travailler en collaboration avec d’autres intervenants du milieu

À ce jour, il existe plusieurs organismes qui œuvrent à maints niveaux de l’agriculture urbaine sur le territoire, dont quelques-uns ont déjà été présentés. Il est essentiel que la Ville de Montréal les identifie de façon exhaustive et reconnaisse leur potentiel, puisqu’ils ont l’avantage de bien connaître la situation présente. Ces organismes pourraient être intégrés tôt dans le processus de la planification. En plus de leur rôle consultatif, ils peuvent aider à cibler les lacunes existantes, proposer des actions qui pourraient s’avérer très réalistes et mettre en œuvre certaines de ces actions sur le terrain.

On remarque que les villes présentées dans les chapitres précédents accordent une place importante aux partenariats. Cette façon de faire permet de répartir les tâches. À Montréal, des activités de culture relèvent déjà de partenariat; tel est le cas des jardins scolaires, par exemple.

Les partenariats sont très utiles pour l'échange d'informations et d'expertises. Il est souhaitable que la Ville de Montréal s'efforce de créer des partenariats avec des organismes et des institutions, telles que les universités. Ces dernières peuvent contribuer grandement à l'avancée des connaissances et aux projets pilotes. À titre d'exemple, deux projets d'agriculture urbaine sont en cours à l'Université du Québec à Montréal et l'Université de McGill. Ceux-ci explorent plusieurs éléments de la culture en milieu urbain, dont les techniques de culture hors-sol. Il est évident que les expertises de ces projets pourraient contribuer positivement à la planification de l'agriculture urbaine de la Ville de Montréal.

Également, des partenariats pour la réalisation de projets ponctuels pourraient être envisagés. Des entreprises, des institutions ou d'autres organisations pourraient se porter volontaires pour entretenir un espace potager. Par exemple, des employés pourraient opérer un jardin sur le toit où ils travaillent. Quant aux récoltes, elles pourraient être offertes à des organismes qui œuvrent dans le domaine de la sécurité alimentaire, au service de cafétéria ou encore, être partagées entre les employés participants.

6.5 Profiter des opportunités

Le territoire de la Ville de Montréal, de par sa situation géographique, se situe sur des sols de très haute qualité en termes de fertilité. De plus, les conditions climatiques sont très favorables à la croissance des végétaux et son climat est l'un des plus cléments au Québec. Il est essentiel de prendre conscience de cette chance afin de profiter au maximum des opportunités qu'offre l'agriculture urbaine. Plusieurs types d'interventions sont recensés dans les villes étudiées et certaines peuvent servir d'exemple à l'organisation municipale.

6.5.1 Parcs publics

Certains parcs peuvent représenter une bonne opportunité pour l'agriculture urbaine. Il faut toutefois s'assurer que ce nouvel usage soit compatible avec ceux en cours. Les parcs de

conservation et de mise en valeur de la biodiversité, comme le mont Royal et les parcs-nature, devraient être exclus de la liste des lieux potentiels.

Pratiquer l'agriculture urbaine dans certains parcs amènerait un nouveau type d'activité de loisir dans ces espaces publics, notamment à côté des aménagements pour le sport. Ces lieux sont idéaux pour la visibilité des activités d'agriculture. L'aspect esthétique peut être notamment exploité en combinant l'art de l'aménagement et les plantes comestibles ornementales. Les initiatives suivantes pourraient convenir aux parcs publics :

- jardins collectifs;
- paysages comestibles et vergers;
- plantes grimpantes de type vignes à l'aide de structures verticales esthétiques.

6.5.2 Paysages comestibles et vergers

Les paysages comestibles, ainsi que les vergers, peuvent s'avérer être une avenue intéressante. Les planificateurs pourraient mettre en place des paysages comestibles sur des terrains publics qui sont davantage utilisés pour des plantes ornementales comme les parcs publics. Également, la création de paysages comestibles pourrait être favorisée dans les lieux qui sont facilement accessibles et où la circulation piétonnière est importante.

Des défis peuvent être soulevés en ce qui a trait à leur établissement sur des terrains publics :

- porteur du projet : déterminer qui sera le responsable du projet. Est-ce que la ville en prendra la responsabilité ou des partenariats seront à privilégier?;
- entretien : l'entretien des arbres fruitiers demande des expertises précises pour des tâches comme l'émondage. Il serait pratique de répertorier les tâches et déterminer lesquelles pourraient être déléguées à des organismes dans un cas de partenariat;
- production : favoriser une variété parmi les espèces végétales sélectionnées et celles qui sont natives;
- distribution : un arbre mature peut être en mesure de produire un bon nombre de fruits. Il importe de planifier la récolte pour une meilleure distribution entre les individus ou les organismes et d'éviter les pertes;

- avenir : pour assurer la pérennité des activités, un engagement à long terme pour l'utilisation du terrain est nécessaire, d'autant plus que le temps de maturation d'un arbre peut être long;
- sensibilisation et éducation : l'approche des paysages comestibles est moins répandue et il est nécessaire d'informer et d'éduquer le public sur les bonnes pratiques. Des outils de diffusion seront donc à prévoir;
- gestion municipale : des lignes directrices pour régir l'ensemble des activités pourraient être émises par la ville.

6.5.3 Bordure des rues et des stationnements

Les bordures des rues sont une opportunité intéressante pour les projets d'agriculture urbaine en communauté pour ceux qui ne possèdent pas d'espace pour cultiver. Les rues sont considérées comme un domaine public et sont un des aspects centraux de la fonctionnalité et de l'esthétisme d'un quartier. En intégrant l'agriculture urbaine à celles-ci, l'intérêt des individus peut être suscité et offre une grande visibilité.

Pour contourner les enjeux relatifs à la pollution des sols, notamment, par les sels de déglacage en hiver, la culture hors-sol dans des lits surélevés ou des contenants s'avère une option efficace. Alors que dans les cas où la culture en sol est retenue, il est judicieux de procéder à l'analyse des sols avant d'installer le jardin.

L'emplacement des lieux de culture est aussi à considérer. Il est préférable de ne pas sélectionner les artères routières très achalandées afin d'éviter de les exposer à des polluants atmosphériques. En ce qui concerne les rues qui sont à l'étroit et ombragées, il est nécessaire de choisir des plantes comestibles qui peuvent s'adapter à des conditions d'ensoleillement moindre. Deux options peuvent être envisagées :

- les tonnelles pour cultiver des plantes grimpantes, telles que des vignes, lorsque l'espace est restreint;
- les lits surélevés offrent une grande latitude pour le choix d'espèces en raison de l'épaisseur du substrat. Comme à Seattle, les individus pourraient entretenir un jardinet en face de leur propriété.

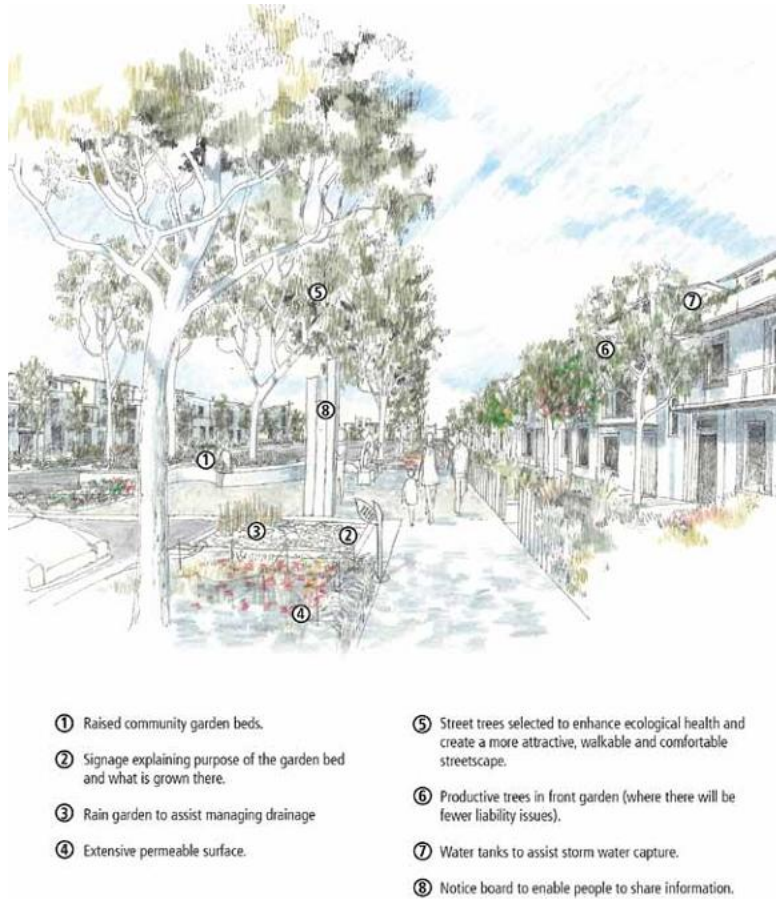


Figure 6.1 Exemple d'un aménagement en bordure d'une rue. Tirée de Donovan *et al.* (2011).

6.5.4 Corridors d'utilités

Le territoire de Montréal est traversé par des lignes de haute tension pour le transport d'électricité. Ces espaces offrent un grand ensoleillement et pourraient être considérés pour l'agriculture urbaine. De plus, les corridors d'utilités sont des espaces continus qui sont d'une grande superficie et peu fragmentés par des structures. Présentement, la Ville de Toronto permet la culture d'aliment dans ces réseaux à l'intérieur de son règlement de zonage (Nasr *et al.*, 2010).

6.5.5 Cours d'écoles

Certaines écoles à Montréal ont déjà des projets potagers, mais leur nombre est loin de représenter la majorité des établissements. Afin de favoriser leur essor, la Ville de Montréal, avec la collaboration de la Commission scolaire de Montréal, pourrait

promouvoir l'établissement d'espaces potagers et favoriser la visibilité. Une méthodologie pour la création d'un jardin pourrait être émise et un soutien technique et matériel pourrait être offert par ces acteurs. De plus, il serait avantageux d'intégrer les concepts d'agriculture urbaine dans un programme d'étude pour accompagner les activités potagères.

La problématique de premier plan vient du fait que l'entretien et la récolte se font à l'extérieur de la période scolaire. Il est donc important que ces jardins soient liés à des organismes qui œuvrent sur le même territoire et de bien planifier la récolte. L'idée n'est pas de transférer la responsabilité, mais de parvenir à garder l'intérêt des jeunes à participer aux activités potagères avec l'organisme durant les mois de l'été. Notamment, le personnel de l'école pourrait prendre part à la mise en œuvre des jardins.

Les cours d'école sont généralement couvertes d'une surface imperméable. Pour un jardin en sol, il serait nécessaire de procéder à l'enlèvement de cette dernière et d'analyser le substrat pour éviter les contaminations. Aussi, des arbres fruitiers pourraient être plantés. Par exemple, la récolte des pommiers se fait au début de la rentrée scolaire. Une activité de célébration de l'agriculture urbaine pourrait se faire à ce moment et les pommes pourraient être servies en collation. Autrement, il est possible de cultiver dans des bacs et d'utiliser des treillis pour les plantes grimpantes. Les contenants peuvent être fabriqués avec des matériaux de seconde vie, ce qui permettrait de réduire les coûts. L'option de faire un jardin sur le toit est aussi à considérer, mais des mesures de sécurité devront être prises.

6.5.6 Espaces privés

Nombreux sont ceux qui possèdent un jardinet en cour arrière en milieu résidentiel. Ces espaces potagers font partie du paysage urbain depuis longtemps. Pour les résidents qui ne possèdent pas de cour, une autre option s'offre à eux. La culture en bac est intéressante pour les espaces restreints comme les balcons et les terrasses. Cette technique se caractérise par un coût abordable et de plus, les bacs sont facilement déplaçables et se personnalisent en fonction de l'espace disponible.



Figure 6.2 Exemple de jardinière sur des balcons et terrasses. Tirée de Guide Perrier (2010) et Cuttle (2011).

Lorsque l'espace est suffisant, les bordures des bâtiments peuvent être un espace à exploiter. Les cultures à la verticale à l'aide de treillis et de tonnelles, ainsi que les espaliers sont des formes qui pourraient être privilégiés. Aussi, leur emplacement devrait se situer au sud, à l'est et à l'ouest pour s'assurer d'un ensoleillement suffisant. Lorsque l'accès le permet, les toits sont aussi des espaces qui pourraient être envisagés. Un guide pourrait être mis au point et destiné aux résidents, ainsi qu'aux promoteurs pour inclure des espaces de production partagés dans les nouveaux projets de développement résidentiel.

6.5.7 Apiculture urbaine

De nombreuses villes en Amérique du Nord permettent l'exploitation de ruches dans certains secteurs d'aménagement. La Ville de Montréal pourrait explorer cette opportunité et créer des dispositions légales en ce qui a trait à sa gestion. Notamment, un guide de bonne conduite et d'aménagement à respecter pourrait être émis par celle-ci afin de s'assurer de la sécurité des pratiques. Il serait judicieux de tenir un registre des propriétaires dans le but d'éviter la surpopulation des ruches et connaître la situation d'apiculture sur son territoire.

6.6 Faire le suivi des activités d'agriculture urbaine sur le territoire

L'agriculture urbaine est en plein essor dans les villes en Amérique du Nord, dont à Montréal. De plus en plus, des citoyens et des organismes se mobilisent pour faire avancer les pratiques sur le territoire et plusieurs initiatives sont dénombrées. À l'heure de l'organisation et de la planification du système alimentaire et de l'agriculture urbaine, il

importe de développer des moyens pour connaître et évaluer les progrès. Quelques éléments-clés peuvent être ciblés à cette étape :

- fixer des objectifs quantitatifs motivateurs précis pour certaines thématiques comme le développement de nouveaux jardins en sol et hors-sol, l'accès des citoyens à des espaces de production, la diversité des initiatives de production, etc.;
- déterminer un système de suivi et mandater le CPA pour la mise en œuvre et l'évaluation;
- créer un système de cueillette de données dans les sphères publique et privée;
- développer des indicateurs de suivi comme la superficie des terres destinées à l'agriculture urbaine par type d'intervention, le pourcentage de production en milieu public et privé, le nombre de résidents qui cultivent des aliments, les types d'aliments cultivés, etc.

6.7 Mettre en place des mesures portant sur l'éducation et la sensibilisation

Afin de s'assurer de la sécurité des pratiques, ainsi que de susciter l'intérêt constant des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises, il importe de prévoir des mesures concernant l'éducation et la sensibilisation. Les méthodes choisies par l'instance municipale devraient être en mesure d'interpeller l'ensemble des citoyens, au lieu de cibler uniquement les groupes de personnes qui sont dans une situation de sécurité alimentaire précaire. Rien n'empêche toutefois de leur accorder une attention particulière. De plus, elles pourraient viser l'ensemble des lieux de production potentiel en sol et hors-sol.

Les outils d'éducation et de sensibilisation pourraient cibler 4 volets : les contributions de l'agriculture urbaine sur l'environnement, le social et l'économie, l'importance dans la planification urbaine, les pratiques sécuritaires et l'alimentation en générale. Quelques outils peuvent être envisagés :

- préparer des documents informatifs qui traitent de l'agriculture urbaine, tels que des infolettres et des bulletins, des guides techniques et des publications gouvernementales municipales;
- faciliter la diffusion de l'information par la mise en place d'un site Internet interactif géré par le CPA ou la ville;

- publier des rapports d’activités et faire connaître l’évolution de la situation de l’agriculture urbaine;
- installer des panneaux d’information à des endroits stratégiques;
- collaborer avec les organismes communautaires locaux pour diffuser l’information;
- recenser et distribuer une liste des aliments qui peuvent être cultivés sur le territoire, ainsi que les besoins nécessaires à leur croissance;
- éduquer sur les pratiques d’apiculture urbaine;
- créer et faire la promotion des événements rassembleurs pour promouvoir l’agriculture urbaine;
- intégrer les concepts d’agriculture urbaine dans les programmes d’éducation dans les établissements scolaires;
- mettre en œuvre un jardin communautaire de démonstration et présenter les techniques de culture hors-sol;
- éduquer sur le potentiel de commercialisation des produits locaux;
- créer des logos pour homologuer l’agriculture urbaine dans différents lieux comme les épiceries pour favoriser l’achat de produits locaux.

À titre d’exemple, la Ville de Montréal pourrait impliquer le Jardin Botanique de Montréal dans le volet de la sensibilisation et de l’éducation. Reconnu pour ses compétences et ses expertises, le Jardin Botanique pourrait être un acteur-clé pour faire valoir les bienfaits de l’agriculture urbaine et les techniques à favoriser.

6.8 Soutenir financièrement les initiatives

L’aspect financier est également à considérer pour la réalisation des projets dans le but d’atteindre les objectifs fixés. Comme il a été discuté au chapitre 5, les fonds de financement peuvent varier selon la nature du projet. Il est nécessaire de prévoir des fonds suffisants à chacune des étapes de la planification et de la mise en œuvre des projets. Notamment, il est pertinent de s’assurer d’un financement à long terme pour favoriser la pérennité des activités. Il peut être aussi avantageux de profiter des opportunités de financement externe pour certaines activités telles que les subventions.

Un budget pour le développement de nouveaux espaces de production est également à prévoir. Les expériences des villes étudiées démontrent que les objectifs de développement ne sont pas atteints lorsque le financement n'est pas assez élevé.

Afin de contourner la problématique de la valeur foncière des terrains, la Ville de Montréal pourrait favoriser le développement de nouveaux jardins sur les terrains publics plutôt que de miser sur l'achat de nouveaux terrains. Aussi, des fonds pourraient être offerts pour l'analyse et la décontamination des sols.

Les financements ponctuels pour des projets spécifiques pourraient être envisagés. Par exemple, un budget pourrait être alloué à la conception d'un jardin potager en terrain scolaire. Dans ce cas, des frais associés au réaménagement de la cour d'école, ainsi qu'à l'analyse des sols seront également à prévoir.

En plus du financement, des incitatifs économiques pourraient être mis en place, comme une réduction d'impôt pour les entreprises et les particuliers qui possèdent un jardin sur leur toit pour favoriser la pratique. Un autre allègement fiscal pourrait être donné aux propriétaires qui prêtent à long terme leur terrain à des fins de culture.

CONCLUSION

Malgré que le sens des termes « agriculture » et « urbaine » sous-entend une contradiction au sens traditionnel, il a été démontré qu'il est possible de les conjuguer. De par son caractère multifonctionnel, l'agriculture urbaine s'inscrit dans la perspective de développement durable et s'avère être une partie de la réponse aux défis de l'urbanisation.

De nombreuses initiatives de diverses natures ont été recensées sur le territoire de la Ville de Montréal et cette dernière est particulièrement reconnue pour son vaste programme des jardins communautaires. Toutefois, d'autres villes en Amérique du Nord s'investissent à plusieurs niveaux et elle aurait avantage à s'inspirer de leurs initiatives en la matière.

L'objectif de l'essai, qui était d'évaluer et d'analyser l'agriculture urbaine de l'île de Montréal et de certains centres urbains proactifs dans ce domaine en vue d'émettre des recommandations à la Ville de Montréal, est effectivement atteint. Des exemples d'initiatives et de mesures de gestion de villes situées en Amérique du Nord ont été présentés. Les villes de Vancouver, Seattle, San Francisco et New York ont été choisies en raison des caractéristiques comparables à Montréal. Bien que les interventions de ces villes étaient différentes et que, dans certains cas, des données quantitatives étaient manquantes, il a été possible de soulever les points partagés et ceux qui les rendent uniques, ainsi que les tendances de réussite. L'analyse des initiatives a porté sur la gestion des types d'interventions et lieux ciblés par l'agriculture urbaine, les outils et les mesures de planification utilisés et le financement. Les résultats de l'analyse combinés aux informations de la mise en contexte de l'agriculture urbaine, aux caractéristiques du territoire et aux mesures de gestions employées par la Ville de Montréal, ont permis d'élaborer plusieurs recommandations.

Les recommandations sont multiples et concernent plusieurs aspects de la planification. Dans un premier temps, il serait important de commencer avec des actions qui visent l'amont du processus de la planification. Pour en arriver à un cadre d'intervention efficace, une vision partagée doit être dégagée par l'instance municipale afin de statuer ses intentions. Cette vision exprimerait des éléments clés partagés par l'ensemble des parties prenantes. Pour bien mener le cadre d'intervention, il est nécessaire de se doter d'une équipe proactive. De par le caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine, la

composition de celle-ci devrait être multidisciplinaire. À titre de rôle consultatif, un CPA s'avère une option à envisager pour l'orientation d'un système alimentaire équilibré. Les instances municipales devraient aussi prendre en compte l'apport des expertises provenant des autres intervenants du domaine. De même, il est intéressant de miser sur des partenariats. Aussi, le cadre législatif des activités sur le territoire devrait être de la responsabilité de l'instance municipale. À cet effet, la Ville de Montréal devrait mandater une de ses directions pour créer, mettre en pratique et faire appliquer des politiques, des stratégies et des règlements relatifs à l'agriculture urbaine.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de conjuguer le développement urbain et l'agriculture urbaine pour résoudre les problématiques qui mettent en péril les pratiques. Pour s'assurer d'une intégration dynamique des mesures de gestion choisies, il est judicieux de coordonner et de favoriser la participation de l'ensemble des planificateurs administratifs à son actif. Des outils de gestion du territoire peuvent être utilisés pour préserver la durabilité des activités. Toutefois, avant de s'arrêter sur un choix, il est nécessaire d'avoir une bonne vision du cadre politique en place pour éliminer les barrières et les restrictions en place. Le plan d'urbanisme et le règlement de zonage peuvent être deux outils de planification que la ville pourrait envisager. Notamment, il serait avantageux de procéder à l'inventaire des terrains et des bâtiments de propriétés publiques en vue de favoriser l'accès et de profiter d'un maximum d'opportunité. Une banque de données mise à jour régulièrement pourrait envisagée.

Dans un troisième temps, il serait important de mettre en place des mesures de suivi pour évaluer le progrès de l'agriculture urbaine. Finalement, il est essentiel de s'assurer d'avoir du financement suffisant et à long terme.

Avec la volonté d'agir et de s'impliquer sérieusement dans la planification de l'agriculture urbaine, la Ville de Montréal aurait une occasion de se faire reconnaître pour ses actions environnementales et d'en retirer les bénéfices qui en découlent.

RÉFÉRENCES

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) (2010). Sols contaminés: prévenir les problèmes de santé reliés à l'environnement. *In* Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. *Jardins communautaires*, [En ligne]. <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/sols/jardins.html> (Page consultée le 5 novembre 2010).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) (2010). Zones de rusticité des plantes au Canada. *In* Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). [En ligne]. http://atlas.agr.gc.ca/agmaf/index_fra.html#context=phz-zrp_fr.xml&extent=-4442392.5002361,-432560.827227,4970154.5002361,3602332.827227&layers=place37M,place25M,place15M,place5M,place1M,place500K,place250K;rivers25M,rivers15M,rivers5M,rivers1M,rivers500K,lakes37M,lakes25M,lakes15M,lakes5M,lakes1M,lakes500K,Roads25M,Roads15M,Roads5M,Roads1M,Roads500K,ferry500K,bndy5-37M,bndy1M,BndyLn1-5M;PlantHardinessZone2000; (Page consultée le 30 novembre 2010).
- Bérubé, É. (2010). Liste des membres du RJCQ à jour pour 2010. *In* Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCQ). *Listes des membres*, [En ligne]. <http://www.rjcq.ca/taxonomy/term/5> (Page consultée le 29 novembre 2010).
- Bhatt, V. et Kongshaug, R. (2005). Making the edible landscape: a study of urban agriculture in Montreal. *In* Minimum Cost Housing Group. [En ligne]. <http://www.mcgill.ca/mchg/pastproject/el/> (Page consultée le 3 novembre 2010).
- Botanix (s. d.). Le choix des arbres fruitiers. *In* Anonyme . *Les arbres fruitiers*, [En ligne]. <http://www.botanix.com/Client/page1.asp?page=468&clef=102&Clef2=5> (Page consultée le 30 novembre 2010).
- Boulianne, M. (1999). Agriculture urbaine, rapports sociaux et citoyenneté: le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique. *In* City farmer. *Urban agriculture notes*, [En ligne]. <http://www.cityfarmer.org/manon.html> (Page consultée le 3 novembre 2010).
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois; empowerment des femmes ou "domestication de l'espace-public" ? *In* Érudit. [En ligne]. <http://www.erudit.org.ezproxy.usherbrooke.ca/revue/AS/2001/v25/n1/000210ar.pdf> (Page consultée le 23 novembre 2010).
- Bouvier-Daclon, N. et Sénécal, G. (2001). Les jardins communautaires de Montréal: un espace social ambigu. *In* Érudit. [En ligne]. <http://www.erudit.org.ezproxy.usherbrooke.ca/revue/ls/2001/v24/n2/000193ar.pdf> (Page consultée le 4 novembre 2010).
- Burkholder, G., Ng, P., Niu, J. et Solanki, A. (2007). A ressource package on how to start your own community garden. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].

- http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/tools/pdf/GG_GrowingGdns_Rpt.pdf (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Canada. Ressources Naturelles Canada (RNC) (2003). Zones de rusticité des plantes. *In* Ressources Naturelles Canada (RNC). *L'Atlas du Canada*, [En ligne].
<http://atlas.nrcan.gc.ca/auth/francais/maps/environment/land/planthardi?scale=10488256.316757&mapxy=1674443%20493923.5&mapsize=750%20666&urlappend=>
(Page consultée le 7 décembre 2010).
- Chagnon, M. (2008). Causes et effets du déclin mondial des pollinisateurs et les moyens d'y remédier. *In* Agri-réseau. [En ligne].
http://www.agrireseau.qc.ca/apiculture/documents/D%C3%A9clin%20poll_FR_MC3_M_Chagnon.pdf (Page consultée le 29 novembre 2010).
- Charland, C. (2010). *Analyse de la contribution éducative de projets d'agriculture urbaine en vigueur dans les grands centres urbains du Québec*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 81 p.
- City of New York (2010). Mayor Bloomer and tv personality Rachel Ray announce new programs to promote healthy eating. *In* New York City. *News from the blue room*, [En ligne].
http://nyc.gov/portal/site/nycgov/menuitem.c0935b9a57bb4ef3daf2f1c701c789a0/index.jsp?pageID=mayor_press_release&catID=1194&doc_name=http%3A%2F%2Fny.gov%2Fhtml%2Fom%2Fhtml%2F2010a%2Fpr206-10.html&cc=unused1978&rc=1194&ndi=1 (Page consultée le 10 mars 2011).
- Clermont, G. (2006). Les jardins collectifs, une innovation verte en milieu urbain. *In* Francvert. [En ligne].
<http://www.francvert.org/pages/31dossierlesjardinscollectifsuneinnov.asp> (Page consultée le 23 novembre 2010).
- Commission scolaire de Montréal (CSDM) (2010). Espaces verts. *In* Commission scolaire de Montréal (CSDM). *Environnement*, [En ligne].
<http://www.csdm.qc.ca/CSDM/Environnement/EspacesVerts.aspx> (Page consultée le 4 novembre 2010).
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) (2007). Fiche de travail : La biodiversité. *In* Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). [En ligne].
<http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Mandats%20etude/Biodiversite%20-H-Perrault.pdf> (Page consultée le 21 octobre 2010).
- Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) (2005). Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal attractive. *In* Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). [En ligne].
http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/PSMAD.pdf (Page consultée le 6 décembre 2010).

- Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) (2007). 2 millions de bouches à nourrir, 2 milliards de repas par année. *In* Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). [En ligne]. <http://www.credemontreal.qc.ca/Publications/Avis%20et%20Memoires/Memoire%20-%20Nourrir%20Montreal%20-%20CAAQ.pdf> (Page consultée le 5 décembre 2010).
- Conseil National de Recherches Canada (CNRC) (2003). Evaluating Rooftop and Vertical Gardens as an Adaptation Strategy for Urban Areas. *In* Conseil National de Recherches Canada (CNRC). [En ligne]. <http://nparc.cisti-icist.nrc-cnrc.gc.ca/npsi/ctrl?action=lang&lang=fr> (Page consultée le 21 octobre 2010).
- Cuttle, S. (2011). Vertical Veg. *In* City farmer. *City Farmer News*, [En ligne]. <http://www.cityfarmer.info/2010/10/12/669-1068-canadian-worth-of-food-grown-on-this-patio-balcony-and-windowsill/#more-8144> (Page consultée le 11 mai 2011).
- Department Of Health and Mental Hygiene (DOHMH) (2010). New York city health code: title 24, article 161. *In* New York City. *Rules of the City of New York*, [En ligne]. <http://24.97.137.100/nyc/rcny/entered.htm> (Page consultée le 9 mars 2011).
- Des jardins sur les toits (2010). Terroir Scolaire: jardins d'écoles du Plateau Mont-Royal. *In* Des jardins sur les toits. [En ligne]. <http://rooftopgardens.ca/?q=fr/node/1923> (Page consultée le 4 novembre 2010).
- Djebrani, M. (2011). Arbres et arbustes fruitiers de la Maison de Quartier de Villera. Communication orale. *Conversation téléphonique*, 4 avril 2011, Montréal.
- Donovan, J., Larsen, K. et McWhinnie, J. (2011). Food sensitive planning and urban design. *In* Victorian eco innovation lab. [En ligne]. <http://www.ecoinnovationlab.com/research/food-sensitive-planning-and-urban-design/417-food-sensitive-planning-and-urban-design-fspud-report-released> (Page consultée le 7 mai 2011).
- Erickson, L., Griggs, K., Maria, M. et Serebin, H. (2009). Urban agriculture in Seattle: policy and barriers. *In* Chicago food policy advisory council. [En ligne]. <http://www.chicagofoodpolicy.org/Urban%20Agriculture%20in%20Seattle%20Policy%20and%20Barriers.pdf> (Page consultée le 15 février 2011).
- Food Secure Vancouver (2011a). School gardens. *In* Anonyme . *Educational programs and ressources*, [En ligne]. <http://foodsecurevancouver.ca/knowledge-and-agency/educational-programs-resources/school-ag> (Page consultée le 17 février 2011).
- Food Secure Vancouver (2011b). Community gardens data. *In* Anonyme . *Urban agriculture*, [En ligne]. <http://foodsecurevancouver.ca/local-food/urban-agriculture/community-gardens-data> (Page consultée le 17 février 2011).

- Forum de l'institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (ISE) (2007). Le rôle de l'agriculture dans le développement de la société Québécoise. *In* Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). [En ligne] http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-28-G-Forum_institut_sciences_environnement.pdf (Page consultée le 2 octobre 2010).
- Garant, D. (2009). *La problématique des surverses dans l'agglomération Montréalaise : les aménagements alternatifs et complémentaires aux bassins de rétention*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 71p.
- Germain, A., Grégoire, B., Hautecoeur, I., Ayalon, R. et Bergeron, A. (2007). Guide pour réaliser son jardin alimentaire sur le toit. *In* Des jardins sur les toits. [En ligne]. <http://rooftopgardens.ca/?q=fr/node/1156> (Page consultée le 4 novembre 2010).
- Gittleman, M., Libbrizi, L. et Stone, E. (2010). Community garden survey. *In* Grow NYC. [En ligne]. http://www.grownyc.org/files/GrowNYC_CommunityGardenReport.pdf (Page consultée le 10 mars 2011).
- Godin, P. (2008). Réduction du food miles: approvisionnement local et agriculture urbaine. *In* Francvert. [En ligne]. <http://www.francvert.org/pages/53dossierreductiondufoodmiles.asp> (Page consultée le 19 octobre 2010).
- Google Earth (2011). Google Earth. *In* Wikimapia. [En ligne]. <http://wikimapia.org/#lat=43.7689439&lon=-79.2324007&z=18&l=0&m=b> (Page consultée le 6 mai 2011).
- Greenest City Action Team (GCAT) (2009). Vancouver 2020 a bright green future. *In* Ville de Vancouver. [En ligne]. <http://vancouver.ca/greenestcity/PDF/Vancouver2020-ABrightGreenFuture.pdf> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Grow NYC (S. d.). About GreenThumb. *In* Grow NYC. *Grow to learn NYC*, [En ligne]. <http://www.growtolearn.org/view/DP5645> (Page consultée le 10 mars 2011).
- Guide Perrier (2010). Bacs Biotop: des jardinières de balcons plus performantes. *In* Guide Perrier. [En ligne]. <http://www.guideperrier.com/article1217-1736/Bacs-Biotop-des-jardinieres-de-balcons-plus-performantes> (Page consultée le 4 mai 2011).
- Hayes, P. (2007). The "Sharing Backyards" Idea. *In* City farmer. *Urban agriculture notes*, [En ligne]. <http://www.cityfarmer.org/sharingBackyards.html> (Page consultée le 20 décembre 2011).
- Hista, J. (2007). Enjeux autour de l'agriculture urbaine contemporaine. *In* Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). [En ligne] http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/13-12-L-Jardins_collectifs.pdf (Page consultée le 21 octobre 2010).

- Holland Barrs Planning Group Inc. (2007). Designing urban agriculture opportunities for Southeast False Creek. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/southeast/documents/pdf/designingUA.pdf> (Page consultée le 20 février 2011).
- Holland Barrs Planning Groups Inc. (2002). Southeast False Creek: Urban Agriculture Strategy. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/southeast/documents/pdf/urbanagr.pdf> (Page consultée le 19 février 2011).
- Institut National de la Santé Publique (INSPQ) (2009). Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbain. *In* Institut National de la Santé Publique (INSPQ). [En ligne]
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf (Page consultée le 2 octobre 2010).
- Jampierre, V. (2006). Les toits verts pour le développement viable des villes: un projet au centre Frédéric Back à Québec. *In* Francvert. [En ligne].
<http://www.francvert.org/pages/31dossierlestoitsverts.asp> (Page consultée le 4 novembre 2010).
- Kitaya, Y., Yamamoto, M., Hirai, H., and Shibuya, T. (2009). Rooftop farming with sweet potato for reducing urban heat island effects and producing food and fuel materials. *In* Department of international development engineering (IDE). *The seventh international conference on urban climate*, [En ligne].
http://www.ide.titech.ac.jp/~icuc7/extended_abstracts/pdf/404552-1-090521075201-002.pdf (Page consultée le 23 novembre 2010).
- Kortright, R. (2007). Edible backyards: residential land use for food production in Toronto. *In* University of Toronto. [En ligne].
<http://www.utoronto.ca/cuhi/research/supportingdocs/EdibleBackyardsReport.pdf> (Page consultée le 1 novembre 2010).
- Kurbis, S., Miewald, C., Jeffries, F., Barbolet, H., Cuddeford, V., Hanson, D., De la Salle, J. et Korstad, H. (2006). Vancouver community food action initiative: three-year action plan. *In* Vancouver coastal health (VCH). [En ligne].
http://www.vch.ca/media/CFAI_Full_Vancouver.pdf (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Laroche, D., Mitchell, A-M. et Péloquin, S. (2004). Les toits verts aujourd'hui: c'est construire le Montréal de demain. *In* Ville de Montréal. [En ligne].
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/41/8aa.pdf> (Page consultée le 19 octobre 2010).
- Lebedeva, J. (2008). *Climate change adaptation and mitigation through urban agriculture: A Montreal case study*. Mémoire, Université de McGill, Montréal, 113 p.
- Maison de quartier Villeray (MQV) (2006). Écoles secondaires. *In* Maison de quartier Villeray. [En ligne].
http://mqv.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=23&Itemid=40 (Page consultée le 4 novembre 2010).

- Massé, B., et Beaudry, M. (2008). Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité. *In Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (aruc)*. [En ligne] <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-01-2008.pdf> (Page consultée le 29 octobre 2010).
- Minimum Cost Housing Group (MCHG) (2011). 2010 Edible Campus summary. *In Université de McGill. Making the Edible Campus*, [En ligne]. <http://www.mcgill.ca/mchg/projects/ediblecampus/> (Page consultée le 16 février 2011).
- Nasr, J., MacRae, R. et Kuhns, J. (2010). Scaling up urban agriculture in Toronto: Building the infrastructure. *In Metcalf Foundation*. [En ligne]. [http://www.metcalffoundation.com/downloads/Metcalf Food Solutions Scaling Up Urban Agriculture in Toronto.pdf](http://www.metcalffoundation.com/downloads/Metcalf_Food_Solutions_Scaling_Up_Urban_Agriculture_in_Toronto.pdf) (Page consultée le 5 mai 2011).
- New York City Department of Parks and Recreation (NYCDPR) (2010). GreenThumb Gardens. *In New York City. Rules and regulations*, [En ligne]. http://www.nycgovparks.org/sub_about/rules_and_regulations/tr_6.html#active_gardens (Page consultée le 10 mars 2011).
- New York State (2010). GreenThumb. *In New York State. Division of the budget*, [En ligne]. <http://www.budget.state.ny.us/pubs/archive/fy0910archive/eBudget0910/agencyPresentations/appropData/greenThumb.html> (Page consultée le 9 mars 2011).
- Oberndorfer, E., Lundholm, J., Bass, B., Coffman, F.F., Doshi, H., Dunnet, N., Gaffin, S., Kölher, M., Liu, K. K. Y. et Rowe, B. (2007). Green Roofs as Urban Ecosystems: ecological Structures, Functions and Services. *BioScience*, vol. 57, n° 10, p. 823-833.
- Office of management and budget (OMB) (2009). Fiscal year 2010. *In New York City*. [En ligne]. http://www.nyc.gov/html/omb/downloads/pdf/de1_10.pdf (Page consultée le 9 mars 2011).
- Office of management and budget (OMB) (2010). Fiscal year 2011. *In New York City*. [En ligne]. http://www.nyc.gov/html/omb/downloads/pdf/de1_10.pdf (Page consultée le 9 mars 2011).
- Office of management and budget (OMB) (2011). Fiscal year 2012. *In New York City*. [En ligne]. http://www.nyc.gov/html/omb/downloads/pdf/de2_11.pdf (Page consultée le 9 mars 2011).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2010). Le Grand dictionnaire terminologique. *In Office québécois de la langue française*. [En ligne]. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html> (Page consultée le 3 novembre 2010).
- Olivier, M.J. (2005). *Matières résiduelles et 3 RV-E*. 2e édition, Québec, Les productions Jacques Bernier, 249 p.

- Organisation des Nations Unies (ONU) (2007). World urbanization prospects: the 2007 revision population database. *In* Organisation des Nations Unies (ONU). [En ligne]. <http://esa.un.org/unup/> (Page consultée le 4 mai 2011).
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) (2006). Notes d'orientation : sécurité alimentaire. *In* Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO). *Fao.org* [En ligne] ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf (Page consultée le 29 octobre 2010).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010). Montréal (région 6). *In* Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). *Régions et ruralité*, [En ligne]. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_regi_06.asp (Page consultée le 6 décembre 2010).
- Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) (2002). Province B: Basses-terres du Saint-Laurent. *In* Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP). *Aires protégées au Québec: Les provinces naturelles*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4b.htm (Page consultée le 6 décembre 2010).
- Québec. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2010). Montréal: Portrait régional. *In* Québec. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). [En ligne]. http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/montreal.pdf (Page consultée le 6 décembre 2010).
- Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCQ) (s. d.). Mission. *In* Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCQ). [En ligne]. <http://www.rjqc.ca/node/35> (Page consultée le 4 décembre 2010).
- San Francisco Department of Public Health (SFDPH) (2010). Executive directive on healthy and sustainable food: Summary report. *In* Ville de San Francisco. [En ligne]. <http://www.sfgov3.org/Modules/ShowDocument.aspx?documentid=503> (Page consultée le 1 mars 2011).
- San Francisco Green Schoolyard Alliance (SFGSA) (S. d.). Proposition A Bond. *In* San Francisco Green Schoolyard Alliance (SFGSA). *SFUSD*, [En ligne]. <http://sfgreenschools.org/> (Page consultée le 27 février 2011).
- San Francisco Planning Department (SFPD) (2009). An element of the general plan of the city of San Francisco. *In* Ville de San Francisco. [En ligne]. http://openspace.sfplanning.org/docs/Recreation_and_Open_Space_Element.pdf (Page consultée le 28 2011).

- San Francisco Planning Department (SFPD) (2011). Executive summary: Planning code text change. *In* Ville de San Francisco. [En ligne]. <http://commissions.sfplanning.org/cpcpackets/2010.0571T.pdf> (Page consultée le 1 mars 2011).
- San Francisco Recreation and Parks Department (SFRPD) (2006). Community garden policies. *In* Ville de San Francisco. [En ligne]. <http://sfrecrepark.org/docs/CG-Policy.pdf> (Page consultée le 1 mars 2011).
- San Francisco Recreation and Parks Department (SFRPD) (2011a). Community gardens list. *In* Ville de San Francisco. [En ligne]. <http://sfrecrepark.org/documents/GardenData-PROSAC.pdf> (Page consultée le 1 mars 2011).
- San Francisco Recreation and Parks Department (SFRPD) (2011b). Community garden map. *In* Ville de San Francisco. *Find a community garden*, [En ligne]. <http://sfrecrepark.org/CommunityGardensMap.aspx> (Page consultée le 1 mars 2011).
- San Francisco Unified School District (SFUSD) (2009). Green schoolyards. *In* San Francisco Unified School District (SFUSD). *Sustainable SFUSD*, [En ligne]. <http://www.greenthenextgen.com/> (Page consultée le 27 février 2011).
- Santropol Roulant (2009). Rapport annuel 2009. *In* Santropol Roulant. *Bulletins, rapport annuel et d'autre publications*, [En ligne]. <http://www.santropolroulant.org/2009/F-documents.htm> (Page consultée le 5 décembre 2010).
- Santropol Roulant (s. d.). La popote roulante. *In* Santropol Roulant. [En ligne]. <http://www.santropolroulant.org/2009/F-mow.htm> (Page consultée le 5 décembre 2010).
- Seattle Department of Neighborhood (SDON) (2010). P-Patch community garden program fact sheet 2010. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/documents/FactSheet2010.pdf> (Page consultée le 5 février 2011).
- Seattle Department of Transportation (SDOT) (2011b). Gardening in planting strips. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. <http://www.seattle.gov/transportation/cams/CAM2305.pdf> (Page consultée le 15 février 2011).
- Sherlock (2010). Banque d'information municipale. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. <http://www11.ville.montreal.qc.ca/sherlock2/servlet/template/sherlock%20RechSherlock.vm;jsessionid=08CD9067089A465D706DE246C16C5260> (Page consultée le 7 décembre 2010).

- Statistique Canada (2009). Population urbaine et rurale, par province et territoire. *In* Statistique Canada. [En ligne].
<http://www40.statcan.gc.ca.ezproxy.usherbrooke.ca/102/cst01/demo62a-fra.htm> (Page consultée le 4 mai 2011).
- The Vancouver Sun (2010). First of three new fruit orchards takes root in Vancouver park. *In* The Vancouver Sun. [En ligne].
<http://www.vancouversun.com/travel/First+three+fruit+orchards+takes+root+Vancouver+park/3881667/story.html> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Thoreau, C. et Regan, W. (2010). Advancing urban farming in Vancouver. *In* City farmer. [En ligne]. <http://www.cityfarmer.org/Nov22meeting.pdf> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- U.S. Census Bureau (2009a). Population finder. *In* U.S. Census Bureau. [En ligne].
http://factfinder.census.gov/servlet/SAFFPopulation?_submenuId=population_0&_sse=on (Page consultée le 11 février 2011).
- U.S. Census Bureau (2009b). Seattle (city), Washington. *In* U.S. Census Bureau. *State and County Quick facts*, [En ligne].
<http://quickfacts.census.gov/qfd/states/53/5363000.html> (Page consultée le 13 février 2011).
- U.S. Census Bureau (2009c). San Francisco (city), California. *In* U.S. Census Bureau. *State and County QuickFacts*, [En ligne].
<http://quickfacts.census.gov/qfd/states/06/0667000.html> (Page consultée le 22 février 2011).
- U.S. Census Bureau (2009d). San Francisco city, California. *In* U.S. Census Bureau. *Population finder*, [En ligne].
http://factfinder.census.gov/servlet/SAFFPopulation?_event=ChangeGeoContext&_geo_id=16000US0667000&_geoContext=01000US|04000US06&_street=&_county=san+francisco&_cityTown=san+francisco&_state=04000US06&_zip=&_lang=en&_sse=on&_ActiveGeoDiv=geoSelect&_useEV=&_pctxt=fph&_pgsl=010&_submenuId=population_0&_ds_name=null&_ci_nbr=null&_qr_name=null&_reg=null%3Anull&_keyword=&_industry= (Page consultée le 22 février 2011).
- U.S. Census Bureau (2009e). New York (city), New York. *In* U.S. Census Bureau. *State and County quickfacts*, [En ligne].
<http://quickfacts.census.gov/qfd/states/36/3651000.html> (Page consultée le 9 mars 2011).
- U.S. Census Bureau (2009f). Population finder. *In* U.S. Census Bureau. [En ligne].
http://factfinder.census.gov/servlet/SAFFPopulation?_event=ChangeGeoContext&_geo_id=16000US3651000&_geoContext=01000US&_street=&_county=new+york&_cityTown=new+york&_state=&_zip=&_lang=en&_sse=on&_ActiveGeoDiv=geoSelect&_useEV=&_pctxt=fph&_pgsl=010&_submenuId=population_0&_ds_name=null&_ci_nbr=null&_qr_name=

- gr_name=null®=null%3Anull& keyword=& industry= (Page consultée le 9 mars 2011).
- Vancouver Board of Parks and Recreation (VBPR) (2005). Community gardens policy. *In* Ville de Vancouver. [En ligne]. <http://vancouver.ca/parks/parks/comgardnpolicy.htm> (Page consultée le 24 décembre 2010).
- Vancouver convention center (2010). Living roof gets its annual trim. *In* Vancouver convention center. [En ligne]. http://www.vancouverconventioncentre.com/wp-content/uploads/2010/10/final_2010-10-15-media-release-living-roof-gets-its-annual-trim.pdf (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Vancouver School Board (VSB) (1996). FNA-R-3: Use of facilities and Ground for K-12: Use of school grounds for garden plots. *In* Vancouver School Board (VSB). [En ligne]. <http://www.vsb.bc.ca/district-policy/fna-r-3-use-facilities-and-grounds-k-12-use-school-grounds-garden-plots> (Page consultée le 20 décembre 2010).
- Vancouver School Board (VSB) (2010). Garden policy. *In* Vancouver School Board (VSB). [En ligne]. <http://www.vsb.bc.ca/district-policy/io-garden-policy> (Page consultée le 21 décembre 2010).
- Ville de Montréal (2005). Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/Cahier_de_gestion.pdf (Page consultée le 7 décembre 2010).
- Ville de Montréal (2007). Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise - Phase 2007-2009. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/dev_durable_fr/media/documents/PS_DD_2007-2009F.pdf (Page consultée le 4 décembre 2010).
- Ville de Montréal (2009). Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise - Bilan 2009 de la phase 2007-2009. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/dev_durable_fr/media/documents/bilan_2009_dev_durable.pdf (Page consultée le 4 décembre 2010).
- Ville de Montréal (2010a). Contamination industrielle. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=916,1608099&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 5 novembre 2010).
- Ville de Montréal (2010b). Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. *In* Ville de Montréal. [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF (Page consultée le 4 décembre 2010).

- Ville de Montréal (s. d.a). Réseau d'égouts. *In* Ville de Montréal. *Le portail officiel de la ville de Montréal*, [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54245574&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 20 octobre 2010).
- Ville de Montréal (s. d.b). Jardins communautaires. *In* Ville de Montréal. *Le portail officiel de la ville de Montréal*, [En ligne]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,68853571&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 29 novembre 2010).
- Ville de Seattle (2008a). Resolution number: 31019. *In* Ville de Seattle. *City of Seattle legislation information service*, [En ligne]. <http://clerk.ci.seattle.wa.us/~scripts/nph-brs.exe?s1=&s3=31019&s2=&s4=&Sect4=AND&l=20&Sect2=THESON&Sect3=PLURON&Sect5=RESN1&Sect6=HITOFF&d=RES3&p=1&u=%2F~public%2Fresn1.htm&r=1&f=G> (Page consultée le 13 février 2011).
- Ville de Seattle (2008b). 2008 Parks and Green Spaces Levy: Strategic framework for community garden and P-Patches. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. <http://www.cityofseattle.net/neighborhoods/ppatch/documents/LevyStrategicFrameworkforweb.pdf> (Page consultée le 15 février 2011).
- Ville de Seattle (2009). An evaluation of the P-Patch program. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/documents/PPatchEvaluation2009.pdf> (Page consultée le 15 février 2011).
- Ville de Seattle (2010a). Region agrees to create food policy council. *In* Ville de Seattle. *Making it work*, [En ligne]. <http://www.seattle.gov/council/conlin/miw/2010/1011miw.htm#5> (Page consultée le 14 février 2011).
- Ville de Seattle (2010b). City of Seattle comprehensive plan. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. http://www.seattle.gov/DPD/cms/groups/pan/@pan/@plan/@proj/documents/web_informational/dpdp020401.pdf (Page consultée le 15 février 2011).
- Ville de Seattle (2010c). Land use code. *In* Ville de Seattle. *Seattle municipal code*, [En ligne]. <http://clerk.ci.seattle.wa.us/~public/toc/table.htm> (Page consultée le 18 février 2011).
- Ville de Seattle (2011a). 2011 Community P-Patch community gardens. *In* Ville de Seattle. [En ligne]. <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/documents/MAP2011.pdf> (Page consultée le 13 février 2011).
- Ville de Seattle (S. d.a). Frequently asked questions. *In* Ville de Seattle. *Department of Neighborhoods*, [En ligne]. <http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/levy.htm> (Page consultée le 12 février 2011).

- Ville de Seattle (S. d.b). Rules for P-Patch participants. *In* Ville de Seattle. [En ligne].
<http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/documents/RULESplotsFINAL2011.pdf> (Page consultée le 20 février 2011).
- Ville de Seattle (S. d.c). Neighborhood matching fund overview. *In* Ville de Seattle. *Department of Neighborhood*, [En ligne].
<http://www.cityofseattle.net/neighborhoods/nmf/> (Page consultée le 14 février 2011).
- Ville de Seattle (S. d.d). P-Patch community gardens program. *In* Ville de Seattle. *Department of Neighborhood*, [En ligne].
<http://www.seattle.gov/neighborhoods/ppatch/gardening.htm> (Page consultée le 13 février 2011).
- Ville de Seattle (S. d.e). Street tree planting procedures. *In* Ville de Seattle. *Department of Transportation*, [En ligne].
<http://www.seattle.gov/transportation/treeswithreservations.htm> (Page consultée le 15 février 2011).
- Ville de Vancouver (2003). Action plan for creating a just sustainable food system for the city of Vancouver. *In* Ville de Vancouver. *Policy report*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/ctyclerk/cclerk/20031209/rr1.htm> (Page consultée le 24 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2005). Policy report: Building and Development. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/southeast/odp/pdf/sustainabilityindicators.pdf> (Page consultée le 20 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2006). Hobby beekeeping. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/BYLAWS/bulletin/H005.pdf> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2007). Southeast false creek official development plan. *In* Ville de Vancouver. [En ligne]. <http://vancouver.ca/commsvcs/bylaws/odp/SEFC.pdf> (Page consultée le 19 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2007a). Vancouver food charter. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/tools/pdf/Van_Food_Charter.pdf (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2007b). Progress report on Vancouver Green Building Strategy. *In* Ville de Vancouver. [En ligne].
<http://vancouver.ca/sustainability/documents/GreenBuildingStrategyPolicyReportMay172007.pdf> (Page consultée le 29 décembre 2010).

- Ville de Vancouver (2009a). City Hall community garden. *In* Ville de Vancouver. *Food policy*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/projects/gardencityhall.htm> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2009b). Urban agriculture guidelines for the private realm. *In* Ville de Vancouver. [En ligne]. <http://vancouver.ca/commsvcs/guidelines/U002.pdf> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2010a). A city of gardens. *In* Ville de Vancouver. *Food policy*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/projects/gardencurrent.htm> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2010b). Community gardens and the 2010 challenge. *In* Ville de Vancouver. *Food policy*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/projects/2010gardens.htm> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2010c). Hobby beekeeping (Urban apiculture) in Vancouver. *In* Ville de Vancouver. *Food policy*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/projects/beekeeping.htm> (Page consultée le 29 décembre 2010).
- Ville de Vancouver (2011a). Vancouver's food producing gardens. *In* Ville de Vancouver. *Community gardens: a city of gardens*, [En ligne].
<http://vancouver.ca/commsvcs/socialplanning/initiatives/foodpolicy/projects/pdf/communitygardenmap.pdf> (Page consultée le 1 avril 2011).
- Ville de Vancouver (2011b). Protection of trees by-law no. 9958. *In* Ville de Vancouver. [En ligne]. <http://vancouver.ca/bylaws/9958c.PDF> (Page consultée le 15 mars 2011).
- Wegmuller, F. et Duchemin, É. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal: Étude des discours sur la base des programmes des jardins communautaires. *In* Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food (ISDA). [En ligne].
<http://www.isda2010.net/var/isda2010/storage/original/application/2c4854a62e247d96542c5c46d149ef80.pdf> (Page consultée le 20 octobre 2010).